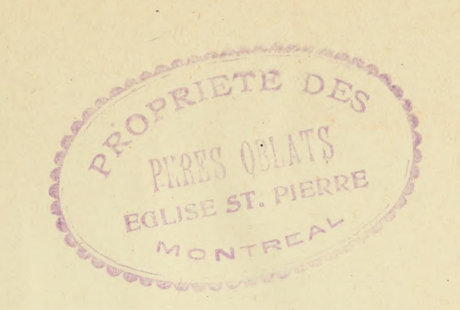
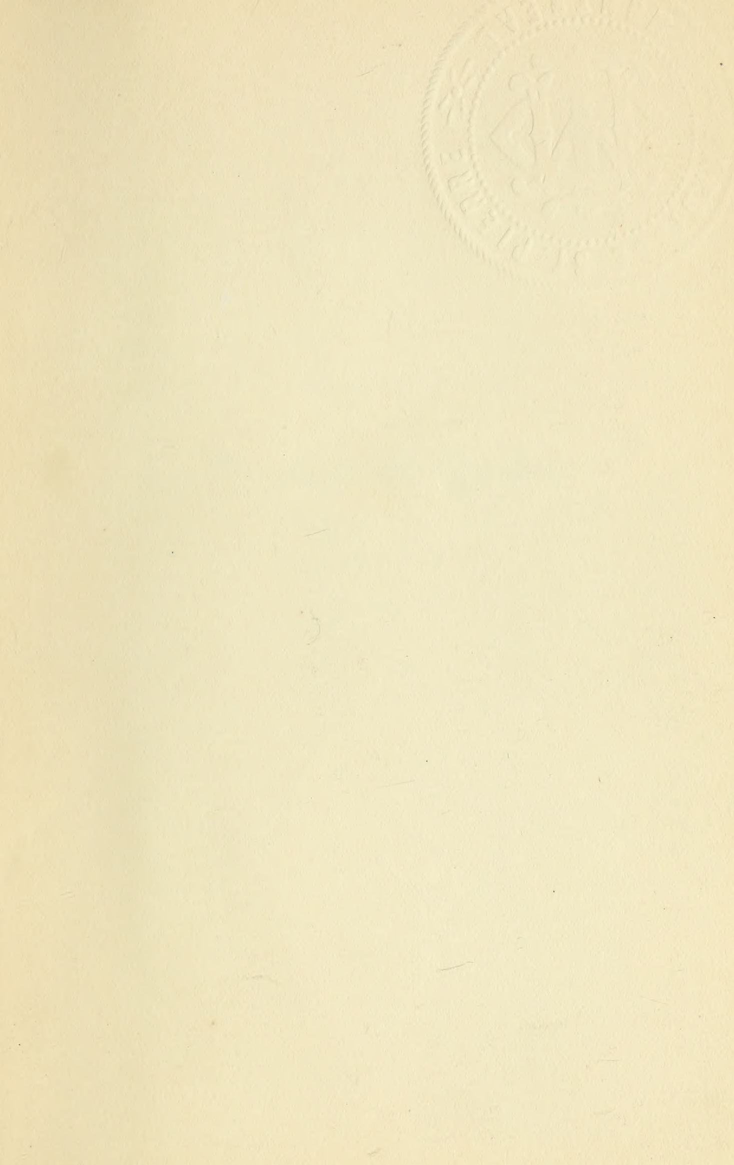
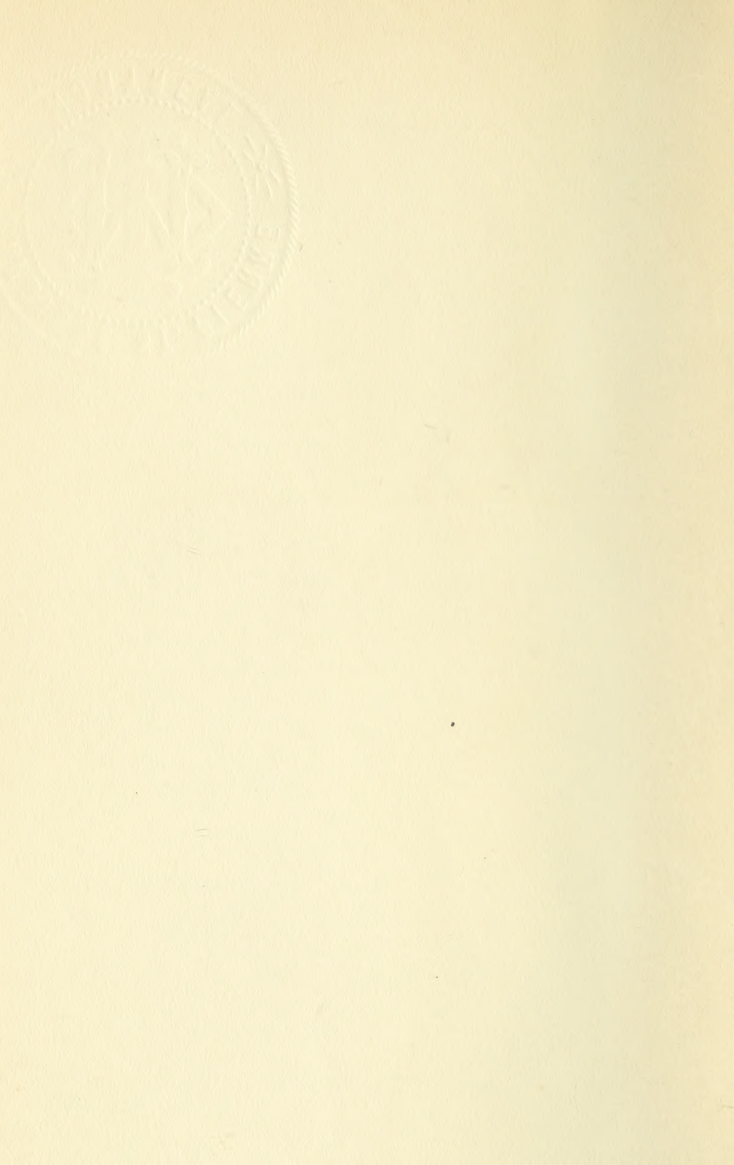








La Province de Québec



VUE DE QUÉBEC, SUR LE ST-LAURENT

La Province de Québec

SON ORGANISATION POLITIQUE
ET ADMINISTRATIVE

SES RESSOURCES AGRICOLES, MINIERES
ET INDUSTRIELLES

PAR

ALEX. GIRARD



QUEBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

MCMV





AU LECTEUR

—

En publiant cet ouvrage, sur la province de Québec, nous ne voulons que mettre sous les yeux du public les faits tels qu'ils existent, pas de fausse réclame, mais la vérité, telle que chacun pourra la vérifier. C'est qu'en effet, il n'est plus nécessaire de protester aujourd'hui contre les assertions mensongères de ceux qui, par ignorance ou par calcul, n'avaient voulu voir, dans les vastes régions arrosées par le Saint-Laurent, que des contrées stériles et couvertes de neige la plus grande partie de l'année. Comme pays agri-

cole, industriel et minier, la province de Québec s'est révélée, surtout depuis quelques années, sous un jour beaucoup plus brillant. L'agriculture, l'exploitation forestière et minière se développent si rapidement que l'on a pu dire récemment, et avec raison, que si le dix-neuvième siècle a été le siècle des Etats-Unis, le vingtième siècle sera celui du Canada, dont Québec est la plus ancienne province et l'une des plus riches.

Convaincu que le lecteur, qui voudra nous suivre, ne pourra qu'en retirer profit, nous passerons successivement en revue, après une rapide description générale du pays, le domaine public, l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines, la fabrication du bois de pulpe, la colonisation, les pêcheries, la chasse et les animaux à fourrures, l'instruction publique, le commerce, la navigation, les chemins de fer, etc., en un mot, nous mettrons au grand jour, aussi clairement et aussi succinctement que possible, la vie telle que vécue dans cette pro-



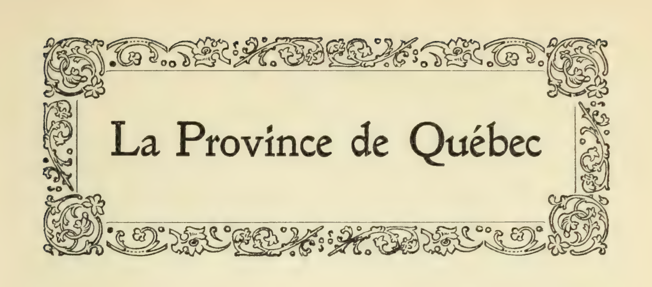
Chute Montmorency

vince canadienne, dont la population est pour les quatre cinquièmes d'origine française et l'on verra qu'il y a place pour toutes les énergies, que cultivateurs, industriels, financiers peuvent y venir pour s'y créer des situations enviables.

Depuis quelques années, les capitalistes américains placent dans les entreprises canadiennes des sommes énormes, et des délégués des principales institutions financières du vieux continent, frappés du développement rapide du Canada, s'y livrent à des études spéciales sur les ressources du pays. Nous voyons dans leurs rapports qu'ils sont étonnés du nombre incalculable de richesses encore inexploitées et tous sont d'accord pour engager leurs compatriotes à se lancer dans des entreprises qui ne peuvent conduire qu'au succès. Il en est de même en agriculture, et les nombreux colons venus d'Europe, et qui sont aujourd'hui parfaitement installés à la tête de bonnes fermes, fournissent la meilleure preuve de la richesse agricole du pays. Assurément la for-

tune ne vient pas en un jour, mais il est indiscutable que, pour tout homme qui a de l'énergie et l'amour du travail, il n'est pas de pays où les chances de succès soient aussi grandes. L'adage "aide-toi, le ciel t'aidera", est plus vrai ici que partout ailleurs et le cultivateur qui peut se procurer quarante ou cinquante hectares de terre pour un prix nominal est certain non seulement d'avoir son chez-soi très facilement, mais de jouir d'une bonne aisance au bout de quelques années en même temps qu'il profite d'une liberté que l'on rencontre rarement ailleurs.

ALEX. GIRARD.



CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS

La province de Québec occupe le second rang parmi les provinces du Dominion du Canada pour l'étendue et la population, la Colombie Britannique est plus grande et la province d'Ontario plus peuplée.

La province de Québec comprend une superficie de 347000 milles, soit environ 560,-000 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'elle est aussi grande que la France et l'Allemagne réu-

nies, ou trois fois plus grande que le royaume de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Au recensement de 1901, la population s'élevait au chiffre de 1,648,898.

La province de Québec s'étend de l'est à l'ouest, depuis l'Anse au Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, couloir qui s'ouvre sur l'océan Atlantique, jusqu'au lac Témiscamingue, qui forme son extrémité occidentale. Ces deux extrémités sont situées, la première, l'Anse au Blanc-Sablon, sous le 57e, et la deuxième, le Témiscamingue, sous le 79e, 30′ de longitude ouest, méridien de Greenwich.

Du sud au nord, la province s'étend entre le 45e et le 53e parallèle, embrassant ainsi huit degrés de latitude, et plus de vingt-deux degrés de longitude.

Cette étendue colossale, qui ne compte guère encore qu'une population de 1,700,000 âmes, est cependant à la veille de devenir l'un des pays du monde qui attireront le plus les regards des peuples civilisés et l'ambition des capitalistes, parce que ses conditions physiques sont telles que l'activité humaine y trouvera le plus admirable champ qui existe pour le déve-

loppement des industries modernes les plus considérables.

CLIMAT. — GRANDS COURS D'EAU.

LE SAINT-LAURENT

Le climat de la province de Québec n'est pas le même que celui des contrées européennes situées sous les mêmes latitudes. Le 45e degré, celui que l'on peut considérer comme la ligne médiane du territoire laurentien et qui est celui de la frontière méridionale de la province, passe en Europe à travers le midi de la France, la Lombardie, la vallée du Danube, la péninsule de Crimée. " On sait que les rivages occidentaux de l'Europe ont, à latitude égale, une température beaucoup plus élevée que les rivages orientaux de l'Amérique, grâce au mouvement général des eaux et des courants ; les vents du sud-ouest prédominent sur les côtes européennes, tandis que les eaux échauffées du golfe mexicain se portent vers les mers de France, les îles Britanniques et la Norvège. Au contraire, le vent qui l'emporte au Canada

est le vent polaire, soufflant dans la direction du nord-est au sud-ouest, c'est-à-dire, précisément dans l'entonnoir que présente le golfe Saint-Laurent. Les autres courants aériens venus des régions arctiques, du nord ou du nord-ouest, ne trouvent guère d'obstacles dans la traversée du Labrador et des Laurentides, tandis que les vents du sud-est, ceux qui apportent les tièdes effluves de la mer des Antilles, sont plus facilement détournés de leur marche par les montagnes bordières du bas Saint-Laurent et par les chaînes de la Nouvelle-Angleterre." —(Elisée Reclus.)

La province de Québec étant moins soumise à l'influence de la mer, les saisons intermédiaires y sont moins marquées, mais l'hiver et l'été y sont plus soutenus. Le printemps, l'automne passent rapidement ; la vie se révèle par explosion dans les forêts après le long hiver, et presque aussi brusquement, après un court mais délicieux automne, commence le sommeil des plantes. Le cycle entier de la flore s'est accompli en quatre ou cinq mois, de la fin de mai à la première quinzaine d'octobre. Dès qu'elles sont tombées, vers les premiers jours de décembre, les neiges restent sans se fondre

et durcissent peu à peu. Grâce à cette couche protectrice, les plantes sont à l'abri de la gelée et du brusque dégel qui les menaceraient sous un climat moins rude ; la neige abrite même les maisons contre le froid.

"Quand la terre fertile du Canada s'est enfin débarrassée de l'étreinte inexorable de l'hiver, l'herbe renaît sous la neige fondante dont la nappe blanche, bientôt déchirée, laisse entrevoir la couleur tendre des pousses hâtives. Dans un brusque réveil, la nature généreuse semble accumuler ses pouvoirs fécondants pour recouvrir aussitôt le sol d'un décor estival. Alors surgissent comme par enchantement les violettes aux teintes variées, les orchidées de terre froide, les reines-Marguerites et, de mois en mois, les tournesols, les lis tigrés et autres fleurs sauvages à foison. Des colibris, au dos d'émeraude et à gorge de rubis, y viennent butiner. D'autres oiseaux remplissent l'air de leurs chants. Les récoltes mûrissantes, le susurrement des insectes nous annoncent bientôt le plein été : voici juillet." (Arthur Buies.)

La neige sert à tenir la terre chaude en hiver et à la fertiliser, parce que : 1° sa conductibilité étant très faible, l'orsqu'elle couvre

d'une couche épaisse la surface du sol, la température de ce dernier ne s'abaisse pas audessous du point de congélation, tandis que celle de l'air est beaucoup plus basse ; 2° parce que la neige contient de l'acide carbonique, et même plus souvent des nitrates et de l'ammoniaque, substances azotées fertilisantes qui, lorsque la neige fond, pénètrent lentement dans le sol et s'insinuent dans les sillons et les mottes de terre. Enfin, la neige tempère la chaleur ardente de l'été en refroidissant les vents qui passent sur le sommet des montagnes ; lorsqu'elle s'amasse dans les lieux élevés, elle sert, en fondant, à alimenter les rivières, qui se convertiraient en torrents dévastateurs ou en vastes lacs, si la même quantité d'eau leur arrivait sous forme de pluie, dans un temps trop court.

Il ne faut donc pas croire que la rigueur du climat canadien soit un obstacle à la culture des céréales, des plantes fourragères, des racines et des fruits. Bien au contraire. La province de Québec est d'une fertilité exceptionnelle ; la neige n'empêche nullement l'élevage ; le climat donne au bétail une vigueur remarquable qui contribue pour beaucoup à le préserver des épidémies. La neige donne en

Palais législatif.—Québec

outre à la terre un repos absolu ; au printemps, le dégel l'imbibe et la prépare admirablement pour la production, en développant naturellement les sucs les plus nutritifs qu'en Europe on est obligé de provoquer artificiellement.

Diverses plantes cultivées se développent plus facilement et prospèrent mieux par l'emploi de semences provenant d'altitudes polaires, que de graines qui ont mûri dans des zones méridionales. Les graines de la plupart des végétaux dans le nord, les graines des localités septentrionales germent plus promptement et mieux, et donnent naissance à des plantes plus vigoureuses et plus rustiques que les graines de provenance méridionale. Le pouvoir germinatif des graines du nord est incomparablement supérieur à celui des semences méridionales, non seulement par le nombre de graines aptes à germer, mais aussi par l'énergie avec laquelle la germination s'effectue et par leur haut degré de pureté. La science agricole, grâce à l'expérience, est absolument fixée sur ce point pour le climat du Canada.

***

La province de Québec étant placée par

2

sa situation géographique entre les 45e et 53e degrés de latitude nord, et entre le 57e et 80e degré de longitude ouest, offre donc une grande variété de terres arables, douées d'un rare pouvoir fertilisant. Cependant, les défrichements agricoles y sont encore à peine parvenus au 49e parallèle.

Bon nombre de personnes qui y résident depuis longtemps croient avoir remarqué des changements notables dans la température de ce pays, survenus à la suite des défrichements, qui ont été aussi considérables dans le dernier quart de siècle que dans presque tout un siècle antérieur. " Non seulement, dit M. Ulric Barthe, la physionomie du sol s'est transformée, mais encore l'atmosphère s'est modifiée sensiblement. Du reste, sur toute la surface du globe, la civilisation et le travail de l'homme transforment la nature. Déjà le Klondyke, sous le 62e degré de latitude, a perdu de son aspect farouche, grâce à l'invasion de quelques 25 à 35 mille hommes ; la Sibérie elle-même, métamorphosée par le Transsibérien, apparaît déjà sous un jour différent. Ainsi en est-il des " quelques arpents de neige " des bords du Saint-Laurent, comme on appelait le Canada au

dix-huitième siècle, destinés à devenir avant peu l'un des plus vastes champs de l'activité humaine, l'une des plus abondantes sources de production et de prospérité. "

LE SAINT-LAURENT

Dans la plus grande partie de sa longueur, la province de Québec est traversée par le fleuve Saint-Laurent qui, à partir de sa source, en plein cœur du continent américain, à 3500 milles de son embouchure sur l'Atlantique, descend d'abord, comme une modeste rivière, ayant l'air de dérober sa course, jusqu'à la première des grandes mers intérieures d'eau douce de l'Amérique, jusqu'au lac Supérieur, où il semble se perdre pour toujours au regard. Il en ressort néanmoins par le Sault Sainte-Marie et entre dans le lac Huron, où il s'engloutit de nouveau pour réparaître encore, sous le nom de rivière Sainte-Claire, laquelle le conduira jusqu'au lac Erié, et de là, par la rivière Niagara, juqu'au lac Ontario, d'où il sortira enfin, sous son véritable nom, et coulera entre les

rives de la province d'Ontario et celles des Etats-Unis, jusqu'à ce qu'il atteigne l'île de Saint-Régis. A partir de ce point, il entrera résolument dans la province de Québec et la parcourera exclusivement, en la séparant en deux parts fort inégales et fort différentes l'une de l'autre, sur un parcours de 1700 kilomètres, jusqu'à ce qu'il aille se jeter dans le golfe qui porte son nom et qui transmet l'énorme volume de ses eaux à l'océan Atlantique.

Pendant longtemps, le Saint-Laurent coule sur une largeur inégale, tantôt resserrant, tantôt élargissant son cours, parfois se déployant au point de former des lacs, comme ceux de Saint-François, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, offrant çà et là des largeurs de quatre à cinq kilomètres, d'autres fois se rétrécissant à deux kilomètres, jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité inférieure de l'Ile d'Orléans, trente-cinq kilomètres en aval de Québec, la capitale de la province.

A partir de ce dernier point, son cours prend désormais un développement assuré et progressif. Au début, il aura vingt kilomètres de largeur et ne cessera de s'ouvrir de plus en plus, jusqu'à ce qu'il atteigne la Pointe-des-

Monts, sur la rive nord, quatre cents kilomètres plus bas, point où son élargissement devient subitement tel que, de fleuve, il se transforme en golfe. Désormais, il s'épanchera en ondes semblables à celles de l'Océan qu'il ira bientôt rejoindre, après avoir baigné les rivages du Labrador canadien, ceux de l'ile d'Anticosti, de la Nouvelle-Ecosse, et enfin de l'Amérique Britannique, qui, dans les parages brumeux et souvent orageux du golfe, apparaît comme une oasis verdoyante de cent trente kilomètres de longueur, où l'hiver n'a plus de rigueurs et où le sol offre l'aspect d'une végétation des plus luxuriantes.

A son entrée dans l'Atlantique, l'estuaire du Saint-Laurent a une largeur de 170 kilomètres ; 750 kilomètres plus haut, à la Pointe-des-Monts, à l'entrée du golfe, sa largeur est réduite à 65 kilomètres.

De là, en remontant toujours, les rives du grand fleuve se rapprochent graduellement, jusqu'à ce que, devant Québec, elles ne lui accordent plus qu'un passage d'environ deux kilomètres de largeur, ce qui n'empêche pas la navigation en eau profonde, pour les vaisseaux océaniques du plus fort tonnage, de se prolon-

ger encore trois cents kilomètres plus haut, jusqu'à Montréal, la grande métropole commerciale du pays.

Poussé par la formidable marée de l'Océan et du Golfe, le Saint-Laurent, deux fois par jour, remonte vers sa source jusqu'à près de six cents kilomètres de la Pointe-des-Monts, devant Trois-Rivières, une des principales villes de la province en importance et l'une des plus avantageusement situées. Elle est construite au pied même d'un affluent considérable du Saint-Laurent qui porte le nom de rivière Saint-Maurice.

L'effort que la marée impose au fleuve pour remonter contre son cours est si violent qu'il entraîne avec lui ses ondes salées jusqu'à une soixantaine de kilomètres en aval de Québec, endroit où l'afflux énorme des eaux douces arrivant des grands lacs l'emporte sur les ondes de la marée devenues saumâtres, et les noie dans leur masse profonde.

VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES

Et maintenant, que dire de la navigation fluviale intérieure ? Aucun pays au monde ne

présente d'aussi nombreux et importants cours d'eau, distribués comme d'après un plan conçu d'avance, d'une si admirable disposition, d'une synthèse si bien ordonnée, que l'on peut retracer aisément le rôle que chaque rivière, même de dimension modeste, doit jouer dans la circulation générale. En creusant à travers la province de Québec l'entaille profonde de son lit, le Saint-Laurent ne l'a pas divisée en deux moitiés égales, loin de là : l'une, la rive sud, n'est qu'une bande de terrain étroite, par endroits même ne dépassant pas vingt-cinq kilomètres de largeur, qui s'interpose entre la rive du fleuve et la frontière des Etats-Unis ; l'autre, la rive nord, s'étend à travers d'innombrables lacs, sur une largeur de neuf cents kilomètres, rayée en tous sens par des affluents nombreux qui charrient la dépouille des forêts et portent la vie, des limites les plus reculées jusqu'au cœur des régions qu'animent le commerce et l'industrie.



Le Saint-Laurent a trois grands tributaires principaux qui ne le cèdent en rien aux plus

importants fleuves de l'Europe : ce sont l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saguenay.

Ces tributaires, avec leurs affluents grands et petits, en nombre incroyable, arrivent du nord lointain, des plaines immenses et marécageuses qui forment, entre le bassin de la mer de Hudson et celui du Saint-Laurent, une séparation indécise ; ils ont, dans leur course puissante, traversé la barrière que leur opposait la chaîne des Laurentides, et à travers les rochers ils se sont fait un chemin qui les conduit jusqu'au fleuve, en leur faisant exécuter des bonds prodigieux qui, sous le nom de chutes ou de cascades, atteignent parfois jusqu'à 40 ou 50 mètres de hauteur.

LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Du lac Capmechigama, où elle prend sa source, jusqu'à son embouchure, au-dessous de Montréal, la rivière des Outaouais, du nom des Indiens qui habitaient autrefois ses bords, mesure près de huit cents milles (1300 kilomètres) de longueur, si l'on tient compte de toutes les sinuosités de son cours. La rivière des



Statue de Champlain

Outaouais, plus abondante que le Nil, l'égale du Rhin par la longueur et par l'étendue du territoire qu'elle arrose, verse au Saint-Laurent un volume d'eau en moyenne trois fois plus considérable que celui que le Rhin porte à la mer du Nord.

L'étendue des terres arrosées par l'Outaouais et ses affluents est d'environ 60,180 milles, dont 19,957 dans la province d'Ontario et 40,324 dans la province de Québec, chiffres qui, réunis, représentent une superficie de 38,451,200 acres, soit plus de 18,000,000 d'hectares.

Cette rivière, comparable aux grands fleuves d'Europe, navigable sur presque tout son parcours, arrose donc et fertilise une région qui ne comprend pas moins que le cinquième de l'étendue entière de la province ; elle conduit jusqu'au cœur des lointaines forêts de pin où s'alimente le commerce de bois et où se dirige, tous les automnes, l'armée bruyante des bûcherons qui se rendent à leurs " chantiers ", et qui en reviennent tous les printemps, en faisant retentir de leurs chants les échos de ces vastes solitudes.

Le bassin de l'Outaouais embrasse neuf comtés entiers, parmi lesquels, le Pontiac, qui a 21,000 milles ou 13,500,000 acres carrés, l'Ottawa, qui compte 6,700 milles ou 4,280,000 acres, et enfin, l'Argenteuil, qui ne mesure pas moins de 600,000 acres carrés. Cette vaste contrée, néanmoins, ne renferme même pas encore deux cent mille habitants.

De grands lacs, tels que le Keepawa, le Victoria, le Kekabonga étendent leurs nappes silencieuses sur des espaces variant de 50 à 80 kilomètres de longueur, et qui en atteignent jusqu'à quinze de largeur. Puis vient, par ordre de dimension décroissante, un nombre de lacs tellement grand qu'il a fait donner, particulièrement à cette région, le nom de " Zone des lacs ", dans un pays où cependant les lacs abondent, d'une extrémité à l'autre.

C'est dans la zone des lacs que prennent naissance les grandes rivières qui portent le tribut de leurs eaux à l'Outaouais, telles que la rivière du Moine, qui a un parcours de 130 milles, la rivière Noire, 135 milles, la rivière Coulonge, 160 milles, la rivière Gatineau, 260 milles et la rivière du Lièvre, 220 milles. Viennent ensuite d'autres affluents moins con-

sidérables, il est vrai, mais qui néanmoins méritent d'être signalés dans la géographie de cette vaste contrée ; ce sont la rivière Rouge, longue de 120 milles, la rivière du Nord, longue de 70 milles, et l'Assomption, qui en mesure 90. (3 milles valent un peu plus que 4 kilomètres.)

LE TÉMISCAMINGUE

Le lac Témiscamingue, qui n'est à proprement parler qu'une expansion de la rivière des Outaouais, occupe la limite occidentale de la province de Québec, qu'il sépare, au 47e degré de latitude nord, de la province voisine d'Ontario. Il a une longueur de 120 kilomètres, et une largeur qui varie de 6 à 10 kilomètres. Il est navigable pour les navires même de fort tonnage, et justifie ainsi son nom qui, en langue indienne, veut dire " Eau profonde ". Les rivières dont il reçoit les eaux égouttent un bassin qui n'a pas moins de 18, 000,000 d'acres carrés. On y voit d'admirables terrains agricoles devenus, depuis quelques années, sous le nom de " région du Témiscamingue ", une des parties de la province que

la colonisation a adoptées de préférence pour y faire fructifier son œuvre et donner à l'élément franco-canadien une nouvelle force du côté de l'ouest, point d'attraction des courants d'émigration moderne, champ plus vaste et plus libre offert à l'énergie colonisatrice.

Le pays situé à l'est du lac, dans la province de Québec, forme un gracieux développement d'ondulations, sans montagnes, sans rochers, où croissent le pin blanc, l'épinette, le cèdre, le sapin, le tremble et le bouleau. Quelquefois aussi, à de rares intervalles, on y trouve des érables et des merisiers par groupes clairsemés et solitaires.

Ces ondulations s'étendent sur des centaines de milles et présentent aux rayons du soleil une surface qu'il réchauffe aisément, en lui assurant un climat moins rigoureux et plus uniforme que dans plus d'un comté des bords du Saint-Laurent.

LE SAINT-MAURICE

La rivière Saint-Maurice coule de l'ouest à l'est sur une longueur d'environ 350 milles, et débouche dans le fleuve Saint-Laurent, près

de la ville de Trois-Rivières (lat. nord, 46-25). Les nombreux rapides, les cascades et les chutes distribués sur le cours du Saint-Maurice et de ses affluents, constituent un ensemble admirable de pouvoirs hydrauliques. De plus, les forêts qui couvrent encore la plus grande partie du sol, pourront approvisionner de combustible, pendant une longue succession d'années, les manufactures ou les usines qu'on y construira, et que l'on a déjà commencé d'y construire sur une très grande échelle.

Au nombre des chutes qui naissent du cours du Saint-Maurice, mentionnons entre autres, parmi les principalcs, celles de La Tuque, de Grand'Mère, de Shawenegan, des Piles et des Grès.

*
* *

La chute de La Tuque, qui peut fournir un pouvoir hydraulique d'une très grande puissance, vient s'abattre dans une large et paisible baie, l'un des endroits les plus poissonneux du Saint-Maurice.

Placé à la tête de la navigation de la rivière, entouré d'un pays fertile, servant d'in-

termédiaire au commerce de la compagnie de la Baie d'Hudson avec les Trois-Rivières, à portée de communications faciles et assez rapprochées avec le lac Saint-Jean par la rivière Croche, pourvu de grandes estacades pour retenir le bois de commerce amené par les tributaires du Saint-Maurice, le poste de La Tuque peut s'attendre à un rapide développement, à sa rapide transformation en une cité d'avenir.

Depuis une dizaine d'années des villes florissantes ont surgi comme par enchantement là où il n'y avait que la forêt. C'est ainsi que l'on peut citer Grand'Mère et Shawinigan.

La création récente à Grand'Mère de deux gigantesques fabriques, l'une pour la pulpe et l'autre pour le papier, a déterminé à cet endroit, qui était encore absolument vierge d'habitations et de culture, il y a quelques années, la fondation d'un centre de population et d'activité qui compte déjà plus de quatre mille habitants. Voilà des faits qui démontrent l'avenir brillant réservé à cette région.

***

Le territoire arrosé par la rivière Saint-

Maurice et ses affluents comprend quatorze millions d'acres, dont pas plus de trois millions sont propres à la culture, déduction faite des rivières, des lacs et des montagnes. Le sol arable ne se trouve guère que le long des rivières ou autour des lacs, où il forme des étendues variables, mais ne suffisant pas toutefois à assurer des colonies importantes, si ce n'est dans la vallée de la rivière Croche et le long des rivières Mékinac, Mattawin et Vermillon.

Le pouvoir hydraulique formé par la cascade de la rivière à la Truite, qui débouche dans la Mékinac, est un des plus puissants qu'il y ait dans cette partie de la province ; il pourrait actionner aisément une vingtaine de manufactures de toutes sortes, sans frais de barrages ni de digues ; il n'y aurait qu'à les échelonner sur les larges gradins qui bordent chaque côté de la cascade, sur un parcours d'environ un demi mille, jusqu'à deux cent cinquante pieds de hauteur.

La Mattawin est l'affluent le plus considérable du Saint-Maurice ; tout le pays qui l'entoure est couvert de bois magnifiques, coupé de petites rivières et de lacs où le poisson abonde. Dans le seul angle formé par la ren-

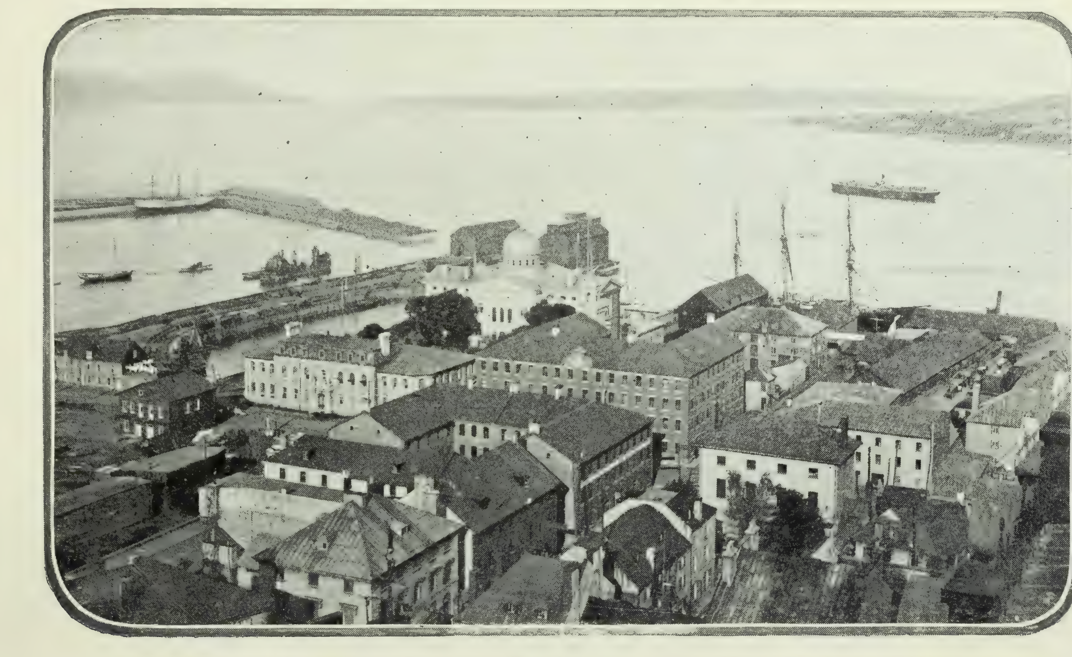
contre du Saint-Maurice et de la Mattawin, on ne compte pas moins de 70 lacs, où prennent leurs ébats la truite, le brochet, la perche, poissons fort recherchés des gourmets.

Les autres affluents du Saint-Maurice, à part ceux qui viennent d'être nommés, sont la Grande et la Petite Bostonnais, la Tranche, la Pierriche, la Windigo, la Shawinigan, la rivière au Rat, la Flamand, la Manouan et la rivière au Ruban, sans compter les affluents de celles-ci, pareils à autant de petites veines qui raient la surface du sol.

Du territoire du Saint-Maurice, on peut passer aisément, par un portage et quelques heures de canot, dans celui du Lac Saint-Jean ou du Saguenay, qui est la contrée la plus merveilleuse de toute la province de Québec.

LE SAGUENAY

La rivière Saguenay, troisième grand tributaire du Saint-Laurent, peu importante par sa dimension, par la longueur et le nombre de ses affluents, l'est beaucoup par son énorme profondeur de trois cents mètres qui la fait res-



Le port de Québec

sembler à un fjord norvégien ou un golfe sinueux entrant profondément dans les terres, et qui permet aux navires du plus fort tonnage de la remonter jusqu'à cent kilomètres de son embouchure, pour faire leurs chargements de bois tous les ans. Elle est importante surtout en ce qu'elle sert d'exutoire aux eaux du lac Saint-Jean, incessamment gonflées par de volumineux affluents venus principalement du lointain réservoir du nord, cette source intarissable des plus grands cours d'eau de la province.

Entrée dans le lac Saint-Jean à son extrémité occidentale, sous le nom de rivière Chamouchouan, après avoir traversé plus de trois cents kilomètres de pays, elle en sort à l'extrémité opposée, sous le nom de Grande et Petite Décharge, deux issues mugissantes qui, après avoir enserré l'île d'Alma dans une violente étreinte, se réunissent peu après pour former l'étonnante rivière Saguenay ; celle-ci, de rapides en rapides et de chutes en chutes, se précipite, sur une longueur d'environ 60 kilomètres, jusqu'au voisinage de Chicoutimi, où elle prend un cours uniforme et régulier, pour le poursuivre ensuite jusqu'à Tadoussac,

port de débouché dans le fleuve Saint-Laurent.

*
* *

Les affluents principaux qui se jettent dans le lac Saint-Jean sont, au sud, la Métabetchouane et le Ouiatchouane, à l'est la Belle-Rivière, à l'ouest la Chamouchouane, au nord-ouest la Ticouapee et la Mistassini, au nord et au nord-est la grande et la petite Péribonca.

La Péribonca est navigable, jusqu'à trente milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire. Elle est extrêmement longue. Il faut, dit-on, faire quatre cents milles, avant d'arriver à sa source, et cela sans apercevoir la moindre trace d'habitation.

*
* *

Un fait curieux à signaler dans l'hydrographie de cette partie de la province, c'est que l'Outaouais et ses deux grands tributaires, la Gatineau et la Lièvre, la rivière Saint-Maurice et la rivière Saguenay, celle-ci sous le nom de Chamouchouane, prennent leurs sources dans le voisinage les unes des autres. Ainsi, des sources de l'Outaouais aux sources extrêmes de la Gati-

neau, l'on ne compte que trente-cinq milles à peu près de distance ; des sources de la Gatineau à celles du Saint-Maurice, on n'en compte que seize, tandis que des sources de l'Outaouais à celles de la Chamouchouane, il n'y a tout au plus qu'une distance de cinquante milles ; en sorte qu'il est facile de communiquer de l'une à l'autre des grandes vallées du Nord, celles de l'Outaouais, celle du Saint-Maurice et celle du Saguenay, sans mettre pied à terre, si ce n'est pour faire portage entre les lacs et les cours d'eau, pareils à une longue chaîne d'anneaux liquides.

On pourrait donc à peu de frais les réunir entre elles au moyen des nombreux affluents qui les parcourent et se ramifient en tous sens ; mais nous n'en sommes pas encore là, dans ce pays aux dimensions colossales et qu'habite une population encore si clair-semée. — (A. Buies.)

***

En amont du Saguenay, on compte, parmi les principales rivières qui débouchent dans le Saint-Laurent, la Maskinongé, la Batiscan, la Jacques-Cartier, la Montmorency, la Sainte-

Anne, le Gouffre et la Malbaie ; en aval, la Portneuf, la Betsiamis, la rivière des Outardes, la Manicouagan, la Mécatina et la rivière des Esquimaux. Toutes ces rivières proviennent du versant septentrional du Saint-Laurent, le versant du sud, dominé par des montagnes rapprochées, est trop étroit pour donner naissance à de forts affluents. Cependant, on y trouve des rivières qui, tout en étant loin d'avoir des parcours aussi prolongés que celles du versant nord, n'en sont pas moins des cours d'eau très importants et fort avantageux pour la circulation intérieure, en même temps que pour les industries et les manufactures auxquelles elles fournissent une force motrice inépuisable. Telles sont les rivières Richelieu, Yamaska, Nicolet, Bécancourt, Chaudière, Etchemin, la rivière Ouelle, la rivière du Loup celle de Rimouski, celle de Trois-Pistoles, la rivière Verte, la rivière Métis, la Blanche, la Matane, la Madeleine, etc., etc., sans compter le réseau de la Gaspésie, qui comprend la Matapédia, la Bonaventure, la Grande-Cascapédia, la Nouvelle et la Ristigouche. En un mot, le pays tout entier est comme sillonné d'un immense réseau de cours d'eau de toutes

les dimensions, et d'une multitude infinie de lacs, reliés entre eux par de gracieuses et pittoresques rivières. Rien qu'avec les principaux cours d'eau de la province, on ferait un ruban liquide de plus de dix mille milles ou près de 17000 kilomètres de longueur.

***

" Le Grand-Nord, " dit M. Henry de Puyjalon dans un intéressant rapport adressé au ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, " est cette partie du Labrador, appartenant à la province de Québec, qui s'étend depuis Kegaska (61°20′) à l'ouest, jusqu'à Blanc-Sablon (57°7′), limite de la province à l'est. Sur la totalité de ce parcours la côte est perpétuellement découpée, pénétrée, échancrée par des anses et des baies étroites, longues, souvent très profondes, presque toujours cachées aux yeux des navigateurs du large par de nombreuses îles et d'innombrables îlots.

" Pour le marin étranger à ces parages, rien n'est plus effrayant que la côte du Grand-Nord, lorsqu'il l'aperçoit de la haute mer en un jour de tempête. Il ne voit qu'une ligne inin-

terrompue de récifs où les eaux viennent se briser en embruns prodigieux. Pour le marin de la côte, rien n'est plus hospitalier que cette ligne redoutable, car il sait qu'en arrière il trouvera les havres les plus sûrs, où s'abriteraient toutes les flottes du monde et où les conduiraient les chenaux les plus profonds, si elles osaient tenter de s'y engager.

Cette disposition spéciale avait fait autrefois de cette partie de la province le lieu d'élection des oiseaux de mer, des crustacés, des poissons mixtes, des pinnipèdes et des carnassiers terrestres qui en font leur nourriture. "



L'action des courants a contribué à établir une grande inégalité dans l'aspect et la formation des deux rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent.

Dans la ligne si harmonieusement contournée de la rive sud, on reconnaît l'action d'un courant dont le mouvement est en général continu et régulier, c'est celui du reflux. La rive nord, au contraire, que vient heurter le flux ou flot de marée, est beaucoup plus inégale, plus découpée en criques, plus bossuée de

promontoires. En outre, les alluvions apportées par les rivières contribuent aussi à inégaliser le profil de la côte labradorienne ; la Betsiamis, la rivière des Outardes, la Manicouagan, la Moisie, la Mingan, la Saint-Augustin, la rivière des Esquimaux, d'autres encore, se ramifient dans la mer en petits deltas de sables et de vases. Dans leur cours supérieur toutes ces rivières se ressemblent par leurs enchaînements de lacs, leurs cascades et leurs rapides.

Tous ces cours d'eau sont extrêmement poissonneux ; le saumon et la truite y abondent. Entre ces grands cours d'eau, il existe une multitude de petites rivières, plus poissonneuses encore que les grandes ; toutes sont pêchées au filet par les riverains.

En dehors des fleuves ci-dessus mentionnés il en existe quatre autres très importants dans la région nord de la province, autrement dit dans le nouveau Québec. Jusqu'à nos jours, on ne les a guère utilisés parce que l'accès en est éloigné ; mais comme ils arrosent des territoires riches en mines et en forêts, il est déjà question de les relier à l'ancien Québec par des voies ferrées.

Ces quatre fleuves sont le Hamilton, la

Grande-Rivière de l'Est, le Rupert et le Nottaway. Le Hamilton est un des plus grands fleuves du monde, il forme la frontière nord-est de la province, il a plus de 250 lieues de long et il se jette dans l'Atlantique.

Le Nottaway que l'on ne connaît bien que depuis 1865, a 130 lieues de long et il atteint souvent 1 lieue de large. C'est le plus grand cours d'eau qui se jette dans la baie d'Hudson. Comme le précédent, la grande Rivière de l'Est (East main) est tributaire de la baie d'Hudson et sert de frontière à la province ; son cours est d'environ 120 lieues. Le Rupert, qui arrose une excellente vallée de plus de 2400 kilomètres carrés, sort du lac Mistassini pour se diriger vers l'Ouest et se jeter dans la baie James après 100 lieues de parcours.

MONTAGNES

Au nord du fleuve Saint-Laurent, les Laurentides, chaîne granitique, massées ensemble et se tenant étroitement, accompagnent le fleuve sur une grande partie de son cours, de-

Famille de grands cerfs canadiens

puis la frontière orientale de la province, c'est-à-dire depuis le Labrador, jusqu'aux environs du Saguenay. C'est dans cette région, encore à demi sauvage, qu'elles apparaissent avec toute leur grandeur inculte et leurs merveilleux imprévus.

En approchant de la région du Saguenay, le massif des Laurentides se partage en deux rangées bien distinctes ; l'une décrit une grande courbe vers le nord pour contourner la vallée du lac Saint-Jean ; l'autre longe le Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente, parcourant ainsi une trentaine de lieues de rivages hérissés, où elles ont rassemblé leurs masses les plus profondes et dressé leurs plus hautes cimes. De ce dernier point, elles commencent à s'éloigner graduellement du fleuve jusqu'à une distance d'environ trente milles ou 48 kilomètres en arrière de Montréal, çà et là réunies en groupes tassés, plus loin dégénérant en traînées languissantes ; puis elles se rapprochent, s'étreignent de nouveau, mais toujours dans un élan de moins en moins vigoureux ; une dernière fois, enfin, elles se fractionnent encore et se disséminent en tronçons épars, en ondulations de rochers ou de collines présentant, sous

un extérieur abrupt et inculte, des dispositions très avantageuses pour l'agriculteur et le colon.

Il en est ainsi jusqu'à une douzaine de lieues environ de Montréal, alors que les Laurentides, reformées de nouveau, semblent vouloir rattacher définitivement leurs chaînons interrompus. Nous sommes là en présence de la contrée qui s'appelle les " Cantons du Nord ", vaste région de colonisation que les Canadiens français ont à peine commencé à peupler depuis un quart de siècle, mais où ils ont assuré leur possession du sol et fait de rapides développements qui ont donné à ce domaine, créé d'hier, toute l'apparence d'un camp avancé pour la propagation de leur race et l'extension de leurs forces.

Au sud du Saint-Laurent, en arrière de la rivière Cascapédia les collines, prenant de fortes proportions, ont été appelées les "grosses montagnes de Berry". Du haut de leur sommet, on aperçoit, s'étendant jusqu'à l'horizon illimité, le vaste plateau de l'intérieur et, vers le nord, les pics élevés qui se détachent de la chaîne des Shickshock. D'un côté, c'est l'énorme massif de la montagne de La Grange qui monte du sol jusqu'à 3400 pieds de hau-

teur ; cette montagne marque la limite septentrionale du plateau. En arrière, vers la tête de la rivière Sainte-Anne, dans le fond du tableau, se dessine la longue crête dentelée de la chaîne, terminée à l'est par la masse imposante du mont Albert, et contenant entre autres les massifs des monts Logan, Bayfield, Matouasi, et au delà, se présentant à angle droit, le massif transversal de la montagne de la Table, dont les pics atteignent jusqu'à 4000 pieds de hauteur.

A partir de la rivière Cap-Chat, la chaîne des Shickshock prend une direction sud-ouest, coupe la Matapédia, se rapproche de nouveau du fleuve jusqu'au voisinage de la Rivière-du-Loup, puis reprend sa route vers le sud, pénètre dans le Vermont, sous le nom de Montagnes Vertes, et traverse enfin, sous son véritable nom d'Alléghanys, les Etats de New-York et de Pennsylvanie, où, dans leurs vastes flancs, le mineur et l'industriel ont découvert et exploitent, depuis nombre d'années, deux des sources principales de la fortune des Etats-Unis, le charbon et l'huile minérale.

CHEMINS DE FER

Le premier chemin de fer canadien fut inauguré en 1836 ; il avait seize milles de longueur.

En 1856, on ne comptait encore que 71 milles de chemins de fer en exploitation.

En 1869, au lendemain de l'inauguration de la Confédération, le réseau des chemins de fer canadiens comprenait un parcours de 2,065 milles ; en 1870, 2497 milles ; en 1880, 6897 milles, et en 1892, 15,000 milles. En 1898 il était de 16,718 milles en exploitation ; actuellement le Dominion compte 20,000 milles de voie ferrée.

Ce développement, qui n'a de comparable que celui des voies ferrées américaines, donne une idée de la merveilleuse puissance commerciale et industrielle d'un pays comme le Canada, dont le sol et le sous-sol contiennent, en quantité inépuisable, les matières premières de la plupart des grandes industries modernes. On ne s'étonne pas néanmoins que le pays soit arrivé à un pareil développement de voies ferrées, quand on songe aux sommes énormes que le gouvernement fédéral a versées pour

leur construction, depuis la réunion des provinces, quoiqu'il n'ait la propriété et le contrôle que de deux lignes, celle de l'Intercolonial et celle de l'Ile du Prince-Edouard.

Pour ouvrir un aussi vaste pays à la colonisation, pour le mettre en mesure de tirer parti de ces immenses ressources naturelles, il fallait le sillonner de chemins de fer d'un océan à l'autre. C'était une entreprise gigantesque qu'il était impossible de laisser à l'initiative individuelle, ni surtout au capital privé.

Les administrations fédérales ont donc compris qu'il leur incombait de concourir largement, sans compter, à la construction des chemins de fer, d'y engager même l'avenir, ce que l'on peut faire sans crainte dans un pays jeune qui se charge volontiers de faire fructifier les capitaux consacrés à son avancement.

Les contributions fédérales, pour chemins de fer, se sont élevées, en moins de trente années, à la somme fabuleuse de plus de 240 millions de dollars. (1,200,000,000 francs.)

*
* *

Il y a trente ans, la province de Québec

ne comptait encore que 575 milles de chemins de fer. Depuis lors, elle en a construit 2,996 de plus, avec l'aide des gouvernements provinciaux et souvent du gouvernement fédéral. La contribution fournie par les administrations provinciales et municipales a été de 90 millions de francs à peu près, ce qui est un chiffre énorme, mis en regard des revenus limités que le pacte fédéral a laissés à la disposition de la province.

Plusieurs lignes très importantes et un certain nombre de lignes supplémentaires, qui se rattachent aux lignes principales, forment le réseau des chemins de fer de la province de Québec, lequel comprend 3,571 milles en exploitation. Ce réseau de chemins de fer complète le plus admirable système de voies naturelles, fleuves et lacs réunis par des canaux, que l'on puisse voir en aucun pays du monde.

Il y a :

Le chemin de fer Intercolonial, qui parcourt dans la province une longueur de 313 milles ;

Le Québec-Central, 215 milles ;

Le Grand-Tronc, 450 milles ;

Le chemin de fer du Sud-Est, 220 milles ;

Le Québec et Lac-Saint-Jean, 250 milles ;

Le Vermont-Central, 121 milles ;

Le Pacifique Canadien, 563 milles.

Différentes sections du Pacifique canadien, 56 milles ;

Le Témiscouata, 70 milles ;

Le chemin de fer des Comtés-Unis, 60 milles ;

Le chemin de la Gatineau, 57 milles ;

Le Montréal et Occidental, 70 miles ;

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 100 milles.

Le Grand Nord, 238 milles.

La plupart de ces lignes sont encore incomplètes, ou ne sont qu'un premier tronçon de grandes lignes futures, comme le Québec et Lac-Saint-Jean, par exemple, qui se prolongera assurément quelque jour jusqu'à la mer de Hudson.

Le Grand-Nord, qui est maintenant en opération, deviendra l'une des plus importantes lignes de toute la province. Elle sera le prolongement de celle du Parry Sound, construite à travers la province d'Ontario et détournera, en faveur de la voie fluviale du Saint-Laurent,

une partie importante de l'énorme production agricole des prairies de l'Ouest, production dont les steamers transatlantiques s'empareront dorénavant à Québec et à Montréal pour la transporter en Europe.

LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE

A sa dernière session, le Parlement canadien a voté la construction d'une ligne gigantesque qui reliera l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, c'est-à-dire qui traversera tout le Canada de l'Est à l'Ouest. Les travaux qui vont commencer dès cette année, les explorations étant terminées, coûteront environ 750,000,000 de francs. Cette entreprise, en raison du développement du Canada, était absolument nécessaire au point de vue national.

Voici en quels termes s'exprimait à ce sujet Sir Wilfrid Laurier, premier ministre :

" Il est peut-être bon que je réponde tout d'abord à une question qu'on nous pose dans différents quartiers et qui est susceptible de trouver de l'écho dans cette enceinte. Pourquoi cette

A la Malbaie.—Station balnéaire

nouvelle entreprise, dit-on ? Pourquoi cette dépense ? Pourquoi demander au Parlement de sanctionner un projet comme celui-là ?—Pourquoi ? Parce que nous avons la certitude absolue de répondre par là à un sentiment latent, mais profondément ancré dans l'esprit et encore plus dans le cœur de tout Canadien. C'est qu'au point de vue national, comme au point de vue commercial, il est devenu nécessaire de construire un chemin de fer qui s'étende de l'Atlantique au Pacifique et dont chaque pouce repose sur le sol canadien. Que la construction d'un tel chemin soit devenue, comme je viens de le dire, une nécessité à ce double point de vue ; que notre état de nation et le développement de notre commerce nous l'imposent, voilà ce que je n'ai pas encore entendu révoquer en doute.

"Cette nouvelle voie ferrée profitera spécialement à la province de Québec. Non seulement elle desservira à l'est de Québec tous les comtés du sud du Saint-Laurent où de nouvelles et grandes paroisses ont surgi depuis une dizaine d'années, mais elle va ouvrir dans le nord et à l'ouest de Québec toute une immense région dont les ressources agricoles, forestières

et minières, pour être bien connues, n'en restaient pas moins inexploitées, faute de moyens de communication.

" Il importe de dire que l'idée qui a présidé à notre projet diffère complètement de celle que s'en sont formée nos critiques. A leurs yeux, ce projet n'est qu'une entreprise commerciale, qu'il faut juger au seul point de vue des profits et pertes. A notre avis, c'est une œuvre d'importance nationale, une œuvre d'urgence, justifiée par la situation du Canada en l'an de grâce 1903, comme l'était la construction du chemin de fer Intercolonial, à l'époque de l'établissement de la Confédération canadienne, et quelques années plus tard la construction du chemin de fer Canadien Pacifique.

" M. l'Orateur, lorsque les pères de la Confédération se réunirent en conférence en 1864, afin de poser les assises même du régime fédératif, ils affirmèrent, par voie de résolution, l'urgence de la construction immédiate du chemin de fer Intercolonial. Ils n'attendirent pas, pour adopter cette résolution, qu'en eût fait des études et des explorations sur place, afin de constater si toutes les parties du pays que traverserait cette voie ferrée seraient également

productives. Ils adoptèrent cette résolution parce qu'ils étaient convaincus de l'urgence de cette œuvre au point de vue politique, et dès lors la construction de ce chemin de fer s'imposait absolument, et elle devait s'effectuer à tout prix. Quelques années plus tard, à l'entrée de la Colombie Anglaise, dans le sein de la Confédération, le gouvernement s'engagea, et cela à fort bon droit, à construire à travers les Montagnes Rocheuses, une grande route nationale destinée à relier la grande province au Dominion, et si le gouvernement prit cette décision, ce n'est pas qu'il supposât que toutes les parties du pays desservies par ce chemin de fer seraient également productives, mais c'est qu'il avait la conviction que la faiblesse des unes trouverait une compensation dans la force des autres.

" Si notre projet repose sur une idée juste et vraie et qu'il soit d'importance nationale, comme nous le prétendons, il s'ensuit que notre devoir est de construire ce chemin de fer transcontinental afin de relier les ports maritimes de l'Atlantique à ceux du Pacifique, bien que nous sachions d'avance et que nous soyons convaincus que toutes les sections du pays desser-

vies par cette voie ferrée ne seront pas égales en fertilité, en ressources et en productivité. Il eût suffi de cette seule considération pour autoriser le gouvernement à entreprendre son œuvre sans explorations préalables.

" On ne s'attendait pas, sans doute, à ce que les différents groupes d'explorateurs fussent en mesure de faire une étude approfondie de tout le territoire qui leur avait été assigné, et ces estimations basées sur leurs rapports sont fort modérées. Pour tout résumer en quelques mots, il y a plus de 25,000 milles carrés de bonnes terres fertiles, soit au delà de 16,000,000 d'acres et 228,000,000 de cordes d'épinette ou autre bois propre à faire de la pâte de bois. Il y a, en outre, nombre d'aires moins considérables tant de terres boisées que de terres arables qui ne sont pas comprises dans ces chiffres, mais qui seront utilisables quand le pays se développera."

La contrée située à l'est du lac Abbittibi, dans la province de Québec, a été explorée à diverses reprises. Les anciens colons français étaient en possession de ce pays, il y a plus de deux cents ans. Les Français, si je ne me trompe, avaient établi un fort sur le lac Abbittibi, au dix-septième siècle. Il n'est guère

facile, toutefois, de se procurer tous les renseignements voulus au sujet de ce pays, dispersés qu'ils sont à travers tant de récits d'exploration. Ces années dernières, le gouvernement de Québec a confié à un ingénieur de renom, M. Sullivan, la mission d'explorer ce pays, et c'est son opinion que M. Doucet, également ingénieur, a résumée en ces quelques mots :

"De Roberval (qui est une station du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean), jusqu'à la limite occidentale de la province de Québec, sur un parcours de 375 milles, la ligne traverse un pays propre à l'exploitation agricole, le sol étant surtout argileux."

*
* *

Un trait caractéristique de ce pays, qu'il est utile de noter au point de vue industriel, c'est l'existence de nombre de chutes d'eau.

Ces forces hydrauliques seront, sans doute, utilisées avantageusement, par la création de forces économiques, lorsque le pays se colonisera.

Un autre fait important établi par les explorations, c'est que le climat, dans ce dis-

trict septentrional, n'offre pas d'obstacles au succès de la colonisation. Les renseignements obtenus dissipent complètement la fausse impression régnant au sujet de la sévérité toute arctique de ses hivers et de la brièveté de ses étés qui ne permettraient pas aux grains et aux plantes de venir à maturité. L'absence des gelées d'été, fait remarqué par les explorateurs, et la culture de tous les légumes ordinaires aux postes de la Baie d'Hudson devraient suffire à désabuser le public. Le 50ème parallèle de latitude passe par le centre de la zone des terres arables et le climat ne diffère guère de celui de la province du Manitoba, située sur le même parallèle, sauf que l'hiver est tempéré par les grandes forêts d'épinettes blanches et la présence d'une si grande étendue de cours d'eau. Le pays offre aussi de grandes quantités de bois de chauffage et de construction et d'essences pour les fins du commerce.

LE PONT DE QUÉBEC

Il existe déjà sur le St-Laurent, près de Montréal, un pont très important qui relie la

rive sud du fleuve à l'île de Maisonneuve. C'est le Pont Victoria qui fut construit en 1860 et que l'on appela alors la huitième merveille du monde.

Ce nom était assurément bien mérité à une époque où le génie civil était loin d'avoir acquis les audaces qu'il apporte dans ses constructions actuelles, et où il était absolument impossible, même pour les esprits les plus téméraires, de concevoir une extension commerciale aussi rapide et aussi extraordinaire que celle qui s'est accomplie durant les trois dernières décades de notre siècle.

Le pont primitif était une voie tubulaire, accessible aux trains de chemins de fer seulement. Il avait contribué, dans une mesure énorme, au développement des communications et à celui des relations commerciales qui en sont la conséquence. Il n'avait que seize pieds de largeur et pesait 9,044 tonnes. Le nouveau pont pèse 22,000 tonnes, a près de 67 pieds de largeur, une longueur de 6,592 pieds et compte 24 piles. Les travées sont au nombre de 25 ; la plus longue est celle du centre qui compte 330 pieds.

L'ancien pont n'avait que dix-huit pieds

de hauteur ; le pont actuel en a jusqu'à soixante. Il porte des trains de passagers, des convois de fret, des tramways électriques, un chemin pour voitures et des trottoirs pour piétons.

Le nouveau pont Victoria, dont la construction a été terminée en 1899, est une des plus imposantes et des plus glorieuses manifestations du génie civil et industriel de notre époque.

Mais aujourd'hui, avec la construction, non seulement du Grand-Tronc-Pacifique mais de nombreuses lignes de chemin de fer qui sillonnent le sud et le nord de la province et qui ont leur terminus à Québec ou à Lévis en face de Québec, il est devenu absolument nécessaire de relier les deux rives du fleuve pour permettre en été d'apporter le fret dans le port de l'antique et curieuse cité de Champlain, et en hiver de transporter toutes les denrées de l'Ouest canadien aux ports de l'Atlantique tout aussi bien que les marchandises qui nous arrivent d'Europe en destination de l'Ouest. C'est cette idée qui a poussé à la construction d'un pont unique en son genre à 8 kilomètres audessus de Québec.



Université Laval.—Québec

M. U. Barthe, secrétaire de la compagnie du Pont, a eu l'amabilité de nous fournir les renseignements suivants sur cette entreprise qu'il qualifie à bon droit d'œuvre gigantesque :

"C'est une de ces œuvres gigantesques, uniques en leur genre, qu'il suffit de désigner le plus laconiquement possible pour éviter toute confusion. Voilà pourquoi on dit : le Pont de Québec. Dans la vieille capitale de la province française du Canada, on dit : le Pont, tout court.

"Il s'agissait de réunir les deux rives du Saint-Laurent, l'un des plus grands fleuves du monde, par une travée métallique qui ne gênerait en rien la navigation et servirait au passage des trains de chemins de fer comme aux tramways électriques, aux voitures de toutes sortes et aux piétons. Le dernier pont sur le parcours du fleuve était à Montréal, à 280 kilomètres au-dessus de Québec, et toute la partie orientale de la Province se trouvait privée de communications directes par voie ferrée d'une rive à l'autre. A 8 kilomètres environ de Québec, le Saint-Laurent se resserre soudainement dans une espèce de gorge profonde, bordée de chaque côté de collines escarpées dont l'écart

est tout juste d'un kilomètre. On dirait que la nature en cet endroit a voulu obligeamment pourvoir aux besoins du commerce, car entre Québec et Montréal les rives du fleuve sont basses et écartées d'au moins 2 kilomètres dans les parties les plus étroites, et sur les 800 kilomètres qui séparent Québec du golfe Saint-Laurent, le vase s'élargit rapidement jusqu'à ce qu'il se confonde avec la mer.

"C'est sur ce goulot voisin de la capitale qu'on travaille en ce moment à l'érection d'une colossale structure dont les quelques chiffres qui suivent donneront une idée aussi juste que possible.

"Fondations du pont: 2 piles du large, dont l'une enfoncée de 25 mètres sous l'eau ; 2 piles d'ancrage sur les rives, et 2 culées établies au sommet des coteaux ; le tout en maçonnerie de granit.

"Structure métallique : travée centrale entre les deux piles du large, 1800 pieds de longueur, soit environ 550 mètres, suspendue à 45 mètres au-dessus des plus hautes eaux. — Travées latérales des grandes piles aux culées, environ 229 mètres chacune. Longueur totale

du pont : 1 kilomètre. Extrême hauteur des tours : environ 110 mètres.

" Le type cantilever a été adopté pour cet ouvrage vertigineux. Les bras de rive sont construits sur échafaudage ; une fois qu'ils auront été assujétis et ancrés aux piles de grève, les deux bras du chenal seront poussés à vide jusqu'à ce qu'ils se soient rejoints au centre du fleuve. La profondeur extrême de l'eau dans l'axe du pont atteint 58 mètres.

" Les échafaudages sont en partie debout, et les matériaux de la structure permanente, préparés aux usines de la Phœnix Bridge Company, en Pennsylvanie, sont en partie livrés sur les lieux. Quelques-unes des pièces apportées jusqu'ici pèsent jusqu'à 80,000 kilos.

" Y compris les voies de raccordement, gares, etc., destinées à relier le pont à la ville de Québec et au nouveau transcontinental, le Grand-Tronc-Pacifique, le coût de l'entreprise est évaluée à 6,678.000 dollars, environ 33 millions de francs. La compagnie de construction, la Quebec Bridge and Railway Company, est autorisée à émettre des débentures pour ce montant, garanties, principal et inté-

rêts, par le gouvernement du Canada, à 3 p. c., rachetables en 50 ans.

" On espère parachever le pont de Québec dans deux ou trois ans, à temps pour le 3e centenaire de Québec, l'une des plus vieilles villes d'Amérique, ayant été fondée en 1608. Le Canada possèdera alors une merveille de génie civil, la plus longue portée de pont du monde entier. Le pont de Forth en Ecosse sera éclipsé, ses plus longues portées étant de 90 pieds plus courtes que celle du pont de Québec."

La compagnie du pont de Québec a pour président M. S.-N. Parent, maire de Québec, et pour directeurs, des citoyens de Québec : MM. Rodolphe Audet, H. M. Price, Gaspard LeMoine, John Breakey, Veasy Boswell, N. Garneau, J.-B. Laliberté, N. Rioux, P.-B. Dumoulin, John Sharples. Ingénieur en chef : E. A. Hoare. Ulric Barthe, secrétaire.

En terminant ce chapitre, que l'on nous permette de citer l'opinion d'une grande revue américaine le " Collier's " dont les appréciations sont toujours très prisées des hommes d'affaires.

Voici ce qu'elle dit au cours d'un long article sur le Canada :

" Le Dominion est aujourd'hui l'un des quatre pays du monde qui exportent le plus de blé. D'autre part, ses pouvoirs d'eau, encore que peu utilisés jusqu'ici, ne sauraient manquer de le placer un jour au premier rang des pays manufacturiers du globe.

" Déjà, les Etats-Unis comptent sur ses forêts pour s'approvisionner de bois. Ses chemins de fer, d'après les calculs les moins optimistes, auront dans dix ans doublé la longueur de leurs voies. Dès aujourd'hui, il a déjà des voies ferrées plus longues que celles de l'Italie et de l'Espagne réunies ; égales aux trois-cinquièmes environ de celles de la Russie et de l'Allemagne ; dépassant les trois-quarts de celles de l'Autriche-Hongrie ; presque égales à celles des Iles Britanniques ; plus considérables que celles de tous les pays de l'Amérique du Sud à l'exception de la République Argentine ; deux fois plus longues que celles de tout le continent africain ; égales à celles de n'importe quel pays européen de second ordre jointes à celles de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, du Portugal, de la

Norwège, de la Suède, de la Servie et de la Grèce réunies, bien que ces pays aient une population six fois plus considérable que le Canada.

" Tous ces faits ont une signification politique et commerciale dont le monde commence seulement à s'apercevoir. On ne trouve nulle part d'exemple d'un pays qui soit dans les mêmes conditions.

" Son climat se rapproche de celui de la Russie, mais son territoire est beaucoup plus considérable.

" Le développement des chemins de fer est le baromètre infaillible qui permet de juger de la civilisation d'un pays, de ses richesses naturelles, de son esprit d'entreprise. Il ne dépend pas simplement du chiffre de la population d'un pays.

" Le Canada a dépassé l'âge de colonie, et, de fait, il prend sa place comme nation au premier rang de l'industrie et du commerce du monde."

CHAPITRE II

ORGANISATION LÉGISLATIVE ET ADMINISTRATIVE — POPULATION.

Le Canada, découvert par Jacques Cartier en 1534 et colonisé par Champlain, était autrefois une colonie française ; c'est pourquoi il s'est appelé la Nouvelle-France jusqu'en 1760.

Sous le régime français, les *vice-rois* gouvernèrent la colonie de 1540 à 1608. De cette date à 1648, les affaires du pays furent confiées à des *gouverneurs* et aux *compagnies* de commerce.

Le premier gouvernement qui ait été donné

à la Nouvelle-France fut le *Conseil de Québec*, établi en 1648. Ce conseil était composé du gouverneur général, du supérieur des Jésuites, de trois habitants et des gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières.

En 1663, le roi Louis XVI abolissait le Conseil de Québec et créait, par édit spécial, le *Conseil supérieur* ou *souverain*. Ce nouveau gouvernement se composait du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, d'un procureur-général, d'un greffier, et de quatre autres conseillers nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant. Ce conseil était chargé d'administrer la justice et de régler le commerce local. Il fut maintenu jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre, en 1760.— (C.-J. Magnan, *Droit civique.*)

De 1760 à 1764. le Canada subit le *régime militaire.*—De 1764 à 1774, *gouvernement civil*, c'est-à-dire administration de la chose publique par des employés irresponsables au peuple, nommés par le gouverneur.—De 1774 à 1791, *gouvernement législatif.* Par *l'Acte de Québec* (1774) le gouverneur nommait un Conseil législatif, dont le tiers des membres étaient Canadiens ; ce conseil avait mission de


A. TESSIER,
Agriculture.
A. TURGEON,
Terres, Forêts, (Pêcheries.
J. McCORKILL,
Finances.
LOMER GOUIN,
Premier ministre-Justice.
J. ALLARD,
Travaux publics, Colonisation.
R. ROY,
Secrétaire Provincial.
W. WEIR,
Sans portefeuille.
MINISTRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

s'occuper de toute question d'intérêt public. L'*Acte* de 1774 fut un acte de justice de la part de l'Angleterre ; il remédiait aux maux les plus graves du passé. Cet acte garantissait aux Canadiens le libre exercice de leur religion, les dispensait de prêter le serment du *test*, rétablissait les lois françaises en matières civiles, et laissait en force les lois criminelles anglaises. — De 1791 à 1840, *gouvernement constitutionnel.* La constitution de 1791 a établi l'Assemblée délibérante au Canada. Pour la première fois, cette année-là, il y eut des élections politiques.

A cette époque, le peuple était représenté en Chambre, mais ses représentants ne gouvernaient pas, car les ministres n'étaient pas responsables au peuple. C'est durant cette période du gouvernement constitutionnel que commença la lutte contre les empiètements de l'oligarchie anglaise. Les Bédard, les Lafontaine, les Morin, les Papineau, pour ne nommer que quelques-uns des héros de la tribune canadienne, firent retentir les Chambres de leur patriotique et énergique éloquence. Ces hommes remarquables réclamèrent, à tour de rôle, pour leurs compatriotes, les droits qui

étaient accordés aux autres sujets d'origine anglaise. Cette époque se termina par les troubles de 1837-38, après lesquels le *régime militaire* rentra en vigueur pour la seconde fois.

De 1840 à 1867, *gouvernement responsable.*— *Union* du Haut et du Bas-Canada. L'Acte d'Union, promulgué par le gouverneur Sydenham le 10 février 1841, était destiné, suivant ses auteurs, à noyer l'élément canadien-français dans le Parlement-uni. Mais pendant les vingt-sept années que ce régime a duré, les Canadiens firent preuve de tant de courage et de talent, ils surent si bien s'unir dans la lutte, que cette constitution servit à leur cause. C'est sous ce régime que la *responsabilité ministérielle* fut concédée par l'Angleterre. C'est à cette époque aussi que la *tenue seigneuriale* fut abolie, que le système municipal fut introduit, que les lois d'enseignement furent votées et mises en vigueur.

Deux grandes figures canadiennes brillèrent d'un bien vif éclat sous l'Union : MM. Lafontaine et Morin.

La constitution qui régit le Canada actuellement fut votée le 1 juillet 1867. On fonda une union politique et commerciale entre les

différentes colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Les provinces de Québec (Bas-Canada), Ontario (Haut-Canada), Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick formèrent, au début, la Confédération canadienne. Elle s'est augmentée depuis du Manitoba, en 1870, de la Colombie anglaise, en 1871, de l'Ile du Prince Edouard, en 1873 et des Territoires du Nord-Ouest, en 1886. Les Territoires du Nord-Ouest vont eux-mêmes, en vertu d'une loi déposée devant le Parlement, former deux nouvelles provinces : la Saskatschewan et l'Alberta.

Les provinces forment un immense pays dont les différentes parties sont unies entre elles par un lien fédéral qui a pour nom l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord.*

Actuellement, la Confédération canadienne possède *neuf* Chambres électives : la Chambre des Communes à Ottawa et une Assemblée législative pour chacune des sept provinces et les Territoires du Nord-Ouest ; *trois* Chambres hautes : le Sénat qui siège à Ottawa, et deux Conseils législatifs : à Québec et à la Nouvelle-Ecosse ; le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, Ontario, Manitoba, la Colombie et les Territoires n'ont pas de Conseil législatif.

Le Gouvernement fédéral se compose de trois branches : l'Exécutif, le Sénat et la Chambre des Communes.

L'*Exécutif* est composé du Gouverneur-général et des ministres. Chacun des ministres dirige un département d'administration d'une très grande importance.

Le *Sénat* se compose actuellement de 81 membres nommés à vie par le Gouvernement fédéral. (Il va être prochainement crée huit sièges sénatoriaux pour les nouvelles provinces.

Un Président (Orateur) préside aux délibérations de cette Chambre. Le Sénat approuve ou rejette les lois adoptées par la Chambre des députés. D'après la constitution, les projets de lois se rapportant aux subsides ou à la création de l'impôt ne peuvent émaner de la Chambre Haute ; cette prérogative appartient exclusivement à la Chambre des Communes (des députés).

La *Chambre des Communes* est actuellement composée de 214 députés élus par les électeurs des comtés. Les députés prêtent le serment d'allégeance avant d'entrer en fonction et ont le droit de se réunir en session une fois l'année, de façon qu'il ne s'écoule pas douze

mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

Les *Attributions du Parlement fédéral* sont déterminées dans la charte constitutionnelle que le Parlement impérial a octroyée en 1867. Le Parlement du Canada possède les pouvoirs législatifs les plus étendus que puisse exercer nne colonie. L'article 91 de l'Acte de la Confédération déclare que, d'après l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, le Souverain, représenté par le Gouverneur-général peut faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, sur tous les sujets que la constitution n'assigne pas exclusivement aux Législatures provinciales. Le Parlement fédéral a le *pouvoir* de désavouer les lois provinciales qui lèsent les droits d'une minorité catholique ou protestante, ou qui sont en contradiction avec les lois fédérales.

Au Parlement fédéral, les *débats* peuvent se faire soit *en anglais* soit *en français*, mais les rapports et les journaux des Chambres doivent être imprimés dans les deux langues.

La répartition de la représentation des pro-

vinces dans la Chambre des communes est faite d'après le plan suivant :

1° Québec a le nombre fixe de 65 représentants ; et il est assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionnel. Si, par exemple, chacun des députés de Québec représente 30,000 âmes de la population de cette province, les autres provinces ont droit à autant de députés qu'elles comptent de fois 30,000 habitants.

LÉGISLATURES PROVINCIALES

Le système politique établi au Canada, en vertu de l'acte constitutionnel de 1867, est celui d'une union fédérale, avec un gouvernement central et plusieurs gouvernements provinciaux.

Les pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral et des divers gouvernements locaux sont rigoureusement définis par les sections 91 et 92 de l'Acte de Confédération.

L'autorité législative du parlement fédéral s'étend sur toutes les matières ayant rap-

port aux objets suivants : dette publique, commerce, impôts, emprunts sur le crédit public, service postal, phares, bouées, navigation et forces navales, quarantaines et hôpitaux de marine, monnaie et papier-monnaie, banques, banques d'épargne, poids et mesures, lettres de change, intérêts, cours légal, faillites, brevets, droits d'auteur, affaires des sauvages, pêcheries, cours d'eau internationaux, naturalisation, mariage et divorce, loi criminelle et pénitenciers.

La section 92 de la même loi organique de 1867 attribue aux législatures provinciales le droit exclusif de légiférer sur les matières suivantes : constitution de la province, impôts et levée d'argent pour les besoins provinciaux, gérance et vente des terres provinciales, établissement et direction des prisons, hôpitaux, asiles, institutions municipales, licences, entreprises et travaux locaux, propriété et droits civils dans la province, administration de la justice, éducation et, d'une façon générale, toutes les affaires d'un intérêt local.

*
* *

Toutes les constitutions locales ou provinciales ont virtuellement les mêmes bases en ce qui concerne les pouvoirs essentiels du gouvernement responsable. Dans chacune d'elles, le principe de la responsabilité ministérielle est rigoureusement respecté.

Les législatures ont une durée de quatre ans (cinq ans dans la province de Québec). Elles peuvent être dissoutes par le lieutenant-gouverneur ; elles sont régies par les mêmes principes constitutionnels que le Parlement d'Ottawa.

La langue française est reconnue comme langue officielle également au parlement d'Ottawa, dans la Législature et devant les tribunaux de la province de Québec.

Pouvoir Législatif. — La Législature de Québec se compose de trois branches : l'Exécutif, formé par le Lieutenant-gouverneur, assisté de ses ministres ou conseillers ; le Conseil législatif ; l'Assemblée législative.

Le Lieutenant-gouverneur représente le souverain de la Grande-Bretagne ; il a le droit de convoquer, de proroger et de dissoudre les Chambres ; à lui est réservée la sanction des

Famille canadienne

lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur, sur l'avis de ses ministres, nomme les conseillers législatifs. Il nomme également tous les fonctionnaires publics qui relèvent du gouvernement local.

Les ministres "seuls" sont responsables devant les Chambres de leurs actes administratifs.

Le chef de l'Etat doit former son ministère dans la majorité de l'Assemblée législative. Quelques ministres peuvent aussi être choisis parmi les membres du Conseil législatif.

Quand un simple député est appelé à prendre charge d'un ministère, il est obligé de se faire réélire.

Le lieutenant-gouverneur reçoit son salaire du Trésor fédéral. Ce salaire est de 10,000 dollars, 50,000 francs par année.

Les ministres exercent le pouvoir exécutif sous le contrôle des Chambres ; eux seuls peuvent présenter les projets de loi entraînant une dépense d'argent. Tous les autres députés ont le droit de présenter des projets de loi qui n'entraînent pas une dépense de la part de l'Etat.

Le Conseil exécutif se compose actuellement de huit ministres, dont six sont chefs de ministères et deux n'ont pas de portefeuille.

Les six titulaires en charge de ministères sont :

Le Président du Conseil exécutif, ministre des Terres de la Couronne et des Mines ;

Le Procureur général ;

Le Secrétaire provincial ;

Le Trésorier provincial ;

Le ministre de l'Agriculture ;

Le ministre de la Colonisation et des Travaux publics.

Il est de règle constitutionnelle que le "Trésorier" ne peut être choisi que parmi les membres de l'Assemblée législative.

Le premier ministre reçoit un traitement de 5,000 dollars, ou 25,000 francs par année, et chacun des autres ministres, 4,000 dollars ou 20,000 francs.

Les ministres sans portefeuille ne reçoivent aucun traitement.

Le lieutenant-gouverneur n'assiste pas aux délibérations de ses ministres réunis en conseil, mais il communique avec eux par l'entremise de son premier ministre.

Le ministère du Procureur général est, à proprement parler, celui de la Justice. Le Procureur général a le contrôle et la direction de l'organisation judiciaire ; il lui incombe aussi de diriger la demande ou la défense des contestations formées pour ou contre la Couronne, dans les limites de l'autorité du gouvernement provincial.

Le Secrétaire provincial est en même temps le " régistrateur " de la province. L'instruction publique est également placée sous son contrôle. Il est chargé de toute la correspondance du gouvernement, de l'émission des " lettres patentes ", de l'enregistrement des commissions, des proclamations officielles et des statistiques relatives aux registres de l'état civil. Enfin, les lois concernant les municipalités, la police, les écoles de réforme et les asiles d'aliénés sont exécutées sous sa surveillance.

Au Commissaires des Terres, Forêts et Pêcheries appartiennent le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache à l'administration et à la vente des terres publiques de la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent. Les pêcheries intérieures, l'exécution des lois de chasse et l'arpentage du domaine public se

placent également parmi les attributions spéciales de ce ministre. L'administration des Mines est aussi de son ressort.

Le Commissaire des Travaux publics contrôle tous les travaux entrepris aux frais de la province, sauf ceux qui relèvent du ministère des Terres ou de l'Agriculture.

Quand aux attributions du Ministre de l'Agriculture et de celui de la colonisation, elles sont suffisamment indiquées par les titres mêmes de ces deux ministres ; le lecteur pourra, du reste, se reporter aux chapitres spéciaux de l'Agriculture et de la Colonisation pour avoir une idée du vaste champ que ces attributions embrassent et de l'importance des fonctions confiées aux deux titulaires de ces ministères.

***

Le Conseil Législatif.— Le Conseil Législatif se compose de 24 membres nommés à vie par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Pour être nommé conseiller législatif, il faut avoir au moins trente ans et posséder une propriété valant vingt mille francs, située

dans la division que l'on représente. Il faut en outre demeurer dans la province de Québec.

Toute législation adoptée par l'Assemblée législative doit être approuvée par la majorité des membres du Conseil législatif, avant d'être présentée au Lieutenant-gouverneur qui, s'il lui accorde sa sanction, donne par cela même force de loi à tout " bill " consenti par les deux Chambres.

Outre leur droit d'approuver ou de repousser les projets de loi adoptés par l'Assemblée législative, les membres du Conseil ont aussi le droit de proposer, discuter et adopter des mesures publiques, sauf à les faire ratifier par l'Assemblée législative.

Le rôle rempli par le Conseil législatif, en est un surtout de pondération et de contrôle exercé dans une juste mesure, en ce qui concerne la législation adoptée par l'Assemblée législative.

Assemblée législative. — L'Assemblée législative se compose de 74 députés, élus par les 74 comtés ou collèges électoraux de la province de Québec.

La durée de chaque Législature est de cinq ans. Chaque année, ses membres doivent

être convoqués en session par le Conseil exécutif, afin d'examiner l'état des affaires publiques, accorder les crédits nécessaires à toutes les branches de l'administration, amender les lois et en faire de nouvelles.

Outre le pouvoir de faire des lois, l'Assemblée législative possède encore, à proprement parler, le pouvoir exécutif, puisque les ministres, qui gouvernent, constituent rigoureusement un comité de ses propres membres.

L'Assemblée législative a, seule, le pouvoir de renverser le ministère qui ne gouverne pas suivant les vues des représentants du peuple, de même qu'elle a, seule le droit de proposer les projets de loi concernant la création ou l'emploi des revenus publics.

Pour être éligible à l'Assemblée législative, il faut avoir vingt et un ans, être sujet britannique et n'être frappé d'aucune incapacité légale.

L'Assemblée législative est présidée par un de ses membres appelé " l'Orateur " ; celui-ci conserve sa charge jusqu'à la dissolution de la Chambre qui l'a élu. Il n'a droit de voter que lorsqu'il y a égalité de voix.

Les députés reçoivent une "indemnité" de 800 dollars, soit environ 4,000 francs.

Les lois destinées à prévenir toute vénalité et à maintenir l'indépendance des législatures sont très sévères. Dans tous les cas de contestation en matière électorale, les tribunaux seuls décident.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

La province de Québec est divisée, pour fins administratives, en : 1° 74 comtés ou collèges électoraux ; 2° 24 divisions électorales, dont chacune est représentée par un conseiller législatif ; 3° vingt et un districts judiciaires ; 4° 76 bureaux d'enregistrement ; 5° enfin un certain nombre de municipalités locales et paroissiales, dont le nombre augmente régulièrement, au fur et à mesure du développement du pays. On compte actuellement 1652 municipalités locales et 1224 paroisses.

Le comté est une fraction du territoire de la province administrée par un Conseil composé des maires des paroisses comprises dans les limi-

tes du comté, et au chef-lieu duquel se trouve généralement une " Cour de circuit " et un " Bureau d'enregistrement ".

Le comté a une existence tout à la fois politique et civile. Il est créé par la Législature provinciale et constitue la base de l'organisation municipale. Il est composé d'un certain nombre de paroisses ou municipalités locales.

Le Conseil de comté est présidé par nu Préfet nommé par les maires et choisi parmi eux au mois de mars de chaque année.

Le Conseil de comté s'occupe des questions communes à plusieurs paroisses comprises dans les limites de sa juridiction. Il doit tenir ses réunions au chef-lieu du comté.

Le chef-lieu est pratiquement la capitale du comté et se trouve généralement dans une paroisse occupant le centre du comté.

La *division électorale* comprend plusieurs comtés et possède un représentant au Conseil législatif.

Le *district judiciaire* est une fraction du territoire provincial qui comprend plusieurs comtés, et au chef-lieu duquel se tient la " Cour du banc du Roi " (pour les procès criminels),

une "Cour supérieure" et une "Cour de circuit."

La *municipalité locale* est une fraction du comté, administrée, au point de vue civil, par un "Conseil municipal."

Les habitants d'une "ville," d'un "village," d'une "paroisse" ou d'un "canton" forment une corporation locale.

Le territoire compris dans l'étendue de cette corporation locale prend le nom de "municipalité."

La municipalité locale, dont les limites se confondent souvent avec celles de la paroisse, est créée par le lieutenant-gouverneur en conseil, avec le consentement de la majorité des francs-tenanciers et d'après un rapport qui lui est présenté par des commissaires nommés par l'Etat.

La *paroisse* est une fraction du "diocèse catholique" dont le territoire est délimité par l'autorité ecclésiastique, avec "confirmation par l'autorité civile", et dont les habitants sont administrés par un curé quant au "spirituel", et au "temporel" par une fabrique, pour les fins du culte.

La paroisse est érigée "canoniquement" d'abord et "civilement" ensuite.

L'érection canonique consiste dans la "promulgation, par l'évêque", d'un décret qui "érige", suivant les lois ecclésiastiques et l'usage du diocèse, un territoire "délimité par lui" en paroisse religieuse.

La *paroisse* se distingue de la "municipalité locale" en ce que celle-ci est une création purement civile, tandis que la paroisse est une création "d'ordre religieux," à laquelle l'autorité civile donne sa sanction en l'érigeant en "municipalité de paroisse", pour les fins civiles.

Ce sont les curés de paroisses qui tiennent les registres de l'état civil.

La *municipalité locale* est administrée par un conseil municipal composé de sept membres élus par les électeurs de la municipalité.

Les attributions des "conseils municipaux" sont très étendues. Tout conseil municipal a le droit de faire des règlements concernant la municipalité, pourvu que ces règlements ne contiennent aucune disposition incompatible avec les lois du pays ; nommer des officiers pour gérer les affaires municipales ;

nommer des comités pour s'occuper d'une branche particulière de l'administration ; faire tous les règlements qui concernent la voirie, sur laquelle il a un contrôle absolu, dans tous les détails généralement quelconques qui s'y rapportent ; enfin, aider à la colonisation et à l'agriculture par l'imposition de taxes directes sur les biens imposables de la municipalité.

Sur la demande qui lui en est faite par la " Commission centrale d'hygiène ", le Conseil municipal doit *immédiatement* nommer trois personnes de l'endroit pour former une " commission locale " d'hygiène.

Il y a appel des décisions du Conseil municipal devant le Conseil de comté et devant les tribunaux.

Il a été préparé, sous les auspices de la législature de Québec, un " Code municipal " qui contient tous les articles de loi relatifs à l'administration municipale de la province.

***

On ne connaît, dans la province de Québec, d'autres taxes que celles imposées par les

municipalités pour leur entretien et pour celui des écoles.

Chaque famille de cultivateurs possède en général une ferme d'une étendue de soixante à cent acres, c'est-à-dire de vingt-cinq à quarante hectares.

Comme on a pu le voir par les pages qui précèdent, la Commune canadienne est toute-puissante. " C'est un petit Etat en miniature. Elle a son petit parlement : le conseil municipal, élu au suffrage universel et qui délibère sur toutes les questions d'intérêt communal. Le chef du pouvoir exécutif, c'est le maire élu par les conseillers. La commune n'a ni domaine ni propriétés, toutes les terres de la couronne appartenant à la province ; donc, pas de revenus. " (Gailly de Taurines, *la Nation Canadienne.*) Mais le conseil municipal vote, pour tous les travaux qu'il veut faire exécuter, ou pour toutes les dépenses auxquelles il lui plaît de pourvoir, des taxes dont il règle sans contrôle la nature et la qualité, et qu'il fait percevoir par un fonctionnaire communal, le " secrétaire-trésorier. "

POPULATION

D'après les derniers rapports officiels la population de la Province de Québec s'élevait en 1903 à 1,682,682 habitants, soit une augmentation de 17864 sur 1902.

Il a été enregistré, pour l'année 1903, 69,419 naissances contre 52,134 en 1902.

Ces 69,419 naissances donnent un taux de 36.75 naissances par 1000 de population.

L'excédent des naissances sur les décès pour les trois dernières années est comme suit :

	en 1901	*en 1902*	*en 1903*
Naissances........	55,398	53,134	69,419
Décès.............	30,582	27,408	30,876
	24,816	25,726	28,543

Le nombre des mariages dont il a été fait rapport en 1903, est de 11,125 contre 10, 671 en 1902 ; ce qui représente sur la population de la province, moins les populations des municipalités qui n'ont pas fait de rapport une proportion de 6. 7 par 1000 de population.

Si nous comparons le total des mariages

des 42 comtés en 1902 et en 1903, nous observons que 26 ont une augmentation de mariages et 16 une diminution.

Sur douze de nos villes, sept accusent un surplus de mariages en 1903. Ces villes sont Montréal, St-Henry, Sherbrooke, Ste-Cunégonde, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Lévis.

Le nombre des décès en 1903 s'est élevé à 30914 et si l'on s'arrète un instant pour étudier le tableau comparatif suivant, l'on verra que le climat du pays ne le cède en rien au point de vue de la salubrité à celui d'autres pays.

Taux de mortalité par 1000 de population.

France	(1901)	21.99
Irlande	"	19.5
Québec	(1903)	19.2

Nous sommes heureux de constater par le rapport du Conseil d'hygiène que, depuis quelques années, le taux de la mortalité a diminué dans notre province. De 20 à 24 par 1000 qu'il était il y a cinq et six ans, il s'est abaissé à 19 et 18 dans ces dernières années. Nous croyons que ce gain est dû à une heureuse dif-

fusion des notions hygiéniques dans les différents rangs de la société, et nous espérons qu'avec l'aide intelligente des autorités municipales auxquelles incombe le droit et le devoir de faire observer les grandes mesures sanitaires, notre statistique mortuaire accusera, dans un avenir prochain, un taux plus bas encore.

Les maladies contagieuses à l'état épidémique sont inconnues.

Au point de vue de l'origine et d'après le dernier recensement décenal 1901 la population se divisait ainsi :

Canadiens français...	1,322,115
Anglais...............	114,719
Irlandais............	113,642
Ecossais............	60,059
Allemands.........	6923
Juifs...............	7607
Indiens............	7166
Divers.............	13467

La population française de la province donnait donc une proportion en 1900 de 80.18 pour cent, et cette proportion, le fait est constant, augmente sans cesse.

En 1901, les 16 principales villes de la province avaient une agglomération de population de 505061 habitants répartis comme suit :

Montreal, 316,973 ; Quebec, 68,840 ; Hull, 13,993 ; Sherbrooke, 11,765 ; Valleyfield, 11,055 ; Trois Rivières, 9,989 ; Lévis, 7,783 ; St-Hyacinthe, 9,210 ; Sorel, 7,957 ; Lachine, 5,561 ; Fraserville, 4,560 ; Joliette, 4,229 ; St-Jean, 4,030 ; Chicoutimi, 3,826 ; Granby, 3,773 ; St. Jérôme, 3,619 ; Magog, 3,515.

Dans son ouvrage " La Nation Canadienne " M. Gailly de Taurines s'exprime en ces termes sur le tempéramment prolifique des Canadiens français.

" La merveilleuse multiplication de la population Canadienne française est devenue presque proverbiale. Tout le monde a entendu parler de ces familles de 15 ou 20 enfants qui fleurissent sur les bords du St-Laurent— Ces faits sont dans toutes les bouches, ont été relatés dans tous les récits de voyages et reproduits par tous les journaux.

" En 1890, continue le même auteur, l'Assemblée législative de Québec vota une loi accordant une terre de cent arpents a tout chef de famille père de 12 enfants vivants. L'an-



Famille canadienne de seize enfants

née suivante, plus de 1300 demandes étaient déjà enregistrées. — Dix-sept avaient pu être émises dans une seule paroisse ".

L'on compte actuellement plus de 3490 familles qui ont au moins douze enfants vivants et qui ont réclamé le bénéfice de la loi de 1890, mais dit le statisticien officiel, ce nombre devrait être beaucoup plus élevé, s'il n'y avait pas, pour les bénéficiaires, certaines difficultés à surmonter.

Beaucoup de ces familles, résidant dans les villes, villages ou dans les vieilles paroisses des seigneuries, loin des terres vacantes de la Couronne, ne sont pas beaucoup désireuses d'aller choisir des lots pour les défricher et les occuper à une distance de 50 à 200 milles de leur résidence, ou même à y envoyer quelqu'un de leurs membres ; ça deviendrait pour ces familles une charge très onéreuse, au lieu d'une récompense ou marque de considération.

Quoi qu'il en soit, il est facile de voir, par les quelques remarques qui précèdent que la province de Québec possède un climat favorable pour le développement de la famille puisque, peut-être nulle part ailleurs, l'on ne pour-

rait rencontrer un nombre de familles aussi nombreuses, proportionnellement à la population.

CHAPITRE III

L'AGRICULTURE

PENDANT bien longtemps, la province de Québec a été presque exclusivement peuplée d'agriculteurs qui s'adonnaient spécialement à la culture des grains et céréales. La grande vallée du St-Laurent, avec ses immenses plaines fournissait un champ d'action très propice pour ses habitants.

Sa population, si peu nombreuse, si lentement augmentée dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, s'était rassemblée seulement dans les paroisses qui bordaient les rives du Saint-Laurent, et les communications étaient

restées limitées à des échanges de voisinage entre ces paroisses. " L'aisance presque générale, dit A. Buies, dans laquelle vivaient les familles canadiennes, leur isolement du dehors et leurs rares relations même avec les Etats-Unis, la notion du progrès ininterrompu et illimité, de la conquête par l'homme de toutes les forces de la nature, devenue l'axiome général, le principe actif de tous les peuples civilisés, mais à peine encore soupçonnée, il y a un demi-siècle, par un peuple heureux, tranquille, vivant en paix sur ses terres et ne s'occupant du commerce que pour la vente de ses produits agricoles ; toutes ces causes réunies avaient fait que l'agriculture était restée dans le même cadre uniforme et restreint, celui de la production des céréales et des fourrages, consommés pricipalement à l'intérieur du pays. Mais les conditions économiques étant devenues toutes différentes sur la surface entière du globe, une évolution prodigieuse s'étant opérée dans toutes les branches de l'activité humaine, la province de Québec, entraînée dans le mouvement irrésistible, allait rapidement revêtir des transformations telles qu'elle apparaîtrait comme un pays tout nouveau, rompant avec

décision ses langes et s'épanouissant dans une croissance vigoureuse, hardie, résolue et confiante dans ses propres moyens et dans ses propres forces."

En agriculture, l'évolution a été profonde, pas aussi étendue, pas aussi variée sans doute que dans l'industrie, laquelle revêt toutes les formes, mais assez décisive néanmoins pour contraindre le cultivateur à entrer dans des voies absolument nouvelles et à trouver de nouveaux cours pour des produits nouveaux. Dès lors allait naître et se propager en très peu d'années, sur une très grande échelle, l'industrie laitière, qui est la concentration sous une forme unique des produits divers du sol.



En présence de l'énorme production de blé du Nord-Ouest qui, à peine ouvert et labouré, était devenu l'un des trois greniers du monde, la province de Québec dut sacrifier en grande partie la culture de cet article qui avait fait autrefois sa fortune, et tourner toute son activité du côté de l'industrie laitière, où elle allait entrer sur un terrain bien à elle, dont

elle serait irrévocablement maîtresse, et qni lui assurerait une industrie au succès de laquelle concourent, dans notre pays, toutes les conditions culturales et climatériques que l'on puisse désirer.

On ne tarda pas à se convaincre que, pour réussir dans l'industrie laitière, il fallait travailler d'abord à la production économique du lait. Or, la production économique du lait dépend de l'amélioration des vaches laitières.

Faute d'expérience, on crut bien faire, en premier lieu, en important de préférence des sujets de races anglaises ou hollandaises, telles que des Durhams, des Herefords, des Ayrshires, des Galloways et des Holsteins, qui furent croisés avec le bétail canadien. Mais on n'était pas allé loin dans cette voie sans reconnaître qu'on s'égarait tout simplement, et l'on tourna en hâte les regards d'un autre côté. Une réaction rapide se fit en faveur de la petite vache canadienne, que les cultivateurs canadiens n'avaient pas jusqu'alors convenablement appréciée, mais dont les commerçants américains, eux, avaient depuis longtemps reconnu les mérites, puisqu'ils venaient en acheter des

milliers tous les printemps, à prix réduits, sur les champs mêmes de nos cultivateurs.

La petite vache canadienne tient des races normande et jersey. Elle possède d'excellentes qualités laitières. Il n'y avait plus qu'à chercher sérieusement le moyen de relever et de fortifier les qualités supérieures de la race du pays, et ce moyen était tout trouvé dans la sélection judicieuse et l'acquisition de reproducteurs normands et jerseys. Les trois races les plus en vogue et qui donnent aujourd'hui les meilleurs résultats sont les races Ayrshire, Canadienne et Jersey.

La sélection se pratique depuis un certain nombres d'années, et le résultat a été tel que notre industrie laitière, jadis insignifiante et bornée aux seuls besoins domestiques, rapporte actuellement des millions à la province, ainsi que le lecteur pourra le constater dans le cours de ce chapitre, aux pages consacrées tout particulièrement à cette industrie.

ORGANISATION GÉNÉRALE

En tête de l'organisation agricole de la province de Québec se trouve le ministère de

l'Agriculture, composé d'un ministre, membre du conseil exécutif de la Province, d'un sous-ministre qui porte habituellement le titre d'Assistant-Ministre, d'un secrétaire général, qui a des attributions très importantes et très variées, d'un comptable et d'un sous-comptable, enfin d'un secrétaire du Conseil et des Sociétés d'Agriculture.

Conseil d'Agriculture.— Le Conseil d'Agriculture a été établi par un acte de la Législature de Québec, et se compose de 23 membres.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

Les sociétés d'agriculture sont des sociétés de comté par opposition aux cercles qui limitent leurs opérations dans la paroisse où ils sont organisés.

Il y a actuellement dans la province 69 Sociétés d'agriculture, le nombre de leurs membres s'élève à 17670 et l'année dernière elles dépensaient pour l'encouragement à l'agriculture une somme de 285,690 frs.

Square Dominion.—Montréal



Maison d'habitation sur une ferme

Leurs attributions sont définies dans l'article suivant de leurs règlements. Ils se rendent utiles.

1. En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée ;

2. En encourageant la circulation des journaux d'agriculture ;

3. En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole ;

4. En important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race, de nouvelles variétés de plantes, de graines et de grains de semence des meilleures espèces ;

5. En organisant des partis de labour, des concours de récoltes sur pied et des concours pour les terres les mieux cultivées ;

5. En tenant des expositions et en y décernant des prix pour l'élevage ou la propagation des animaux de belle race, l'invention ou l'amélioration des machines et instruments d'agriculture, la production de toute espèce de grains ou de végétaux, l'excellence des produits ou des travaux de l'agriculture et généralement

pour toute amélioration dans l'industrie domestique et manufacturière, et pour les œuvres d'art. S. R. P. Q.

Depuis 4 ou 5 ans, ces sociétés se sont occupées d'une branche qui avait été jusqu'ici négligée. Dans beaucoup d'endroits, grâce aux subventions, au facilités de paiement que leur accorde le gouvernement, elles ont pu améliorer la race chevaline, en important des étalons de race pure.

Les Sociétés d'agriculture reçoivent annuellement du gouvernement une allocation assez élevée et proportionnelle au nombre de leurs membres. Cette allocation varie de 3000 à 3500 francs par société.

CERCLES AGRICOLES

En 1903, les cercles ont reçu du gouvernement, sous forme d'octrois, un montant de $22,916.50; leurs membres ont souscrit $61,-175.78, et ils ont encaissé, sous forme de souscriptions spéciales et autres recettes, une autre somme de $18,421.11, ce qui fait un

total de $102,513.39 que ces associations ont dépensé dans l'intérêt de l'agriculture.

Chaque cercle a à sa tête sept directeurs; leur but est de travailler au progrès de l'agriculture et de l'horticulture.

1. Par des réunions où l'on discute et où l'on entend des conférences sur la théorie et la pratique de l'économie rurale perfectionnée;

2. Par la diffusion des journaux agricoles;

3. Par des prix donnés pour des travaux sur des sujets agricoles, au point de vue théorique ou pratique.

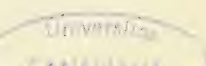
4. Par l'importation d'animaux de races supérieures, de variétés nouvelles de plantes, de grains et de graines des meilleures qualités;

5. Par l'organisation de concours de labour et de fermes les mieux cultivées;

6. Par l'obtention de livres, revues et journaux agricoles pour l'usage des membres;

7. Par l'encouragement et le développement donnés à la culture, au soin des engrais et aux instruments aratoires perfectionnés.

Grand nombre de ces cercles tiennent des réunions annuelles pour les fins ci-dessus indiquées. Ils laissent de côté les expositions, mais organisent en revanche de nombreux



concours de moisson, principalement dans le but d'augmenter la production du fourrage, des plantes-racines, et des engrais.

En outre des sociétés ci-dessus indiquées, il existe bon nombre d'organisations ou de mesures gouvernementales qui ne tendent qu'à faire marcher la classe agricole dans la voie du progrès. Nous ne citerons que les plus importantes.

ECOLES D'AGRICULTURE

La province de Québec compte trois écoles d'Agriculture : celles d'Oka, de Ste-Anne Lapocatière et de Compton, ou les élèves suivent gratuitement un cours théorique et pratique sur les différentes branches de l'industrie agricole.

Mentionnons aussi l'Ecole menagère de Roberval qui donne aux jeunes filles un cours d'économie domestique et rurale dans le but de former de bonnes menagères, bien au courant de tout ce qui peut rentrer dans leurs attributions sur une ferme,

La ferme modèle attachée à cette institu-

tion a 100 arpents en superficie, et elle est parfaitement aménagée pour permettre de suivre un cours pratique.

ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Cette école, placée sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture, existe depuis douze ans et est agrégée à l'Université Laval de Québec.

En échange d'une subvention qu'elle reçoit du gouvernement provincial, l'Ecole est tenue de donner des cours gratuits, pendant trois ans, aux élèves boursiers que lui envoie le gouvernement. Ce cours comprend toutes les matières exigibles pour l'obtention d'un diplôme de médecin vétérinaire.

L'école possède un musée qui renferme une collection très variée.

Les matières du cours comprennent : la chimie, la physiologie externe du cheval et la pathologie générale pour la première année.

Les cours des deuxième et troisième années comprennent : médecine vétérinaire en

général, pathologie interne ; pathologie externe, chirurgie opérative, obstétrique, histologie, anatomie pathologique, clinique médicale, anatomie pratique etdescriptive ; médecine légale vétérinaire.

ECOLE DES ARTS ET MANUFACTURES

Les écoles des Arts et Manufactures, au nombre de 8 et sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture, sont établies dans les villes suivantes de la province : Montréal, Québec, Lévis, Sherbrooke, Sorel, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Valleyfield.

Les matières enseignées dans ces écoles sont : dessin à main levée, dessin d'architecture, dessin mécanique, lithographie, cordonnerie, modelage, construction d'escaliers, plomberie, coupe d'habillements pour dames.

ECOLE DE LAITERIE

Une école de laiterie, subventionnée par le gouvernement, existe à Saint-Hyacinthe depuis 1892

L'école de laiterie de Saint-Hyacinthe ouvre ses cours au commencement de novembre de chaque année et ferme le 30 avril de l'année suivante.

Son programme comporte trois parties principales :

1. Enseignement des meilleures méthodes de production du lait en hiver comme en été, de fabrication du beurre et du fromage, et d'épreuve du lait.

2. Formation d'inspecteurs de beurreries et de fromageries pour les syndicats et les fabriques non syndiquées.

4. Etude expérimentale des nouveaux systèmes de machines et d'appareils de laiterie, des nouveaux procédés de fabrication ainsi que de tous les progrès à réaliser dans l'industrie laitière.

La province de Québec possédera dès l'année prochaine une nouvelle école d'industrie laitière, munie de toutes les améliorations, de tous les perfectionnements que le progrès a pu révéler et rien n'a été épargné pour en faire un modèle du genre.

CONCOURS DU MÉRITE AGRICOLE

En 1890, la Législature provinciale a passé une loi établissant des concours de mérite agricole dans la province.

Les fermes sont visitées par des juges nommés par le gouvernement.

Les distinctions conférées aux concurrents heureux consistent en :

1. Une médaille d'or.—Il n'en est donné qu'une par année.

2. Un diplôme et une médaille d'argent à celui qui a obtenu le degré de " très grand mérite " ;

3. Un diplôme et une médaille de bronze à celui qui a obtenu le degré de " grand mérite " ;

4. Un diplôme à celui qui a obtenu le degré de " mérite ".

Pour obtenir le " très grand mérite " il faut gagner 85 points sur cent accordés à une culture parfaite. Pour le " grand mérite " il faut 75 points, et pour le simple " mérite " 65 points.

Les juges transmettent au Ministre de l'Agriculture un rapport détaillé sur chaque



Manoir des Aulnaies

ferme et la manière de cultiver de chaque lauréat.

Ces rapports sont publiés chaque année et sont très utiles à la classe agricole.

Les matières qui font l'objet des concours sont les suivantes : comptabilité, drainage, engrais verts, engrais commerciaux, blé, graines fourragères, lin, fourrages verts, vergers.

CONCOURS DE PRODUITS LAITIERS

Trois concours de beurre et trois concours de fromage sont organisés chaque année, depuis quatre ans, par le ministère de l'agriculture. Pour chaque concours, le ministère réunit vingt-cinq échantillons de beurre et de fromage. Une analyse chimique de tous les échantillons est faite par un chimiste afin de faire connaître aux fabricants, en même temps que les remarques des juges, les améliorations nécessaires dans la fabrication.

Les concours ont donné des résultats très satisfaisants. Ils constituent un encouragement pour les personne intéressées au progrès

de l'industrie laitière et leur procurent des renseignements précieux.

Il y a quatre classes pour le beurre et autant pour le fromage. Le maximum des points qu'un concurrent peut remporter est de cent.

La première classe comprend les produits qui ont obtenu de 97 à 100 points, la deuxième classe de 93 à 97 et la troisième de 85 à 93 points.

Les produits qui obtiennent moins de 85 points sont classés comme beurres ou fromages inférieurs.

Chaque concurrent reçoit une copie des rapports des juges et experts, avec les conseils suggérés par l'examen des produits pour l'amélioration de leur qualité.

Le ministère publie en outre un rapport général sur les défauts les plus communs et les plus graves remarqués dans les produits examinés à tous ces concours, ainsi que sur les moyens à employer pour les faire disparaître.

CONCOURS DE VACHES LAITIÈRES

Convaincu que l'une des premières conditions de succès pour l'industrie laitière est dans le choix, la sélection des vaches, en vue de la plus grande production de lait, et dans le but d'arriver à faire connaître les meilleurs animaux de la province, le Ministre de l'Agriculture a requis les sociétés et les cercles agricoles d'organiser des concours de vaches laitières dans lesquels on ne prendra en considération que le rendement en lait.

Afin de faciliter et d'encourager ces concours, le gouvernement fournit les registres à tenir. De plus, il accorde une allocation spéciale à l'association agricole qui, dans chaque comté, offre les prix les plus élevés aux concurrents.

Les concours doivent être organisés par paroisses.

Lors du concours, les vaches doivent être traites en présence des juges, trois fois pendant deux jours consécutifs, les deux dernières traites seulement servant pour le jugement. On ne doit primer ou inscrire dans le registre que les

vaches qui donnent au moins trente livres de lait par jour.

VOIRIE

Dans la province de Québec, la voirie est restée longtemps dans des conditions rudimentaires. La plupart des chemins, misérablement entretenus, présentaient par endroits des successions d'ornières, et ne pouvaient être suivis que par des voitures d'une construction toute spéciale ; mais grâce aux primes accordées depuis 8 ans par le gouvernement, la voirie a fait des progrès considérables.

Depuis 1899, des rapports des différentes municipalités qui ont fait l'acquisition de machines à réparer les chemins, ont été transmis au ministère. Ces rapports établissent qu'un grand nombre de chemins ont été réparés et qu'il y a un progrès indiscutable.

Comprenant l'importance qu'il y avait à mettre fin à ce régime désastreux, le ministre de l'Agriculture a offert à chaque municipalité de lui payer 350 francs sur le prix d'acquisition d'une machine à réparer les chemins.

Cette initiative prévoyante a porté des fruits immédiats, et l'on a vu bon nombre de municipalités se prévaloir de l'offre du ministre.

De plus, les conseils de comté ont été invités à faire l'acquisition de concasseurs pour l'empierrement des chemins, et le gouvernement leur vient en aide en payant la moitié du prix jusqu'à concurrence de 6200 francs.

L'on constate, dans une foule de localités, le désir de mettre un terme à l'esprit de routine qui a toujours prévalu, en même temps que la détermination d'adopter résolument l'usage des instruments modernes qui mènent d'une façon si rapide et si radicale aux résultats que l'on s'efforce d'atteindre, c'est-à-dire de bonnes routes.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Comme il a été déjà dit plus haut, l'industrie laitière est aujourd'hui la principale branche de l'agriculture dans la province de Québec et pour mieux assurer la propagation des meilleures methodes et le progrès en général de cette industrie, la province a été divisée, en

districts régionaux dans lesquels peuvent être établis des syndicats, composés des propriétaires de fromageries et de beurreries. Il y a 48 syndicats de fromageries et les fabriques qui en font partie sont visitées plusieurs fois durant l'été par des inspecteurs experts dans la fabrication.

Ces organisations font une très utile besogne.

Le gouvernement emploie aussi sept inspecteurs généraux pour visiter les fabriques de beurre et de fromage qui n'appartiennent pas aux syndicats. Ces visites ont déjà produit des résultats excellents.

Chaque inspecteur a charge d'un groupe de fabriques, réparties dans un district comparativement restreint, qu'il peut visiter aisément en un mois. De la sorte, les fabriques de tout district sont visitées régulièrement, ce qui rend les instructions données plus uniformes et assure plus de régularité dans la qualité des produits.

En outre des primes accordées pour les constructions de beurreries et fromageries, le gouvernement provincial donne des subventions pour la construction de bonnes chambres

de maturation pour le fromage. Ces primes varient de 500 à 1000 francs suivant la dimension des chambres.

Afin que le lecteur ait sous les yeux une notion précise concernant le développement du commerce de beurre canadien, rappelons les chiffres comparés de l'exportation dans la Grande-Bretagne, pour les années 1897 et 1898 : la première donne le chiffre de 12,253,024 livres, et la deuxième celui de 17,568,880 livres. En 1904, l'exportation du beurre s'est élevée à 26,860,700 livres.

***

L'exportation des œufs et du lard fumé (bacon) a pris aussi un développement extraordinaire.

En 1897, le Canada exportait en Angleterre 5,687,690 douzaines d'œufs ; en 1898, 7,453,550 douzaines ; en 1902, 11,353,525 douzaines.

En 1897, la quantité de " bacon " exporté en Grande-Bretagne était de 32,511,696 livres ; en 1898, de 60,018,448 livres ; en 1902, 105,841,366 livres.

Le recensement général de 1901 fixait à 549,454 le nombre des vaches laitières dans la

province de Québec, contre le chiffre de 490,-997 que donnait le recensement décennal précédent, celui de 1891.

L'exportation des chevaux du Canada a subi une diminution depuis 1896, mais celle des autres animaux a plus que doublé.

*
* *

Depuis trois ans, à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, plusieurs compagnies de navigation océanique ont pourvu leurs steamers de compartiments frigorifiques destinés à maintenir en bon état les produits périssables de l'arboriculture et de l'industrie laitière. Aussi, l'exportation de ces produits, particulièrement dans la province de Québec, a-t-elle pris, depuis 1897, un développement prodigieux. En outre, la qualité du beurre canadien a acquis une réputation considérable sur les marchés de la Grande-Bretagne. Il y a quelques années, on considérait le beurre canadien comme étant de troisième ou de quatrième qualité ; aujourd'hui, il obtient sur les marchés étrangers un prix beaucoup plus élevé et rémunérateur pour le cultivateur.

Habitation canadienne

On peut dire que les deux tiers des crémeries du Canada sont aujourd'hui pourvues d'appareils frigorifiques pour la conservation du beurre, depuis le moment de la fabrication jusqu'à celui de la livraison. Les importateurs de beurre, en Angleterre, qui ont visité le Canada, disent que le beurre canadien, fraîchement fabriqué est, sous tous les rapports, comparable aux beurres les plus fins importés des autres pays par la Grande-Bretagne.

Les steamers pourvus de chambres frigorifiques ont une capacité totale de 200,000 boîtes de beurre ; ils le transportent, hiver et été, des ports canadiens de Montréal, Halifax et Saint-Jean aux ports de la Grande-Bretagne qui en font principalement commerce avec le Canada, (Londres, Bristol, Liverpool, Manchester et Glasgow.)

D'après le recensement de 1901, la valeur moyenne des chevaux sur la ferme était de $73.60 par tête ; celle des vaches à lait, $26.79 ; celle des autres bêtes à cornes, $11.09 ; celle des moutons, $3.63 ; celle des cochons, $7.71. La valeur totale des chevaux sur chaque ferme était de $159.90; celle des vaches à lait, $151.16; celle des autres bêtes à cornes, $50.43 ; celle

des moutons, $18.12 ; celle des cochons, $23.00 ; celle des volailles et des abeilles, $9.57.

Le lait et la crème vendus aux beurreries et aux fromageries, au montant de $12,874,367 sont inclus dans la valeur des produits de la laiterie. Il y avait en opération, dans la province, pendant l'année du recensement, 1,992 fabriques, dont 340 faisaient du fromage et du beurre ; 1,207 du fromage seulement et 445 du beurre seulement. Elles ont produit 80,630,-199 livres de fromage, valant $7,957,611 et 24,625,000 livres de beurre, valant $4,916,756, faisant un total de $12,874,367. Pendant l'année du récensement précédent, il y avait dans la province 617 fromageries et 111 beurreries dont la production totale était de $2,918,527. L'augmentation dans la valeur des produits fabriqués de la laiterie depuis 1890 jusqu'à 1900, dans la province de Québec, s'élevait donc à $9,955,840, ou 341 pour cent.

Depuis quatre ans, le développement n'a fait que s'accentuer, et ce n'est pas être optimiste que d'avancer que, d'ici peu, les produits de l'industrie laitière atteindront le chiffre de $20,000,000 dans la province de Québec.

CHAPITRE IV.

LA COLONISATION

La colonisation pratiquée comme nous l'entendons de nos jours, avec un objectif défini, des méthodes régulières et efficaces, et un ensemble de moyens reconnus comme étant les plus propres à conduire à la fin désirée, ne date guère que d'un quart de siècle. C'est le curé Labelle, l'apôtre du Nord, qui, par ses travaux herculéens et sa lutte homérique contre la nature, contre les préventions, contre les résistances politiques, contre la coalition des intérêts hostiles, a d'abord dégagé la colonisation des entraves les plus

grossières, puis lui a imprimé son caractère véritable et l'a fait entrer dans la voie où elle s'avance aujourd'hui largement, en écartant de jour en jour les obstacles qui restent, et en faisant les conditions de la vie de plus en plus faciles, de plus en plus acceptables par le défricheur.

Une des grandes causes qui avaient le plus longtemps fait obstacle à la colonisation bas-canadienne, c'est la légende dn climat, obstinément présenté comme étant trop rigoureux pour les habitants de l'Europe. Grâce à cette légende, on se donnait beau jeu contre la province de Québec, tandis que celle d'Ontario, qui comptait à peine quelques milliers d'habitants au commencement de notre siècle, se peuplait à vue d'œil ; il lui avait suffi d'une cinquantaine d'années pour dépasser numériquement la province voisine, qui portait alors le nom de Bas-Canada et qui lui était politiquement unie, avant que fût fondée la Confédération canadienne.

Depuis longtemps les colons se plaignaient de la sévérité des lois du ministère des Terres de la Couronne. Les hommes de dévouement qui avaient embrassé la cause de la colonisa-

tion avec ardeur, pour l'amour de la patrie, ne savaient à qui ni à quoi attribuer les "ukases" que l'on promulguait de temps à autre, comme pour arrêter l'expansion naturelle de notre peuple par les défrichements nouveaux.

Un spectacle qui n'était pas rare, c'était celui d'agents de terres publiques, en présence du mouvement colonisateur qui se faisait jour partout, cherchant à l'enrayer en prétendant que le bois de commerce l'emportait sur les intérêts de la colonisation. Aussi, grand était le nombre des Canadiens qui prenaient la route des Etats-Unis. Ils éprouvaient trop de difficultés, de la part des agents de certaines circonscriptions territoriales, à se faire donner le lot sur lequel ils avaient jeté leur dévolu.

Les conditions de l'établissement du pays sont bien changées depuis l'adoption, en 1888 et en 1903 de lois qui ont mis fin à ces nombreux abus, en ont corrigé d'autres et ont produit dans la législation un esprit nouveau, bien autrement large et bienfaisant.

Nous allons passer brièvement en revue les principales régions ouvertes à la colonisation dans la province, régions où le colon de

bonne foi est certain de se créer une bonne situation après quelques années de travail.

RÉGION DU LAC ST-JEAN

La région qui porte le nom ci-dessus en est une célèbre entre toutes celles dont l'ensemble constitue la province de Québec. Elle est célèbre par la tradition, par la légende, par sa formation géologique, par sa fertilité incomparable, et enfin par le pittoresque et la grandeur de sa nature.

Cette région embrasse une superficie de 31,000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres, entre le 48e et le 50e degré de latitude nord, et entre le 71e et le 73e de longitude ouest ; mais la partie actuellement habitée est toute comprise, du sud au nord, entre les 48e et 49e degrés.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que soixante-dix mille âmes, malgré les grands progrès accomplis durant la dernière décade.

La colonisation du bassin du lac Saint-Jean n'a commencé que vers les années 1851-52. A cette époque, Chicoutimi et la Grande-Baie, qui forment aujourd'hui des centres si importants du "pays du Saguenay," étaient encore eux-mêmes dans l'enfance, et, dans l'intérieur, au delà de ces deux embryons de paroisses, en remontant le cours du Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, il n'y avait absolument que la forêt vierge, et pas même l'ébauche d'un canton.

A l'heure actuelle, le nombre des cantons délimités et plus ou moins ouverts à la colonisation, dans le bassin du "Lac" proprement dit, s'élève à plus de trente, dont les plus fertiles, à l'est et à l'ouest du lac, peuvent à bon droit être appelés le "grenier de la province."

Le lac Saint-Jean égoutte l'immense bassin qui porte son nom et est le réservoir de plusieurs grandes rivières.

La plus grande longueur du lac atteint 28 milles (44 kilomètres), et sa plus grande largeur a été calculée à 25 milles. Un mesurage exact lui donne 365 milles en superficie et une circonférence de 85 milles.

Il y a tout autour du lac un vaste système

de communications par eau, formé par les nombreuses rivières qui s'y jettent.

Les principales de ces rivières sont, au sud du lac, la Métabetchouane et la Ouiatchouane ; à l'est, la Belle-Rivière ; à l'ouest, la Chamouchouane ; au nord-ouest, la Ticouapee et la Mistassini ; au nord et au nord-est, la grande et la petite Péribonca.

Ces rivières, en même temps que quelques chemins indispensables, ont offert, jusqu'à il y a quelques années, les seules voies de communications pour les colons. Mais, depuis lors, des ponts ont été construits sur plusieurs d'entre elles et des chemins ont été ouverts en bon nombre dans l'intérieur.

*
* *

Les rivières, dont la plupart sont navigables jusqu'à vingt et vingt-cinq milles de leur embouchure, par des bateaux d'un faible tirant d'eau, arrosent des terrains d'une si grande étendue et d'une fertilité telle qu'on a pu dire, avec raison, que le bassin du lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'il peut



Départ de bûcherons pour la forêt

former à lui seul une province entière, et qu'il est devenu déjà un vaste champ d'approvisionnement pour la capitale, en même temps que celui vers lequel se tournent les plus actives, les plus sérieuses tentatives de colonisation et d'exploitation industrielle.

Les colons qui peuvent disposer d'un capital plus ou moins considérable, trouveront à acheter des terres déjà en culture et plus ou moins avancées, soit dans les vieilles paroisses, soit dans les cantons nouveaux. Au dire des cultivateurs de la région, la plupart de ceux qui sont venus y prendre des terres à l'origine, n'avaient pas le sou ; maintenant, bon nombre d'entre eux ont des propriétés de mille à dix mille dollars : tout leur avoir a été acquis par la culture, bien qu'ils eussent à lutter contre une foule de désavantages et d'obstacles qui n'existent plus aujourd'hui. Quand les fils de cultivateurs étaient nombreux, il en partait un ou deux pour les Etats-Unis ; les autres demeuraient avec leurs parents et prenaient charge de la terre. Dans presque tous les cas, ceux qui étaient allés aux Etats-Unis sont encore des ouvriers, tandis que ceux qui avaient pris charge de la terre de leurs parents

sont maintenant sur de bonnes fermes, bien pourvues de bestiaux.



La colonisation se développant sans cesse fait maintenant le tour du lac tout entier. Depuis quelques années déjà, elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel ; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord, et les vallées de la Mistassini et de la Péribonca déploient pour l'homme toute leur fécondité.

Chose digne de remarque, c'est que si la région du Lac St-Jean est propice pour la récolte des grains, elle ne l'est pas moins pour l'industrie laitière. Les chiffres en sont la meilleure preuve tant pour prouver le développement que l'importance des affaires qui se font là. En 1898, l'on exportait pour $220,000 de beurre et de fromage. En 1902, l'on en a exporté pour plus de $600,000, c'est-à-dire qu'en 5 ans la production a triplé.

Voici maintenant pour les récoltes.

Récoltes	1901	1891	Augmentation
Grains, minots	1,532.075½	744,938	787,137
Patates, minots	457,845	287,238	170,607
Foin, tonnes	48,273	16,347	31,926
Beurre, livres	444,012	393,127	50,885
Têtes de bétail	114,100	59,795	54,305
Population	49,765	38,281	11,484

Dans cette région encore neuve on peut dire que le succès de l'agriculture a marché de pair avec le développement industriel comme il est facile de le voir par le tableau des pages suivantes.

Scieries	Endroit	Distance de Québec (en milles).	Capacité annuelle (en pieds).	Pulpéries	Capacité annuelle (en tonnes)
Heidritter	St-Gabriel	16	8,000,000		
Kennedy	Lac St-Joseph	24	6,000,000		
Julien	Lac St-Joseph	24	2,000,000		
	Lac Sergent	28	2,000,000		
	Bourg Louis	30	....	Sissons	1,500
	St-Raymond	34	....	St-Raymond Co., Limited	6,000
Bornais	St-Raymond	34	3,000,000		
Kennedy	St-Raymond	34	10,000,000		
Côté	St-Léonard	39	4,000,000		
Rondeau	St-Léonard	39	2,000,000		
Kennedy	Allen's Mill	42	2,000,000		
Kennedy	Lac Long	48	4,000,000		
Kennedy	Perthuis	50	7,000,000		
Léveillé	Riv. à Pierre	57	2,000,000		
Perron	Riv. à Pierre	57	2,000,000		
Turner	Pearl Lake	101	10,000,000		
	Lac Edouard	112	8,000,000		
Jalbert	Lac Bouchette	160	4,000,000		
Saguenay Col. Co.	Lac des Commissaires	150	2,000,000		

	Metabetchouan	158	....	Metabetchouan Pulp Co.	15,000
	Ouiatchouan Falls	183	....	Ouiatchouan Pulp Co.	15,000
	Péribonka	217	....	Péribonka Pulp Co.	9,000
RR. PP. Trappistes	Mistassini	246	2,000,000		
Price Bros & Co.	Metabetchouan	181	8,000,000		
Tremblay	St-Gédéon	191	3,000,000		
	Kenogami	205	2,000,000		
	Jonquière	217	....	Price Bros. & Co.	12,000
	Chicoutimi	228	....	Chicoutimi Pulp Co.	70,000
B. A. Scott	Roberval	190	30,000,000		

Voici maintenant le chiffre des capitaux investis dans l'industrie laitière d'après les deux derniers recensements décennaux.

Nombre de fromageries.		Capital		Valeur de la production	
1891	1901	1891	1901	1891	1901
32	81	$49,434	$375,986	$76,832	$323,784

CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN ET MOYENS DE COMMUNICATIONS

Le chemin de fer Lac Saint-Jean et l'extension de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette partie du pays peut envisager maintenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits

agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit avec profusion.

Il y a plus : la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au Lac Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre de transporter gratuitement de Québec au Lac Saint-Jean tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres (150 kilos) pour chaque personne adulte et 150 livres (75 kilos) pour chaque enfant. Les taux pour le surplus étant de 9 cents par 100 livres (50 kilos) mais elle ne prend pas plus d'un chargement de wagon par famille, 20,000 lbs. (15,000 kilos.)

Les colons de bonne foi qui désirent aller d'abord seulement examiner les terres obtiennent un demi passage de Québec au Lac Saint-Jean et retour, pour $3.35 chacun (16,-75 frcs.).

Ces privilèges sont accordés à tout colon sur présentation d'un certificat du département de la Colonisation et d'un certificat du curé

de sa paroisse, comme preuve de sa bonne foi. Ce certificat est contresigné par l'agent de Colonisation du Chemin de fer du Lac Saint-Jean à Québec.

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est aussi une voie de communication commode avec le reste de la province. Par toutes les saisons de l'année, les convois du chemin de fer du Lac Saint-Jean circulent régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi, et le surplus du service entre les divers centres de colonisation se fait par terre et par eau.

Le chemin de fer du Lac Saint-Jean, qui descend toute la région comprise entre Québec et le lac Saint-Jean, a un parcours de 190 milles. (250 kilomètres).

Les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi, par l'extension de Chicoutimi traversent aussi de belles et florissantes paroisses comme Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Jonquière, etc.



Une famille canadienne

SERVICE DE BATEAUX

Il y a, tout autour du Lac Saint-Jean, un vaste système de communications par eau, qui offre de grandes facilités au commerce de la vallée.

Les principales de ces rivières sont, au *sud* du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan, à l'*est* la Belle-Rivière, à l'*ouest* l'Ashuapmouchouan, au *nord-ouest* la Ticouabé et la Mistassini, au *nord* et au *nord-est* la grande et la petite Péribonka.

1. La rivière *Metabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Sainte-Anne de la Pérade et se jette dans le Lac Saint-Jean, à six milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 130 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.

2. La rivière *Ouiatchouan* prend sa source dans les environs du lac Quaquakamaksis, décrit un cours d'une soixantaine de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3. La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit les eaux du lac Kénogamichiche

et a sa source dans les lacs de la Belle-Rivière.

4. L'*Ashuapmouchouan* se jette dans le lac, un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Elle a une largeur de trois quarts de mille à son embouchure et de 400 pieds, cent milles plus haut.

5. La rivière *Ticouabé* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6. La *Mistassini* a plus de trois cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et est navigable, par des bateaux de faible tirant d'eau, jusqu'à vingtcinq milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables : la Mistassibi, la rivière aux Rats et l'Ouassiemska.

7. La grande *Péribonka* mesure 450 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à vingt milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire.

Toutes ces rivières égouttent des terrains d'une grande fertilité. Presque partout le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terres glaise (argile) qui ont parfois plusieurs pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise, se composent d'alluvions sablonneuses,

d'humus et de détritus végétaux qui forment une terre arable d'une grande richesse, surtout à l'ouest et au nord du lac.

Cette fertilité, du reste, est établie *a priori* par la nature même des forêts de cette région.

On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du Lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu, un vaste champ d'approvisionnement pour la vieille capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Il y a maintenant toute une flotille de bateaux mus, soit par l'électricité, la vapeur ou la gazoline, (essence) qui font divers services entre les différentes colonies du Lac Saint-Jean. Cette flotille se compose de 17 bateaux, ce qui rend les communications très faciles entre les différentes parties de la région.

LE SUCCÈS DE QUELQUES COLONS DANS LE LAC SAINT-JEAN

Noms des Colons	Où ils sont établis	Leur avoir à leur arrivée.*	Fortune actuelle	Combien d'acres ont-ils défriché?
C. Simard	St-Jérôme	$ 10	$25,000	350 acres
S. Duchaine	St-Jérôme	....	20,000	200 "
F. Landry	Hébertville	....	20,000	150 "
Alf. Muger	St-Bruno	1,500	20,000	200 "
Jos. Maltais	St-Cœur de Marie	4,000	15,000	220 "
Arsène Jauvin	St-Bruno	600	12,000	175 "
Marc Hervey	St-Cœur de Marie	300	12,000	220 "
A. Hébert	St-Félicien	....	12,000	400 "
L. Langlois	St-Gédéon	....	12,000	120 "
W. Simard	St-Gédéon	2,000	12,000	160 "
A. Plourde	St-Jérôme	....	11,000	110 "
L. Gagnon	St-Gédéon	....	11,000	170 "
L. Boivin	Hébertville	....	11,000	150 "
D. Laprise	St-Félicien	....	10,000	350 "
S. Tremblay	St-Bruno	200	10,000	140 "
Hubert Bergeron	St-Cœur de Marie	300	10,000	200 "
E. Boivin	Hébertville	....	9,000	150 "
J. Ouellet	Hébertville	....	9,000	150 "
E. Simard	Hébertville	....	8,000	100 "
D. Ouellet	St-Félicien	....	8,000	300 "

* Le dollar ($1) vaut 5 francs.

S. Bouchard	St-Jérôme	300	7,000	175 acres
Z. Vallée	St-Félicien	....	7,000	300 "
X. Bouchard	St-Bruno	....	7,000	80 "
F. Lessard	St-Gédéon	....	6,000	100 "
Ls. Moreau	Roberval	....	5,500	125 "
T. Lavoie	Lac Bouchette	150	5,500	85 "
L. Dionne	Péribonka	1,000	5,000	110 "
O. Renaud	La Pipe	500	4,000	100 "
Mde E. Roy	Péribonka	1,000	3,000	80 "
G. Paradis	Roberval	....	3,000	75 "
O. Bouchard	Lac Bouchette	900	2,000	62 "
F. Fortier	St-François de Sales	....	2,000	125 "
J. Matte	St-François de Sales	....	1,800	150 "
E. Lavoie	Lac Bouchette	300	1,800	45 "
A. Boivin	St-François de Sales	....	1,800	250 "
A. Lavoie	Hébertville	....	1,500	150 "
Aug. Lavoie	Hébertville	....	1,500	100 "
E. Sasseville	St-François de Sales	....	1,500	100 "
A. Fortin	La Pipe	....	1,500	50 "
J. Bouchard	Lac Bouchette	200	1,200	35 "
T. Tremblay	Hébertville	....	1,000	100 "
J. B. Larouche	Péribonka	....	1,000	30 "
J. Gosselin	Albanel	25	700	30 "

* Les lignes en blanc dans la troisième colonne signifient que le colon n'avait aucune fortune à son arrivée.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS ET DU TÉMISCAMINGUE

Cette vallée a pour bornes à l'est, les tributaires de la rive droite du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Témiscamingue.

Cette région comprend plus de 45,000 milles carrés et embrasse, dans ses limites, les forêts des comtés de Joliette, Montcalm, Terrebonne, Ottawa, l'Assomption, Pontiac, Argenteuil et Berthier.

La partie inférieure de la vallée de l'Ottawa est déjà, comme on le sait, défrichée, occupée et cultivée, mais il reste une autre partie importante à coloniser. C'est celle qui comprend le milieu des vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans l'Ottawa, et la partie supérieure du bassin de la Mattawin qui se jette dans le Saint-Maurice.

Le pays est ondulé, c'est-à-dire qu'il présente tour à tour des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs n'ont rien qui rappelle les montagnes ; ce sont des collines, des côteaux

à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles.

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de tout pays : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais on peut sans exagération, estimer à un tiers l'étendue du pays offrant à la colonisation d'excellentes ressources.

La forêt renferme les arbres de la plus belle venue, d'admirables pinières qui sont depuis de longues années l'objet d'une exploitation commerciale et qui constituent pour ainsi dire la principale richesse de ce territoire. Les principaux bois sont l'érable, le merisier rouge et blanc, les tilleuls, le frêne, l'orme, le noyer, le bois blanc, etc.

L'industrie minière et surtout l'exploitation des phosphates qui se rencontrent en gisements considérables dans nombre de cantons de la vallée de l'Outaouais, ont largement contribué et contribuent encore tous les jours au développement de la colonisation dans cette partie du pays.

Tout cet immense territoire de l'Outaouais est sillonné en tous sens par de grandes rivières, dont voici les principales :

NOMS	LONGUEUR
Keepawa..........	160 milles
Du Moine.........	120 "
Noire..............	130 "
Coulonge	163 "
Gatineau	250 "
Du Lièvre.........	200 "
Petite-Nation	50 "
Rouge	100 "
Du Nord..........	45 "
L'Assomption......	50 "

Ces rivières fournissent de bons pouvoirs d'eau et d'excellentes voies pour le transport des bois, au moyen de la flottaison.

Le bassin de la Lièvre est arrosé par la rivière du Lièvre qui traverse les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa, et qui, après un parcours de plusieurs centaines de milles, mêle ses flots à ceux de la rivière Outaouais.



Habitation de colon de deuxième année

Dans la seule vallée des sources de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre, de la Petite Nation et de la Gatineau, il existe 250,000 acres de terres cultivables, d'une qualité égale, sinon supérieure, à celle des terres les plus riches de la vallée du Saint-Laurent.

Certains cantons se recommandent spécialement : *Amherst*, *Arundel*, *Clyde*, sur les bords de la Rouge ; *Joly*, *Marchand*, *Mousseau* et *Lynch*, la *Minerve*, *Loranger*, tous ces cantons situés sur la Lièvre, etc.

Le " Nominingue " ou canton Loranger mérite une mention particulière. C'est le centre de cette région que l'on est convenu d'appeler la *région Labelle* et qui mesure trente milles carrés. Ce canton est entouré des cantons Marchand, Joly, Minerve, Lesage, de Montigny, Boyer, Turgeon et Mousseau. Il est parsemé de lacs superbes, entre autres le grand et le petit Nominingue. Ces lacs très navigables et très poissonneux sont au nombre de quinze. Le grand lac est entouré des essences forestières les plus variées.

Un développement non moins sensible se manifeste dans une autre région qu'on est convenu d'appeler la vallée de la Gatineau.

Celle-ci, du reste, est loin d'être inférieure aux autres parties de la vallée de l'Outaouais.

Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan, Lytton — pour n'en citer que quelques-uns — renferment des terrains de première qualité sous tous les rapports.

Toute cette vallée de la Gatineau — qui comprend une étendue d'au moins 10,000 milles carrés, est traversée par la rivière Gatineau, rivière superbe qui a près de 250 milles de longueur.

*
* *

Le lac Témiscamingue offre aussi une vallée assez étendue pour y jeter les assises de plusieurs paroisses et fournir à la colonisation des facilités sur lesquelles l'on ne saurait trop insister.

Le lac Témiscamingue mesure 75 milles de longueur sur une largeur variant de un à cinq milles et trois quarts. Très profond, il peut être parcouru, dans toute son étendue, par des vaisseaux d'un fort tonnage. De nombreux et importants tributaires l'alimentent.

La vallée du lac Témiscamingue propre-

ment dite n'a pas plus de 100 milles de longueur et 120 milles de largeur.

Le littoral du lac, sur une profondeur variant de deux à trois milles, est brisé et montagneux; au delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisées, et où, par conséquent, les chemins sont faciles à faire.

Comme dans la vallée de l'Outaouais, le sol y est presque partout d'une grande richesse.

Le climat est à peu près celui d'Ottawa, avec cette différence cependant que l'atmosphère y est moins humide ; il est, en tous cas, très favorable à la culture de toutes les espèces de céréales.

La contrée possède aussi de riches forêts, source d'un commerce de bois des plus considérables et des plus lucratifs pour les habitants.

Les terres sont en grande partie argileuses, fortes et couvertes d'un humus de 4 à 6 pouces dans les endroits bas.

La région du lac Témiscamingue est aussi par excellence un pays de chasse et de pêche. Le gibier à poils et à plumes s'y rencontre à profusion et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le bro-

chet, le hareng d'eau douce, l'achigan et surtout le doré.

On compte déjà plusieurs cantons florissants dans cette région.

La vallée de l'Outaouais *Supérieur* est aujourd'hui sortie de son isolement.

Les voies de communication qui étaient assez rares, il n'y a pas encore dix ans, se font chaque année plus nombreuses et plus importantes.

Son réseau de chemins de fer permet maintenant d'atteindre les postes les plus importants du Nord, où se trouvent les cantons à coloniser.

Un de ces chemins de fer—le chemin de la jonction de Pontiac au Pacifique—partant d'Aylmer, traverse les cantons d'Aylmer, d'Eardley, Onslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Mansfield, etc.

Sa longueur actuelle est de soixante-onze milles.

Le chemin de fer *Montréal et Occidental* débouche de la florissante paroisse de Saint-Jérome et passe par le village de Shawbridge et par les paroisses de Saint Hyppolite (canton

Abercrombie), Saint-Sauveur, (*Piedmond*), St-Adèle (canton *Morin*), Sainte-Marguerite (canton *Wexford*), Sainte-Agathe (canton *Baresford*) Sainte-Lucie (canton *Doncaster*), Saint-Faustin (canton *Wolfe*), Saint-Jovite (canton de *Salaberry* et *Grandison*), La Conception (canton *Clyde*), et atteint La-Chute-aux-Iroquois ou Labelle, dans le canton *Joly*.

De Labelle, on peut atteindre la haute région de la rivière Rouge par les chemins ordinaires de colonisation qui mènent jusqu'à l'Ascension. A deux milles au-dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui conduit le colon jusqu'au lac Nominingue, puis à la Kiamika, et à la rivière du Lièvre, et, en remontant cette dernière rivière, jusqu'au rapide de l'Orignal, soit une distance totale de 63 milles.

A une distance d'un mille de la rivière Rouge, sur le chemin Chapleau, part un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord, pour se rendre au canton de la Minerve, et de là au canton Lesage.

Le chemin Boileau traverse le canton Marchand, de la rivière Rouge à la traverse de

l'Annonciation, jusqu'au grand Nominingue.

Sur la Lièvre, il y a un chemin jusqu'à Notre-Dame-du-Laus, canton McGill. Deux lignes de petits bateaux remontent aussi la Lièvre jusqu'à Notre-Dame-du-Laus.

Le chemin de fer de la vallée de la Gatineau parcourt actuellement une distace de 54 ½ milles. Il part de Hull, où il fait jonction avec le Pacifique, et au nombre des cantons qui sont sur sa route, se trouvent ceux de Hull, Wakefield, Low, Aylwin, Wright, Bouchette, Maniwaki.

Le chemin de fer de colonisation de *Montfort*, dont la construction est toute récente, part d'un point de jonction avec le *Montréal et Occidental* entre Shawbridge et la station de Piedmond, et se dirige vers l'ouest jusqu'à vingt et un milles de son point de départ. Il traverse, sur son parcours, Morrin-Flats, les Mille-Iles, passe devant l'orphelinat de Montfort, dans le canton de Wentworth, et continue à travers le canton *Howard* et une partie du canton *Montcalm* où il s'arrête pour le présent, mais le terminus projeté est *Arundel.*

* * *

Jusqu'à ces dernières années, la difficulté des communications, entre Mattawan et le lac Témiscamingue, a toujours été le principal obstacle de la colonisation de la région avoisinant le lac. Cet obstacle, heureusement, n'existe plus.

On se rend aujourd'hui de Montréal à Mattawan par le chemin de fer du Pacifique, et de Mattawan au lac Témiscamingue et au lac Kippewa par un embranchement que la même compagnie vient de construire.

Trois bateaux à vapeur tiennent une ligne régulière, trois fois la semaine, sur le lac Témiscamingue et mettent les colons du Témiscamingue en communication directe avec les chars du Pacifique à Gordon Creek, pendant l'été. Ajoutons qu'il se construit actuellement un bon chemin de colonisation qui devra se raccorder, l'hiver, avec le chemin du Pacifique.

Pour se rendre à la Baie des Pères, il faut prendre le Pacifique Canadien qui conduit à Mattawa et, de là un embranchement du C.P.R. qui mène à la tête du Long Sault. A partir de ce dernier point, il y a une superbe navigation,

l'été, par bateau à vapeur, jusqu'à la Baie des Pères.

La distance entre Mattawa et la Baie des Pères est de 91 milles.

Le trajet d'Ottawa à la Baie des Pères prend, en tout, de seize à dix-sept heures.

La distance entre les deux endroits est de 250 milles.

Comme pendant l'hiver, la glace sur le lac n'est pas toujours sûre, que, le printemps, de bonne heure et l'automne tard, le trajet entre la Baie des Pères et le Long Sault est pénible, le gouvernement provincial fait faire un chemin de colonisation entre ces deux localités. Il y a aussi d'autres chemins de colonisation dans les cantons arpentés et divisés.

Notons de suite que le Pacifique fait prolonger sa ligne depuis Mattawa jusqu'à la tête du lac Témiscamingue.

Les colons se rendant au Témiscamingue, par voie du Pacifique, ont droit à un passage de Québec à Mattawa, au prix de $8.20 ; de Montréal à Mattawa $5.30 ; pour le même trajet, aller et retour : $12.30 de Québec et $7.95 de Montréal. Les effets des colons *bona-fide* sont transportés de Montréal à Mattawa, au



Ferme au Lac St-Jean

taux de 48 cts par cent livres ou $39.00 par wagon.

Les enfants de 6 à 12 ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal au Témiscamingue, la compagnie du chemin de fer transporte, de plus, gratuitement, 150 lbs de bagage pour chaque colon adulte et 75 lbs par enfant porteur d'un demi-billet.

RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT

Cette région comprend toutes les terres et forêts qui se trouvent en arrière des seigneuries de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Québec en descendant vers le golfe, et qui appartiennent aux comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata Rimouski et Matane.

Ce territoire est entièrement divisé en cantons, à l'exception des comtés de Rimouski et de Matane, qui renferment encore une grande étendue de terrain non divisé.

On estime que dans la partie du comté de Rimouski située au sud des monts Notre-Dame,

entre l'Intercolonial et le comté de Témiscouata, il y a près de 800,000 acres de beaux terrains agricoles, faciles à cultiver et bien égouttés.

Le niveau général de cette région n'est accidenté que par de légères ondulations propres à faciliter le drainage, n'offrant aucun inconvénient à la culture pas plus qu'à l'ouverture des chemins.

Le sol se compose presque partout d'une riche terre argileuse, et dans les vallées de plusieurs rivières, on trouve de la terre grise de la plus grande richesse.

Comme pour les terrains agricoles des comtés de Matane et de Rimouski, ceux du comté de Témiscouata sont d'une qualité supérieure.

Ces bons terrains se continuent à l'ouest du lac Témiscouata jusqu'au lac Pohenegamok et au delà. La seule interruption se trouve dans la partie montagneuse qui avoisine le lac Témiscouata.

Toute cette région est abondamment pourvue de bois de toutes espèces. Les lacs y fourmillent et contiennent du poisson en abondance : truite, touradi, poisson blanc, doré, etc.

Dans les forêts des comtés de Rimouski

et de Témiscouata, les bois les plus répandus sont l'érable, le mérisier, le bouleau, l'orme et le tilleul ; on y trouve aussi le pin blanc, l'épinette grise et noire, l'épinette rouge, le cèdre et le sapin. La vallée de Témiscouata est surtout abondamment pourvue de beaux bois de cèdre.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que, dans cette partie du pays sillonnée en tous sens de rivières et de cours d'eau, la descente du bois s'effectue dans des conditions exceptionnellement favorables. Ces rivières et cours d'eau deviennent en effet assez puissants à la crue des eaux pour porter des billots sur la plus grande partie de leur parcours.

Le chemin de fer Intercolonial traverse cette région dans toute son étendue.

Il y a en outre le chemin de fer Témiscouata avec Fraserville pour point de départ et qui se rend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit une distance de près de 70 milles. Ce chemin de fer longe le beau lac de Témiscouata et traverse à peu près toute la vallée de ce nom.

Au point de vue de la colonisation, disait M. l'arpenteur Lepage, en 1885, la région de

la Matapédia offre de bien grands avantages. Toutes les terres, sauf de rares exceptions, peuvent faire de bons établissements. La culture de ces terres, ajoutait-il, aidée des ressources que peut encore produire, pendant plusieurs années, le commerce de bois et des moyens de communication faciles, donnerait le bien-être à des milliers de familles.

M. l'explorateur J.-B. Williams, qui a fait une exploration de la Matapédia en 1895, dit de son côté beaucoup de bien des cantons Matalick, Lepage, Hamqui, Causapscal, etc.

" Nulle part, dit-il, sur les deux rives du Saint-Laurent, on ne peut trouver des terres plus fertiles, plus attrayantes d'aspect et possédant tout ce qui constitue une splendide région agricole, où le cultivateur puisse se créer aussi facilement un établissement et prospérer comme agriculteur.

. . . .

Presque partout le sol pourrait être facilement travaillé à un minimum d'efforts et de frais, tant les essences de bois poussent abondamment en plusieurs parties et sur de vastes surfaces d'un pays admirablement diversifié d'aspect."

Le climat est à peu près semblable à celui des Cantons de l'Est.

Les essences forestières de cette région sont des plus riches et des plus variées. En arrière des cantons Nemtayé, Humqui, Matalick et Milnikek, jusqu'à la seigneurie Métis et la rivière Patapédia — soit une étendue d'environ 330 milles — on rencontre l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier et surtout le cèdre, sur les hauteurs comme dans les bas-fonds.

Dans les cantons Matapédia et Ristigouche, les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et sains.

De plus, toute cette riche vallée de la Matapédia est abondamment arrosée de cours d'eau et de rivières. Le printemps, à la crue des eaux, ces rivières se gonflent suffisamment pour porter des billots sur la grande partie de leur parcours. Les rivières Caribou, Sifrois, Mistigougèche, Métis, Assemetquagan et Humqui sont flottables jusqu'à leur source. Il y a aussi, presque partout, d'excellents pouvoirs d'eau, capables d'alimenter nombre de fabriques et moulins.

Les lacs de cette région sont également nombreux et fort recherchés des sportmen qui font leurs délices de la pêche à la truite.

Les animaux à fourrures y sont également très nombreux; on y voit en quantité l'orignal, le caribou, la marte, la loutre, le vison et même le castor.

Depuis qu'une partie du territoire de la Matapédia a été divisée en lots de ferme et surtout depuis qu'on a pu apprécier la fertilité de son sol, la colonisation tend à faire des progrès marquants de ce côté.

Plusieurs colonies nouvelles notamment celle de Humqui, de Causapscal, de Métalick, de Beaurivage, sont même en pleine voie de prospérité, et chaque année voit surgir de nouveaux établissements remplis de promesses pour l'avenir.

Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords mêmes de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus

grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

RÉGION DE LA GASPÉSIE

Ce qui a manqué à la Gaspésie, a-t-on répété souvent, c'est d'avoir été mieux connue.

Il est indéniable qu'il faut attribuer à cette cause l'espèce de lenteur avec laquelle s'est effectué le mouvement de colonisation dans cette partie du pays.

Depuis douze à quinze ans, heureusement, cette ignorance n'est plus de mise. Les communications rendues chaque jour plus faciles, puis les nombreuses études qui ont été faites de cette région, ont mis en pleine lumière les ressources et les inépuisables richesses de ce vaste et important foyer de colonisation.

Les récits des explorateurs aidant, tout le monde en est arrivé bientôt à se pénétrer de cette conviction que la colonisation avait là aussi un vaste champ d'opérations, nullement inférieur aux autres centres vers lesquels les colons, pour différents motifs, se dirigeaient de préférence.

Le pays qui nous occupe se compose de deux grands collèges électoraux : Gaspé et Bonaventure. Il forme l'extrémité sud-est de notre province et couvre une surface d'environ 10,000 milles carrés.

Vu de la mer, le littoral de la Gaspésie n'offre à l'œil qu'une série continue de paysages magnifiques, où le pittoresque le dispute au grandiose.

La population réunie des deux comtés était en 1881 de 43,909 âmes, et de 47,710 pour 1891.

Lorsque l'on parle de la Gaspésie, il n'est guère possible de passer sous silence ses pêcheries. Ce sont en effet les plus riches de l'Amérique du Nord et probablement du monde entier.

Exploitées depuis au delà de deux siècles, ces pêcheries n'ont cessé de fournir au commerce des produits dont la valeur se chiffre par millions de piastres et font vivre encore à l'heure actuelle des containes et des centaines de familles.

L'exploitation des pêcheries a même fait oublier pendant longtemps que la Gaspésie renfermait dans son sein d'autres éléments de

Colons au Lac St-Jean

richesse, qu'elle disposait d'un sol de qualité supérieure, qui, cultivé avec intelligence, procurerait au colon qui s'en emparerait une aisance que ne lui donne pas toujours la pêche.

Sur la valeur du sol de la Gaspésie, le témoignage des explorateurs et de tous ceux qui ont parcouru cette attrayante contrée est unanime. Tous s'accordent à reconnaître qu'elle offre une quantité considérable de terres fertiles.

M. Joseph Bureau, qui a fait une exploration en 1885, s'exprimait ainsi au sujet de la Gaspésie.

" Il y a, dit-il, dans les cantons rapprochés de la mer, une grande étendue de terre propre à la culture et qui n'est pas encore colonisée. Ainsi, depuis le canton Nouvelle jusqu'au canton Port Daniel, le sol est très bon et il peut se faire de la colonisation là aussi facilement que dans n'importe quelle partie de la province. "

Tous ceux qui ont voulu, écrit un autre explorateur, se livrer sérieusement à l'agriculture dans cette région, ont réussi au delà de leurs espérances.

Il n'est pas inutile de dire ici, que les pêcheries de la Gaspésie fournissent la matière

première d'une industrie très importante à tous les points de vue, et très appréciée : la préparation des engrais artificiels.

Ces engrais puissants qui comprennent les déchets de poisson, le varech—et que le colon peut se procurer aisément—sont pour lui d'un secours précieux. Ils lui servent à recouvrir ses champs, et l'expérience a démontré qu'ils contribuaient à augmenter le rendement et la qualité des grains.

La Gaspésie est aussi remarquable pour la richesse de ses forêts que pour celle de ses pêcheries et de son sol.

On y rencontre presque partout les essences les plus recherchées pour le commerce d'exportation : le pin, l'épinette, le peuplier, le cèdre, etc.

Le pin en général est bon, dit M. J. Bureau. Quand à l'épinette de commerce, elle est de beaucoup supérieure à celle que l'on voit partout ailleurs.

SOCIÉTÉS DE COLONISATION

Dans la province de Québec, l'œuvre colonisatrice se fait en grande partie par les socié-

tés de colonisation, qui ont des agences établies dans différents centres, et jusque dans les Etats-Unis où des agents spéciaux travaillent en faveur du rapatriement. A. Buies dit :

" La Société de Colonisation de Montréal et celle de Québec sont à la tête du mouvement. L'action de la société de Montréal est plus étendue et s'exerce de la façon la plus louable et la plus fructueuse. Elle a convoqué en 1898 un grand congrès de colonisation qui a été tout un événement dans la grande métropole de la province. On y a traité toutes les questions et discuté toutes les matières relatives à la colonisation, et tous les moyens les plus pratiques pour en activer le développement. Le fait que la colonisation devient rapidement un des objets qui préocupent le plus l'attention publique a été rendu manifeste à tous les yeux. On a pu constater que son caractère officiel s'élargissait et s'ouvrait à l'intervention de tous les citoyens qui veulent apporter leur concours, quel qu'il soit, à l'œuvre patriotique par excellence. Aussi en est-il résulté une activité nouvelle dans les opérations de la société et la certitude désormais acquise pour tous que les efforts faits dans les directions indiquées, loin d'être perdus dans

l'indifférence publique, éveillent au contraire la plus vive sollicitude." Il y a deux ans, le gouvernement a fait faire une enquête très minutieuse sur la situation des colons et les griefs qu'ils pouvaient avoir. Grâce au rapport qui a été fait, le gouvernement a pu faire voter la loi de 1904 dont il a été parlé plus haut et qui, tout en donnant justice à tous les intéressés, colons et marchands de bois, ne peut que donner un nouvel essor à l'œuvre de la colonisation.

La Société de Colonisation de Québec accomplit une tâche très active, poursuivie avec un entrain, une persistance et une vigueur qui portent d'excellents et nombreux fruits Cette société s'occupe tout particulièrement du rapatriement des Canadiens émigrés et du peuplement du territoire du Lac Saint-Jean. Elle travaille, dans ce but, de concert avec la compagnie du chemin de fer Lac Saint-Jean qui lui apporte un concours des plus intelligents et des plus féconds.

Les agents de la société se mutiplient sur tous les points, visitent sans relâche, l'un après l'autre, tous les endroits où il y a de la besogne à accomplir, donnent des conférences, expédient des délégations, déterminent des mouve-

ments de colonisation par groupes, et enfin réussissent à faire du rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis une réalité, qui prend une forme de plus en plus tangible et de plus en plus intéressante.

La classe ouvrière de Montréal, entre autres, fournit bon nombre de colons.

L'EPOQUE DE L'EMIGRATION

Généralement, pour toutes les classes, les meilleurs saisons pour émigrer sont le printemps et l'automne. Le travailleur agricole trouvera alors ses services en demande pendant la période des travaux des semences et des récoltes ; l'agriculteur qui a l'intention de prendre une terre à son compte, arrivera au commencement des opérations. Si le travailleur agricole arrive en été, vers l'époque de la moisson, il trouvera du travail et des gages élevés seront payés pour ses services pendant les mois de moisson ; il n'aura aucune difficulté, dès ce moment, à se tirer d'affaire. De même le fermier qui désire acquérir une terre, s'il arrive en été, peut voir les récoltes pousser, et peut ainsi avoir

l'occasion de choisir à son loisir la localité la plus avantageuse. Les mois d'été et d'automne sont les meilleurs pour parcourir la campagne à la recherche de terres—ou, comme on dit communément, "pour faire la chasse aux terres." Son choix fait, le colon devra commencer par se bâtir une maison et faire les préparatifs pour y vivre pendant l'hiver, et, s'il a l'intention d'y rester, il pourra commencer dès le printemps les travaux de culture.

LES FRAIS DE DOUANE ET LES ENTRÉES LIBRES

Ce qui suit est un extrait du tarif des douanes du Canada, spécifiant les articles qui peuvent être entrés en franchise :

Effets des colons, à savoir : les vêtements et habillements personnels, meubles de ménage, livres, instruments et outils de métier, d'occupation ou d'emploi ; fusils, instruments de musique, machines à coudre, machines à écrire, bestiaux, bicyclettes, charrettes et autres véhicules, et instruments aratoires en usage par le colon durant au moins six mois avant son déménagement au Canada ; ne comprenant pas

des machines ou articles importés pour être employés dans une fabrique ou pour être vendus ; aussi les livres, portraits, argenterie de famille ou meubles, effets personnels, meubles provenant d'héritage. Tout article soumis aux droits de douane, entré comme effet de colon ne peut être vendu ou autrement aliéné, sans que les droits de douane aient été payés, jusqu'à ce que le propriétaire ait passé douze mois au Canada : il est aussi prévu dans les règlements faits par le contrôleur de la douane, que les bestiaux, lorsqu'ils sont importés par des colons en perspective, seront exempts de droits jusqu'à ce que le Gouverneur en Conseil en ait décidé autrement.

Les colons arrivant des Etats-Unis ont le droit d'entrée libre pour les bestiaux dans les proportions suivantes : un bœuf ou un cheval pour chaque dix acres de terre achetés ou autrement obtenus sous un enregistrement de concession, jusqu'à 160 acres, et un mouton pour chaque acre ainsi obtenu. Les droits de douane payés sur les animaux emmenés en excés de cette proportion, seront remboursés pour le nombre applicable à une propriété ad-

ditionnelle de 160 acres, si le colon en fait plus tard l'acquisition.

PRIX DES TERRES ET CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT

Le prix des terres est purement nominal ; il varie de 1 à 3 francs l'acre, et le colon le moins fortuné peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de plusieurs lots.

Bien plus, lorsque le ministère des Terres a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi, il tempère volontiers pour lui la rigueur de ses règlements, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur nos terres publiques.

Pour l'information toute particulière de ceux qui arrivent avec certains capitaux, et qui désirent faire l'acquisition de lots, déjà défrichés, les agents de la Société, dans les diverses paroisses du district, seront toujours heureux de les renseigner sur les fermes qui peuvent être à vendre.

Toutes les informations qui précèdent et qui suivent, relatives à l'acquisition de lots ne



Une ferme près de Québec

regardent que les lots à être concédés par le gouvernement provincial.

GRANDEUR DES LOTS

Chaque lot de 100 acres dans la province de Québec forme un rectangle de 5,280 pieds de long sur 858 pieds de large, soit 1,625 mètres 50 de long sur 261 mètres 52 de large. Cela donne une superficie de 105 acres ou 42 hectares, mais les 5 acres supplémentaires sont alloués pour les routes.

Disons tout d'abord que c'est à l'agent local du ministère des terres de la Couronne que doit s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, toute personne désirant faire l'acquisition d'un lot de terre.

L'acquéreur doit prendre possession de la terre dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit en personne, soit par d'autres, au moins pendant deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture

au moins un dixième de la terre, et d'y construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat, et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt de six pour cent par année.

De plus, si le lot se trouve dans une région qui tombe sous le coup de l'Acte des Mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les mines et les eaux.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le contrat que l'on remet à l'acheteur.

Avant la loi de 1903, il s'élevait assez souvent des difficultés pour les colons qui choisissaient des lots dans les "limites" vendues aux marchands de bois, mais aujourd'hui il ne saurait plus en être ainsi. Les terres étant classées en terres cultivables et non cultivables, le jour où un colon a choisi un lot et que ce lot lui a été octroyé par le gouvernement, il n'a plus à redouter les vexations du marchand de bois, ni la dénonciation du contrat. En un mot, du jour où il a obtenu son lot et tant qu'il est de bonne foi dans l'exécution du contrat, le colon est roi et maître chez lui.

Tout ce qu'il est humainement possible de faire a été fait pour améliorer le sort du colon. On a multiplié pour lui les encouragements et facilité sa tâche par tous les moyens à la disposition du gouvernement. On a fait en sa faveur une législation en quelque sorte privilégiée ; on l'a mis à l'abri des vexations, des évictions, des exécutions judiciaires qui auraient eu pour effet de le réduire à l'impuissance et au dénûment ; enfin, on a agrandi considérablement le champ de ses ressources en le rendant propriétaire de tout le bois qu'il abat sur le lot qu'il a acquis, au fur et à mesure qu'il le défriche, pourvu qu'il paie au gouvernement le même droit de coupe que le marchand de bois est tenu de payer sur la concession forestière qu'il exploite. Mais cette dernière condition est souvent iliusoire, attendu que le paiement du droit de coupe est compté au colon en déduction du prix de son lot, et que, dans une infinité de cas, pour aider aux colons nécessiteux, le gouvernement fait l'abandon volontaire de ses droits.

Enfin pour terminer ce chapître, donnons un extrait du dernier rapport de l'agent d'immigration pour la province de Québec. Il

démontre que, loin de se ralentir, l'immigration progresse sans cesse et dans de bonnes conditions.

"Le chiffre total des immigrants au port de Québec, en destination de la province, a été, cette année, de 12,344. C'est une augmentation de 2,133 sur le chiffre de l'année dernière.

"Ces immigrants sont d'une très bonne classe.

"Je suis heureux de pouvoir dire, que en général, la majorité de ces immigrants étaient dans une condition matérielle avantageuse, et qu'un petit nombre seulement d'entre eux étaient dépourvus de moyens de subsistance.

"Les demandes de travailleurs, tels que garçons de fermes et servantes, augmentent dans une proportion qui dépasse souvent nos moyens d'y pourvoir, et cette demande est considérable surtout chez les cultivateurs. Aucun immigrant n'a besoin d'attendre longtemps un emploi, s'il a la volonté de travailler.

"Je constate avec plaisir que la grande majorité de ces immigrants sont des fermiers, garçons de fermes et servantes, gens qui nous sont utiles et faciles à placer."

Comme on le voit, il est facile à tout

homme qui veut travailler, de trouver de l'emploi et même nous conseillerions aux jeunes gens qui voudraient s'établir plus tard au Canada de venir s'y engager pendant un an ou deux. Ceci leur permettrait non seulement de gagner de l'argent, mais de connaître les usages et les habitudes du pays, connaissances toujours utiles, lorsque l'on va à l'étranger et que l'on ne veut pas marcher en aveugle.

Pour tous renseignements concernant les colons, il n'y a qu'à écrire au département des Terres de la Couronne à Québec qui enverra franco "Le Guide du Colon."

CHAPITRE V

DOMAINE PUBLIC

Comme on l'a vu précédemment, la province de Québec occupe une immense étendue, évaluée à 347,000 milles carrés (560,000 kilomètres), ou 222,120,000 acres (89,000,000 d'hectares environ.)

Telle est la superficie de la province reconnue et établie définitivement par un arrêté en conseil du gouvernement fédéral, en date du 8 juillet 1896.

Jusque-là, on n'avait reconnu à la province qu'une étendue de 241,500 milles carrés, et on lui avait assigné comme limite, du côté nord,

la ligne de faîte qui sépare les eaux qui se jettent dans le Saint-Laurent, de celles qui se jettent dans la mer de Hudson. Mais les administrations provinciales, et tout particulièrement celle de M. Mercier, n'avaient cessé de réclamer contre cette fixation de frontière que rien ne justifiait, et qui enlevait à la province une étendue considérable de territoire à laquelle elle prétendait avoir droit.

Dans l'exposé des motifs que M. Mercier présentait au parlement fédéral, à l'appui des réclamations de la province, on trouve la déclaration suivante :

"La province de Québec doit avoir, du côté nord. les frontières qu'avait l'ancienne province du Canada-Uni, c'est-à-dire les frontières de la Nouvelle-France, quels qu'aient pu être les changements opérés dans la suite. Or, si l'on consulte les documents anciens, émanant des premiers gouverneurs anglais, après la cession de la Nouvelle-France, on trouvera que la frontière nord de l'ancienne province du Canada était formée des rives de la baie d'Hudson et de la baie James. Ce sont ces rives, par conséquent, qui forment la frontière de la province de Québec. D'après les anciens docu-



Colon et sa famille.—Normandin



ments, les gouverneurs des premiers temps de la colonie, après la cession à l'Angleterre, avaient juridiction sur toute l'étendue de ce territoire ".

A la suite du rapport présenté par le comité de la Chambre provinciale, la question de la frontière septentrionale de la province de Québec sembla tomber dans une sorte d'oubli et subit un long temps d'arrêt, jusqu'au jour où le gouvernement fédéral, par un arrêté en conseil du 8 juillet 1896, adopta les conclusions du rapport et fixa la ligne qu'il considérait comme devant être la frontière septentrionale de la province. Le 11 novembre suivant, le gouvernement de la province de Québec faisait connaître à celui d'Ottawa son acceptation de cette décision, qui équivalait à une reconnaissance complète de ses réclamations.

Ce territoire immense a été divisé depuis en trois régions distinctes, sous les noms respectifs d'Ashuanipi, d'Abbittibi et de Mistassini.

La baie du Rigolet (Hamilton Inlet) où aboutit la frontière nord de la province de Québec, est une profonde échancrure de la côte du Labrador, dans laquelle vient se jeter le grand

fleuve des Esquimaux, par 54° de latitude. De là, la frontière nord-est suit le bord intérieur du Labrador terreneuvien, jusqu'à l'anse du Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, par 51° 30′ de latitude nord et 57° de longitude ouest.

Sur les 222,000,000 d'acres qui composent la superficie de la province de Québec, environ 10,680,000 acres ont été concédés sous l'ancienne tenure seigneuriale qui a subsisté jusqu'en 1854, et 12,185,000 l'ont été en vertu de lettres-patentes ou de billets de location issus depuis 1860, ce qui laisse en chiffres ronds près de 200 millions d'acres formant encore partie du domaine public.

Cette étendue, c'est le désert, mais c'est aussi la richesse du pays ; c'est la réserve de l'avenir. Cette immense forêt, qui semble reculer à mesure qu'on l'entame, c'est le domaine ouvert à l'esprit d'entreprise des Canadiens. C'est là que vont pénétrer le bûcheron et le colon pour transformer le sol inculte en moissons et, plus tard peut-être, en cités toutes remplies du bruit de l'activité humaine. Telle est la marche du progrès, et du travail aux prises avec la nature primitive.—(A. Buies.)

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Il est encore absolument impossible d'établir exactement la superficie des terres forestières ou boisées du Canada ; on a pu, il est vrai, déterminer dernièrement l'étendue exacte de la province de Québec, en revisant des calculs antérieurs dont l'inexactitude a été finalement démontrée. Ainsi, on ne lui donnait généralement, dans les livres officiels et ceux qui s'en inspiraient, qu'une superficie d'environ 227,000 milles carrés, tandis qu'elle en comprenait réellement 241,460.

Ajoutons à ce chiffre 105,468 milles, qui représentent l'étendue de la nouvelle augmentation de territoire apportée au nord de la province par un décrêt du parlement fédéral, en date du 8 juillet 1896, et nous aurons le grand total de 346,928 milles carrés, à peu près autant que la superficie entière de la France et de la Prusse réunies. Portons approximativement, et en chiffres ronds, à 223,000 milles carrés l'étendue des terrains boisés, et nous verrons sur quel champ, pour ainsi dire infini, pourra encore s'exercer l'industrie forestière, durant une longue suite d'années.

Une bonne partie de la production qui, chaque année, est offerte sur les marchés, provient des terres de la Couronne, dont les forêts subdivisées par lots dits, "limites" sont affermées au plus haut enchérisseur.

L'aire des forêts concédées pour la coupe, en 1898, comprenait 46,864 milles carrés environ. En l'année 1868, trente ans auparavant, on ne comptait que 17997 milles carrés livrés à l'exploitation des marchands de bois ; d'où l'on peut voir que cette exploitation est devenue, en trente années, une fois et demie plus considérable. Le total des "limites" concédées jusqu'en 1904, s'élève au chiffre de 58,605 milles carrés.

Dans les districts desservis par un chemin de fer s'établissent souvent des scieries à vapeur, d'où les bois des alentours sont expédiés sous forme de madriers, de planches et de produits secondaires. C'est là un genre relativement moderne d'exploitation qui permet de tirer économiquement parti des "limites" éloignées des cours d'eau. Les demandes de bois manufacturé, augmentant sans cesse, ont donné aux "limites" une énorme valeur, partout où le transport du bois est aisé.

Le bail de ces limites est adjugé par encan, sur une mise à prix déterminée pour un mille carré. Les licences doivent être renouvelées chaque année et, outre le loyer, on paye annuellement une rente foncière fixée à deux dollars, (environ 10 francs) par mille en dehors du "droit de coupe," qui varie suivant la nature de l'arbre abattu.

Chaque hiver, 45000 à 50000 mille bûcherons se répandent dans la forêt pour le compte des grands commerçants de bois. Ceux-ci exploitent les sections de forêt mises aux enchères par le gouvernement provincial.

Grâce à la facilité de transport qu'offre la neige durcie sur le sol et les rivières gelées, les bois équarris sont réunis sur différents points pour former au printemps, lors de la débâcle, des radeaux de bois qui descendent les nombreux affluents des grandes rivières et gagnent les immenses chantiers de Québec, d'où a lieu l'exportation en Europe. Plusieurs centaines de navires sont employés régulièrement chaque année au transport des bois du Canada de l'autre côté de l'Atlantique.

Des précautions sévères ont été prises par le gouvernement de la province de Québec pour

prévenir le gaspillage de la coupe, et les dimensions au-dessous desquelles on ne peut pas couper les arbres, sont fixées par des règlements.

Quoique le marchand de bois s'avance de plus en plus, d'année en année, dans les forêts, il n'a pas encore atteint cependant la source des rivières Saint-Maurice, Saguenay et de leurs tributaires, ni celles des rivières de la vaste péninsule gaspésienne.

Du reste, si l'exploitation change la valeur de la forêt, elle n'en modifie guère l'aspect. Les spéculateurs ne la saccagent pas autant qu'on serait porté à le croire ; les frais de transport étant énormes, ils n'abattent que des arbres choisis sur de grands espaces ; tout le reste demeure intact et l'œil n'aperçoit d'abord aucune différence entre les portions exploitées et celles où le bûcheron n'a pas encore promené sa hache.

La vallée de l'Outaouais, dans son cours supérieur, est la plus riche de toutes les régions forestières canadiennes. A elle seule, elle fournit les trois cinquièmes des bois de de toute la province ; tous les ans elle occupe près de dix mille bucherons.

" Le spectacle de la ville basse d'Ottawa

et de la ville de Hull, qui lui fait face, de l'autre côté de la rivière, est édifiant à cet égard. Ce ne sont, sur les rives, que chantiers immenses de bois débité ; dans l'eau, que troncs d'arbres attendant leur tour de passer à la scierie. Ces scieries, appelées dans le pays " moulins à bois ", fonctionnent jour et nuit, splendidement éclairées pendant la nuit par la lumière électrique. Les troncs d'arbres, flottés jusqu'à l'usine, sont agrippés par des crochets en fer qui les introduisent dans un engrenage dont ils ne sortent que complètement débités ". (George Kaiser)

Malgré l'immensité du domaine forestier de la province de Québec, on conçoit néanmoins qu'après un régime d'exploitation qui dure depuis près d'un siècle, certaines essences de bois ont dû considérablement diminuer. Il en est ainsi pour le pin, qui n'a échappé à une destruction complète que grâce à sa prodigieuse abondance et à l'impossibilité, jusqu'à aujourd'hui, de l'attaquer dans ses dernières retraites. On estime à 50,000 kilomètres carrés l'aire actuelle du pin dans la province de Québec.

Quelques années à peine se sont écoulées depuis l'époque où le pin blanc ou jaune, le

meilleur bois de construction du pays, se trouvait abondamment dans les districts relativement rapprochés des eaux navigables. Les exploitants en ces localités dédaignaient alors l'épinette blanche qui constitue maintenant leur principale ressource. Mais de même que la nature ne se lasse pas de produire, l'industrie humaine, pour ainsi dire mise en demeure de trouver de nouvelles ressources ou de périr, découvre précisément des éléments nouveaux d'exploitation et de richesse qu'elle avait dédaignés jusque-là. Ainsi apparaît aujourd'hui l'industrie de la "pulpe" qui se nourrit principalement des rebuts même des forêts et qui trouve à glaner prodigieusement sur un sol dépouillé des plus belles essences forestières. L'industrie de la pulpe de bois est appelée à des développements prodigieux, grâce à la matière première qui est en quelque sorte inépuisable. Nos vastes forêts d'arbres conifères sont d'une qualité supérieure et très recherchée sur les marchés anglais et américains. En effet, dès 1903, la pulpe canadienne se vendait en Angleterre au prix moyen de $24.80 la tonne, contre $10,77 pour les produits scandinaves.

Avant que nous puissions entrer dans les

Ferme à Hébertville

développements que suggère l'apparition de cette industrie, devenue déjà d'une importance capitale en quelques années seulement, disons dès maintenant, pour l'édification du lecteur, qu'une seule région de la province de Québec peut fournir au delà de 500,000 tonnes de fibre de bois pour la fabrication du papier par année, et cela pendant un temps indéfini.

SURVEILLANCE DES FORÊTS

Jusqu'en 1893, le gouvernement provincial n'avait pris aucune mesure pour protéger les forêts contre une exploitation désordonnée ou contre les dilapidations de toute nature, auxquelles elles étaient journellement en butte.

Pour les statistiques mêmes de l'industrie forestière, le gouvernement devait s'en rapporter uniquement à la bonne foi de l'exploitant et au contrôle indirect qu'offrait le comptage des billots, lors du passage de ces derniers dans les glissoires, estacades et autres travaux de flottage, construits par le gouvernement fédéral sur la plupart des grandes rivières. Mais, depuis 1893, il existe une organisation

de gardes-forestiers au service de l'administration publique. Cette institution n'a pas donné d'abord des résultats bien satisfaisants, à cause des nombreuses imperfections dont elle était entachée ; mais le ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, a apporté de sérieuses modifications à ce système, et l'a, en quelque sorte, entièrement remodelé. Il en est résulté qu'il est devenu possible aujourd'hui de faire entrer au trésor public des sommes considérables qui, autrement, eussent été infailliblement perdues.

De même, par une loi de la législature provinciale, sanctionnée en 1883, il a été pourvu à un système de protection devant sauvegarder notre domaine forestier des ravages des incendies. Jusque-là, rien n'avait été fait dans ce sens, malgré les pertes énormes que le pays subissait par suite de ces conflagrations qui prenaient parfois les proportions de véritables calamités. Allumé par l'imprévoyance du passant, l'étincelle de la locomotive, l'imprudence ou l'impatience de quelque bûcheron, l'incendie se propageait sans obstacle sur des centaines de lieues. Toute la région du Saguenay, qui renferme près de 20,000,000 d'âcres en superficie, a été ainsi dévastée, il y a près d'un quart de

siècle. Ce fléau, néanmoins, est impuissant lui-même à diminuer, d'une façon sensible, l'immense domaine forestier de la province : Dans les *brûlés*, tel est le nom donné par les Canadiens aux espaces dévorés par le feu, le bois reprend peu à peu le dessus, et, en moins d'une vingtaine d'années, une nouvelle pousse verdoyante et abondante recouvre le sinistre cimetière où, quelques années auparavant, se dressaient les noirs squelettes des arbres calcinés.

La province de Québec est à vrai dire la patrie du sapin et de l'épinette grise, rouge ou noire, trois variétés également profitables à l'industrie moderne. L'épinette excède de beaucoup le pin, tant au point de vue de la quantité que des étendues qu'elle recouvre. En outre, les forêts de conifères ont sur la pinière l'immense avantage de repousser rapidement, après avoir été abattues. Vingt ans leur suffisent pour cela, tandis qu'une forêt de pins est définitivement sacrifiée, lorsqu'elle a passé sous la hache du bûcheron.

La province de Québec ne possède pas seulement des forêts plus considérables que celles de tout autre pays au monde, la Russie

comprise, comme on le verra plus loin par quelques comparaisons faites entre cette province et les pays les plus producteurs de bois de l'Europe; mais ses forêts sont encore remarquables par la grande variété de leurs essences. D'après une liste préparée avec soin par le ministère de l'Agriculture, on en compte plus d'une centaine dans les différentes provinces du Dominion. Entre autres, pour sa valeur et son importance commerciale, citons le pin blanc, principal article sur le marché de bois dans Ontario et dans Québec, où il forme à lui seul des forêts entières, principalement dans la vallée de l'Outaouais. Après le pin, les différentes sortes d'épinettes, répandues à profusion sur toute la surface de la province de Québec, forment le principal article d'exportation forestière.

La superficie des forêts, dans la province de Québec, approximativement évaluée, comprend 150,000,000 d'acres. On se fera par la comparaison une idée exacte de ce que représente, en richesse pour un pays, une pareille étendue de bois propres au commerce et à l'industrie, sous des formes multiples. Aux Etats-Unis, quoique depuis un nombre d'années

l'attention pnblique soit dirigée vers la sylviculture, la superficie boisée est de moins de 500,000,000 d'acres. La Russie d'Europe en renferme également à peu près 500 millions, l'empire allemand 50,000,000, la Suède, 45,-000,000, l'Autriche 25,000,000, la Hongrie 19,000,000, la Norvège 20,000,000, la France 24,000,000. Tous ces pays réunis, qui sont les plus grands producteurs de bois de l'Europe, ne possèdent pas en forêts une moyenne de plus 35% de leur étendue totale, tandis que les huit dixièmes peut-être de la province de Québec sont encore couverts de forêts épaisses, quoique moins pourvues des essences les plus recherchées, qu'elles ne l'étaient au commencement de ce siècle.

PRINCIPALES ESPÈCES DE BOIS

Le lecteur trouvera dans le tableau ci-dessous les principales essences de bois canadiennes, qui servent tant à l'exportation qu'à la consommation domestique.

Le "pin blanc" (Weymouth Pine, Pinus

strobus) s'exporte à l'état de planches et madriers ou par troncs équarris. C'était autrefois le principal bois de commerce, mais il a beaucoup diminué, quoiqu'il soit encore très abondant vers le haut des cours d'eau. Le *Pin jaune*, que l'on confond souvent avec le pin blanc, est plus robuste que ce dernier.

Tous les pins, surtout le pin blanc, sont assez difficiles à traiter par les procédés chimiques, mais fournissent une pulpe dont la fibre est très fine et très forte. A raison de leur prix élevé, on n'emploie ces bois que pour la préparation des pâtes chimiques, qui se vendent beaucoup plus cher que les pâtes mécaniques.

Le *Pin rouge*, pinus resinosa, est moins exploité que les précédents ; il contient plus de résine et dure davantage.

L'*Epinette blanche*, picea alba, moins grande que le pin, n'en est pas moins un arbre de belle taille dont le bois s'exporte en madriers, voliges, lattes, chevrons, etc. C'est le meilleur de tous les bois et le plus recherché pour faire de la pulpe. Il produit une fibre fine, forte, des plus faciles à blanchir dans la fabrication par les procédés chimiques. Dans le procédé

mécanique, il se moud avec facilité et ne fait pas de grumeaux.

L'*Epinette noire* ou grise, picea nigra, se réduit facilement par le procédé au bisulfite en une pulpe forte, à longues fibres. Dans le procédé mécanique, elle se travaille aussi facilement que l'épinette blanche et produit une fibre de qualité supérieure, surtout à raison de sa finesse.

L'*Epinette rouge* (tamarac), larix americana, est le mélèze d'Amérique ; on l'utilise notamment pour la construction des navires. Elle est difficile à traiter par le procédé chimique ou mécanique ; elle empâte les meules et donne une fibre gommeuse qu'il est presque impossible de blanchir.

La *Pruche*, abies canadensis, dont l'écorce pesante est riche en tanin ; son bois a le mérite de se conserver longtemps sous terre ou immergé. Il fournit quantité de traverses de chemin de fer à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et donne une pulpe à peu près semblable à celle de l'épinette ; mais il est plus difficile à traiter par les procédés chimiques, sans compter que la pâte fait des grumeaux, quand on la mêle avec de l'épinette.

Le *Sapin baumier*, abies balsamea, fournit une gomme bienfaisante en cas de blessure ; le bois de ce sapin étant fort tendre ne convient pas pour la construction, mais la boissellerie en fait grand usage.

Le *Sapin rouge* ou sapin d'Amérique, abies america, qui correspond à peu près à l'épinette de la Scandinavie, ou abies putinata des Européens, et qui pousse dans les terrains siluriens de la partie sud-est de la province, est une essence de première qualité pour la fabrication de la pulpe. Ce bois a la même couleur que l'épinette blanche et n'est pas plus gommeux.

Le *Cèdre blanc*, thuja occidentalis, est un arbre très répandu et de belle grandeur ; il est surtout merveilleusement durable. On l'emploie pour pilotis, ponceaux, clôtures, poteaux télégraphiques, embarcations légères, etc.

L'*Erable*, dont la feuille est l'emblême national du Canada, est le meilleur bois de chauffage qui existe.

La variété connue sous le nom d'érable à sucre, est très exploitée pour la production d'un sucre excellent, mais on n'a pas su en tirer jusqu'à présent tout le parti qu'elle offre.



Colon et sa famille.—Lac St-Jean

Toute la production sucrière de la région canadienne, appelée La Beauce, se vend chaque année aux Etats-Unis.

Une autre variété au grain bouclé, est très recherchée par les ébénistes.

L'*Erable à Giguère*, "plane," est très recherché pour ombrager les routes et les jardins.

Le *Chêne blanc*, et le *Chêne rouge*, quercus alba, quercus rubra, sont des arbres grands et robustes.

Le *Frêne blanc* et le *Frêne noir* sont également de grands arbres atteignant jusqu'à quinze mètres de haut.

Aussi longtemps qu'il conserve un peu de sève, le frêne est le plus flexible des bois du pays; en séchant, il devient léger sans cesser d'être résistant. Le frêne est particulièrement utile pour les ouvrages en bois tourné, meubles, pièces de charronnerie, cercles de tonneaux et de cuves, certains manches d'outils, etc. On en fait des avirons excellents, des instruments aratoires, des boiseries, etc.

Le *Noyer blanc*, dont le bois compact, tenace et flexible est surtout employé dans la carrosserie. la fabrication des manches d'outils des instruments aratoires, etc.

Le *Noyer à noix douce* ressemble au précédent.

Le *Noyer tendre* ou à *noix longue* donne un beau bois d'ébénisterie.

L'*Orme blanc*, ulmus americana, est un grand arbre dont les branches en se recourbant forment comme un gigantesque bouquet aux longues tiges flexibles. Son bois fait de bonnes charpentes, des moyeux, jantes de roues, carènes de navires et roues de moulins.

Le *Bouleau blanc*, dont le tronc blanc, lisse, élancé, atteint jusqu'à vingt pieds de hauteur ; l'écorce est composée d'enveloppes superposées, très minces, se déroulant comme le ferait du papier. On utilise son bois surtout pour fabriquer des fuseaux et des bobines pour les filatures. Avec l'écorce, les Indiens font des canots, résistants et légers, propres aux transports sur des rivières au cours impétueux, où il serait presque impossible de faire manœuvrer d'autres embarcations.

Le bouleau blanc donne une pulpe aussi facile à blanchir que celle fournie par le peuplier. Dans le procédé mécanique, c'est un bois trop dur à moudre pour être d'un emploi profitable.

Le *Peuplier* est le bois le plus généralement employé dans les usines où l'on pratique le procédé à la soude. Ce bois se travaille admirablement par le procédé mécanique,

Tremble, Aspen, Populus trimuloïdes. Mêmes qualités que le peuplier, mais moins employé, à raison des veines et des nœuds noirs qu'il renferme souvent et qui entachent la couleur de la pâte, surtout dans le procédé mécanique. Ces inconvénients sont peu sentis, quand on traite le tremble par le procédé à la soude, qui a pour effet de décomposer les matières colorantes.

Bois blanc, (Bass wood, Tilia americana.) Ce bois devenu rare, se travaille facilement et rend une pulpe semblable à celle du peuplier.

Cyprès, (Pinus banksiana). Il est plus difficile à traiter que l'épinette par les procédés chimiques, mais il donne une fibre aussi longue. Dans le procédé mécanique, il équivaut au bon sapin.

Le *Merisier blanc* se transforme assez facilement en une pâte qui ressemble beaucoup à celle du peuplier. Il est plus lourd que le bouleau et s'emploie dans la menuiserie, dans l'ébénisterie.

Le *Merisier rouge* fait un excellent bois de chauffage. On l'emploie dans l'ébénisterie.

Hêtre, (beech, fagus ferrugina). Dans les procédés chimiques, il est plus difficile à travailler que les autres bois, mais il donne une fibre souple et facile à blanchir. A cause de sa dureté, il est utilisable par le procédé mécanique.

Pratiquement parlant, il n'y a que l'épinette, le sapin, le peuplier et le tremble qui soient employés dans l'industrie de la pulpe, et l'on peut dire que l'avenir de cette industrie appartient aux contrées où ces essences ligneuses se trouvent en abondance et d'accès facile.

Mentionnons encore le *tilleul*, le platane, le *noyer noir piqué*, le *frêne moiré*, le *cèdre rouge*, et nous aurons donné une liste suffisamment complète des essences les plus connues et les plus utiles des forêts canadiennes.

QUANTITÉS EMPLOYÉES POUR LA CONSOMMATION DOMESTIQUE

Sur ce point. le recensement de 1901, nous fournit la statistique suivante :

Pin	*pieds*	
Billots de sciage...	443,036,000	
Bois carré........	15,595,484	
		460,631,484
Epinette		
Billots de sciage...	599,447,000	
Bois carré........	41,792,520	
		641,239,520
Pruche		
Billots de sciage...		38,121,000
Cèdre		
Billes à bardeau et bois carré......	68,777,000	
Pilotis et poteaux..	2,738,440	
Traverses........	8,111,421	
		79,626,862
Bois durs		
Orme...........	3,465,860	
Frêne...........	1,104,444	

Merisier	6,877,808	
Erable............	963,276	
Chêne.............	718,156	
Noyer dur.........	151,000	
		14,082,344
Bois à pulpe	*cordes*	
Epinette..........	474,178	
Sapin	52,687	
	526,865	316,119,000
	Total en pieds	1,549,820,210

Voici maintenant quelques renseignements tirés d'une étude très approfondie de Mr J. C. Langelier sur la richesse forestière de la province de Québec. Nous conseillons à ceux qui voudraient s'occuper de l'industrie de la pulpe ou du commerce du bois, de se procurer cet intéressant travail qu'ils consulteront toujours avec profit.

Le recensement de 1901 constate que la superficie "en terres" de la province de Québec comprend 218,723,687 acres. A l'époque de ce recensement, il y avait 7,421,264 acres de terrains en culture, pâturage, jardinage, vergers, 1,560,960 acres en broussailles, ro-

chers, marais ou autres terrains dépouillés de bois, ce qui laissait pour la forêt une aire de 209,741,463 acres, ou 327,721 milles en superficie.

Sous l'en-tête de forêts, le recensement ne donne que 5,442,204 acres. Ce nombre ne représente que l'aire forestière comprise dans les 14,424,428 d'acres de terres "occupées," dans toute la province, et ne s'applique pas aux forêts situées en dehors des propriétés des particuliers, ou détenues en vertu de titres de concession administrative.

Dans toutes ces forêts, ce sont les conifères qui dominent ; l'épinette, le sapin, le pin, le cèdre et la pruche, pour les énumérer par ordre d'abondance, forment au moins les trois quarts de la végétation forestière. A part le bouleau et le tamarac qui croissent jusque au-delà de la frontière nord de la province, les arbres à feuillage décidu, ou les "bois francs," ne se trouvent que dans la région située au nord du 48e degré de latitude. Il n'y a d'exception que dans la contrée du Saguenay et la partie méridionale du territoire d'Abbitibi, où l'on voit un peu de merisier et de frêne noir et même un peu au-delà de cette latitude.

Au point de vue des essences ligneuses qni y dominent, les forêts de la province de Québec se divisent en trois régions bien distinctes :

1. La région du nord ;
2. La région du centre ;
3. La région du sud.

Etudions séparément chacune de ces régions.

I. — RÉGION DU NORD

Des trois, c'est de beaucoup la plus vaste. Elle embrasse toute la partie de la province située au nord du St-Laurent et le 48e degré de latitude, à partir de l'intersection de cette ligne par le fleuve, un peu à l'ouest du Saguenay. La forêt comprise dans ces limites a une superficie de 162,749,788 acres, équivalant à 77,58% de l'étendue totale des forêts de la province. Cette région embrasse les territoires d'Abbitibi, de Mistassini, d'Ashuanipi, le comté de Chicoutimi-Saguenay ainsi que l'extrémité nord-ouest des comtés de Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette et Mont-



Ferme canadienne



Chutes Ouiatchouan



calm, mesurant environ 5,376,000 acres en superficie.

L'épinette noire (Picea nigra) est l'essence dominante et caractéristique de cette région. Elle forme à peu près les trois cinquièmes des conifères susceptibles d'exploitation commerciale. En moyenne et en tenant compte des "brûlés", des "renversés" ainsi que des espaces dénudés par d'autres causes, cette essence peut aisément fournir à l'acre 2½ cordes de bois à pulpe, ou l'équivalent de 1500 pieds, mesure de planche. A ce taux—qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité—les forêts de la "région du nord" contiendraient 406,874,470 cordes de bois à pulpe, ou 244,124,682,000 pieds de bois.

Les belles pépinières de la vallée du Lac St-Jean ont été épuisées par les scieries de Chicoutimi, mais en d'autres parties de la région du nord, il reste encore joliment de ce bois. Le recensement établit qu'en 1901, il a été fait dans le comté de Chicoutimi-Saguenay 54,182 pieds cubes de pin et 1,217,000 pieds superficiels de billots de sciage.

Mais c'est dans le nouveau territoire d'Abbitibi, depuis la ligne de faîte jusqu'à une cin-

quantaine de milles au nord que le pin se trouve en plus grande abondance. Cette aire embrasse environ 6,500,000 acres de terrain, ce qui, à la minime moyenne de 50 pieds à l'acre, donnerait 325,000,000 de pieds. Le pin est dispersé sur tous les côteaux et ne peut s'exploiter d'une manière profitable que simultanément avec l'épinette ; mais il n'en existe pas moins et il peut même se faire des opérations importantes dans les terrains élevés et secs qui environnent plusieurs des lacs.

Les chiffres suivants représentent une estimation très modérée des produits que les forêts de la région du Nord peuvent fournir au commerce de bois :

BOIS DE SCIAGE

Pin, blanc et rouge..	325,000,000	pieds
Cyprès	10,000,000,000	"
Epinette	35,000,000,000	"
Peuplier............	10,000,000,000	"
Bouleau	10,000,000,000	"
	65,325,000,000	

BOIS À PULPE

Epinette noire.........	406,874,470	cordes
Epinette blanche......	15,000,000	"
Sapin.................	101,118,607	"
Peuplier	100,000,000	"
	622,993,077	

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

Cyprès	320,000,000	morceaux
Cèdre	50,000,000	"
	370,000,000	

Dans le territoire d'Abittibi, le sapin fournira, en plus de ces quantités, plusieurs millions de pieds de planche pour les usages domestiques à mesure que le territoire se peuplera.

Les explorateurs ont constaté l'existence du merisier jusqu'à une cinquantaine de milles au nord deBetsiamites, à une égale distance au nord du lac St-Jean, où ils ont vu des arbres mesuraut vingt-quatre pouces de diamètre et il y en a pareillement dans la partie sud du territoire d'Abbitibi, ainsi que du frêne et de l'or-

me ; mais ces différentes essences ne sont pas en quantités suffisantes pour en faire un article de commerce ; elles serviront aux usages domestiques, quand ces contrées seront colonisées.

2. — RÉGION CENTRALE

Pour ce qui regarde la variété et la qualité du bois, c'est incontestablement la plus riche. Les forêts de cette région ont une superficie de 31,649,682 acres, ou 302,745 acres de plus que tout le territoire de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui n'ont collectivement qu'une superficie de 31,346,937 acres. Elle est limitée au sud par le fleuve St-Laurent et au nord par le 48e degré de latitude, à l'exception de la partie supérieure des comtés de Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette et Montcalm, où la ligne passe plus au sud, pour faire entrer dans la Région du Nord 5,376,000 acres de forêts où l'épinette, surtout l'épinette noire, constitue l'essence dominante.

Toutes les sortes de bois de commerce qui croissent dans la province de Québec se trouvent dans cette région. Les conifères comprennent le pin blanc, le pin rouge, le cyprès

l'épinette blanche, l'épinette noire, le sapin, la pruche et le cèdre. Dans les arbres à feuillage décidu, nous avons le merisier, l'érable, le chêne, le noyer, l'orme, le frêne, le hêtre, le bois blanc, le peuplier et le bouleau.

En récapitulant les détails donnés pour les différentes espèces de bois qui se trouvent dans la région centrale, on forme les totaux suivants :

BILLOTS DE SCIAGE

Bois mous :

Pin blanc...........	30,325,000,000	pieds
Pin rouge............	7,500,000,000	"
Epinette bl..........	60,000,000,000	"
Pruche..............	200,000,000	"
	98,025,000,000	"

Bois durs :

Merisier.............	300,000,000	"
Erable..............	300,000,000	"
Chêne..............	10,000,000	"
Orme..............	200,000,000	"
Frêne..............	125,000,000	"
Hêtre..............	15,000,000	"
Noyer..............	5,000,000	"

Bois Blanc..........	100,000,000	pieds
Bouleau.............	150,000,000	"
Peuplier	250,000,000	"
	1,445,000,000	"

BOIS À PULPE

Epinette blanche....	15,000,000	cordes.
Epinette noire.......	20,000,000	"
Sapin...............	2,500,000	"
Peuplier	50,000,000	"
	87,500,000	"

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

Cyprès	150,000,000	morceaux
Cèdre...............	60,000,000	"
Hètre...............	15,000,000	"
	225,000,000	"

POTEAUX POUR FILS TÉLÉGRAPHIQUES

Cèdre...............	10,000,000	"

BARDEAU

Buches................. 3,000,000,000 bard.

BOIS POUR VIADUCS

Cèdre . . . 5,000,000 pieds cubes

Ajoutez à tout cela des myriades de piquets et de perches de clôtures, des quantités inépuisables de bois de chauffage et vous aurez une idée de la richesse ainsi que de la variété des forêts de cette région du Centre.

3. — RÉGION DU SUD

C'est la moins considérable, puisqu'elle n'embrasse qu'une superficie de 15,381,890 acres, ou seulement 7.34 pour 100 de notre territoire forestier. Et de ces 15,381,890 acres, plus du quart se trouve enclavé dans les terrains concédés pour les fins de colonisation. A proprement parler, la vraie forêt ne commence qu'à l'est de la rivière Chaudière, et, de cette rivière jusqu'au lac Témiscouata, elle sera épuisée avant peu d'années, pour ce qui regarde la production des billots de sciage.

Dans la région du Sud, l'industrie fores-

tière peut encore compter sur les quantités suivantes :

BILLOTS DE SCIAGE

Bois mous :	*Pds*
Epinette blanche	12,000,000,000
Pin blanc	75,000,000
	12,075,000,000
Bois durs :	
Merisier	100,000,000
Erable......................	50,000,000
Orme........................	20,000,000
Frêne	5,000,000
Hêtre	10,000,000
Bouleau	25,000,000
Peuplier....................	15,000,000

BOIS DE PULPE

	Cordes
Epinette, blanche et noire......	20,000,000
Sapin	10,000,000
Peuplier....................	5,000,000

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

Cèdre, nombre................	150,000,000
Hêtre, "	5,000,000



Manufacture de pulpe.—Grand'Mère

POTEAUX POUR FILS ÉLECTRIQUES

Cèdre........................... 7,500,000

BARDEAU

Cèdre, en billots................ 500,000,000

BOIS CARRÉ

Cèdre, pour charpente et viaducs de chemins de fer..... 25,000,000 pds

Le merisier rouge de la Gaspésie qui est malheureusement peu connu, est peut-être le plus beau bois que nous ayons dans la province pour l'ébénisterie ou la confection des meubles fins. Il a presque la couleur de l'acajou et prend un aussi beau poli. Il y a aussi dans la Gaspésie beaucoup d'érable piqué, qui devrait être pareillement recherché par les ébénistes. Il en est de même du gros bouleau, qui donne un bois imitant le cerisier. Le hêtre des environs du lac Témiscouata est un autre bois qui ferait des meubles superbes.

Dans l'ensemble, ces quantités sont plutôt en-dessous qu'en-dessus de la réalité et, elles ne comprennent que les arbres mesurant le

diamètre prescrit par les règlements du ministère des Terres.

VALEUR DE CES FORÊTS

Au point de vue du revenu provincial, il est facile de calculer cette valeur : il suffit de multiplier les différentes quantités par le chiffre du tarif qui s'y applique. Voici ce calcul :

Pin blanc..	30,725,000	M	$1.30	$ 39,942,500.00
Pin rouge...	7,500,000	"	à 0.80	6,000,000.00
Epinette ..	107,000,000	"	à 0.65	69,550,000.00
Cyprès....	10,000,000	"	à 0.65	6,500,000.00
Sapin........	500,000	"	à 0.65	325,000.00
Pruche	200,000	"	à 0.65	130,000.00
Bois francs.	1,110,000	"	à 1.30	1,443,000.00
Bouleau...	10,175,000	"	à 0.65	6,598,750.00
Peuplier...	10,265,000	"	à 0.65	6,672,250.00
Bois à pulpe	745,493,077	cord.	à 0.40	298,197,231.00
Traverses	730,000,000	pièc.	à 0.02	14,600,000.00
Poteaux..	17,5000,000	"	à 0.05	875,000.00
Billes à bardeau	700.000	M	à 0.65	455,000,00
Cèdre carré	30,000,000	p. cub.	à 0.02	600,000.00
				$451,563,730.00

Retranchez un quinzième pour les forêts comprises dans les seigneuries ou détenues à d'autres titres par des particuliers, sur le bois desquelles le gouvernement ne reçoit pas de droits de coupe et il reste encore $420,459,482, ou assez pour donner un revenu de $4,214,594 par année durant plus de cent ans, pour la première coupe seulement.

L'épuisement des forêts des Etats-Unis explique, en grande partie, l'évolution dans la valeur des forêts des anciennes provinces du Canada. A défaut de pin, le marché de la Nouvelle-Angleterre a donné droit de cité à l'épinette. La même chose se produit depuis quelques années dans l'Etat de New-York et avant longtemps, il en sera de même sur le marché de Chicago, qui absorbe annuellement deux billions de pieds de bois débité.

INDUSTRIE DE LA PULPE

" Aujourd'hui, plus de 75 pour cent de tous les papiers fabriqués en Amérique, ainsi que dans les pays les plus avancés de l'Europe, sont faits avec des pâtes de bois, et les procédés de

fabrication sont tellement perfectionnés que ces papiers de bois sont supérieurs à ceux que l'on fait avec les autres fibres végétales, à ceux même que l'on fabrique avec les déchets de toile.

"Grâce à l'emploi du bois comme matière première pour la fabrication du papier, on a réduit le prix de cet article à sa plus simple expression, au tiers, même au quart de ce qu'il était il y a vingt ans, et c'est là tout le secret du livre et du journal à bon marché que nous avons depuis quelques années. Quand le papier à imprimer coûtait six, huit et même douze sous la livre, l'abonnement au moindre journal quotidien était de cinq ou six dollars par année ; mais ce chiffre est tombé de moitié depuis que les éditeurs de journaux, grâce à l'emploi des pâtes de bois, peuvent se procurer un bon papier pour moins de trois centins la livre. Il en est de même pour les livres. Quand le papier pour les imprimer se vendait jusqu'à douze centins et plus, le coût d'un volume de 400 à 500 pages montait bien vite à 40 ou 50 centins, seulement pour le papier ; mais depuis que l'emploi des pâtes de bois a permis de livrer cet article aux imprimeurs pour quatre ou

cinq sous, le prix des livres a tellement baissé, que l'on peut aujourd'hui détailler pour une dizaine de sous un volume d'un format respectable, surtout quand le tirage est un peu considérable." (J. C. Langelier.)

L'impulsion que cette découverte a donnée à l'imprimerie, ainsi qu'à la diffusion des journaux et des livres, est peut-être l'un des événements les plus remarquables de notre époque.

Introduite plus tard aux Etats-Unis et au Canada, l'industrie de la pulpe y a fait de rapides progrès. C'est l'Etat de New-York qui est à la tête des Etats manufacturiers de l'Union américaine ; après lui viennent, par ordre d'importance, le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Connecticut, le Michigan et le Wisconsin, outre quelques fabriques dans l'Orégon, le Washington et autres Etats.

Dans la province de Québec, le nombre de fabriques augmente tous les ans et l'on peut dire que cette industrie, il y a quelques années encore inconnue, est aujourd'hui l'une des plus florissantes.

Les forêts d'épinette du nord des Etats-Unis s'épuisent rapidement et déjà les Améri-

cains se préoccupent de restreindre l'exportation du bois à pulpe, de crainte de n'avoir plus bientôt d'autres ressources que dans les forêts du Canada.

A l'exception peut-être de la Sibérie, les forêts d'épinette du Canada sont les plus vastes du monde, on les trouve partout, du Pacifique à l'Atlantique, excepté sur les prairies. L'abattage du bois à pulpe active le déboisement de la Suède, de la Norvège et de la Russie septentrionale. La Norvège a déjà imposé un droit d'exportation, que les commerçants s'ingénient à éluder. En Allemagne et en Autriche, on ménage les forêts, on ne consomme que l'excédent de la pousse annuelle. De même fait la France, dont les fabricants de papier importent le bois à pulpe et la pulpe de bois également.

On trouve aujourd'hui en Angleterre que la pulpe canadienne est décidément supérieure à celle de la Norvège et à celle de la Suède ; les fibres en sont plus fermes et plus délicates à la fois, et les prix qu'elle commande sont plus élevés.

L'Australie consomme beaucoup de papier à écrire ; elle en tire des Etats-Unis et de la

Grande-Bretagne pour plus de deux millions de dollars par année.

L'épinette blanche ou noire et le sapin sont les essences les plus précieuses pour la fabrication de la pulpe, tant à cause des qualités spéciales de leur fibre que de leur couleur. Ces bois comparativement tendres se laissent facilement défibrer par les meules. Le peuplier et le tremble ont aussi cette propriété, mais ils contiennent presque toujours des nœuds et des veines noires qui gâtent la couleur du papier. Le pin ne s'emploie que dans la fabrication de la pulpe chimique. La pâte qu'il donne est bonne, mais les procédés requis pour la blanchir sont comparativement dispendieux. D'ailleurs, ce bois est d'un prix trop élevé pour entrer avantageusement comme matière première dans l'industrie du papier. Au point où en est rendu le prix du papier, il faut absolument des bois de peu de valeur aux fabricants de pulpe, et c'est pour cette raison que l'épinette et le sapin constituent les matériaux les plus avantageux, on peut même dire les plus indispensables à l'industrie de la pulpe.

A part les qualités inhérentes à la matière première elle-même et qui déterminent le choix

des essences à employer, deux autres conditions sont indispensables au succès de l'industrie de la pulpe : ce sont de forts pouvoirs hydrauliques et la main-d'œuvre à bon marché. Pour mettre en marche une usine capable de produire de 25 à 30 tonnes de pulpe moulue par 24 heures, il faut une force motrice de 2,500 à 3,000 chevaux-vapeur. La production de cette force motrice au moyen de la vapeur serait d'un prix trop élevé et, en pratique, il est reconnu que la pulpe ne peut se fabriquer avantageusement que dans les endroits où l'eau peut fournir le pouvoir moteur.

Le bas prix relatif de la main-d'œuvre est aussi une condition essentielle au succès de cette industrie qui exige un grand nombre d'ouvriers, comparativement à la valeur de l'article fabriqué.

Ces trois éléments essentiels se trouvent réunis plus que partout ailleurs dans la province de Québec, qui possède en quantité illimitée les meilleurs bois, qui a les plus grands pouvoirs d'eau et qui peut fournir une main-d'œuvre à aussi bon marché que la Suède et la Norvège ; grâce aux facilités de transport qu'offrent nos belles et nombreuses rivières, le coût

du bois serait aussi bas, sinon plus bas que dans la Scandinavie.

Dans son rapport pour 1901, le statisticien officiel déclare qu'il existe, en Canada, 35 manufactures de pâte de bois pour la fabrication du papier, qu'il a été employé 240,989 tonnes de bois dans cette industrie, ayant rapporté $4,382,582 soit près de 22,000,000 de francs.

Quand on réalise que, 10 ans auparavant, les manufactures ne donnaient qu'un rendement de 5,000,000 francs, il est facile de se rendre compte du développemeut de cette industrie, qui s'est si bien implantée dans la province de Québec en particulier.

Une partie de la production a servi pour la consommation locale. Il n'en a été exporté que pour 12,555,820 francs en Angleterre et aux Etats-Unis. Les autres pays n'en ont pris que pour 6,500 francs.

Si l'on consulte les rapports officiels, il est facile de se rendre compte de la marche ascendante du commerce d'exportation de la pulpe.

1890	$167,000	1900	$1,816,000
1895	530,090	1902	2,046,000

POUVOIRS HYDRAULIQUES

Si l'on veut se faire une idée du nombre et de la puissance des pouvoirs hydrauliques qui existent sur la plupart des cours d'eau, grands et moyens, de la province de Québec, qu'on prenne comme exemple une région entre dix autres, que l'on consulte, à cette fin le rapport très circonstancié que M. J.-C. Langelier adressait récemment au ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, sur la force utilisable des pouvoirs moteurs que peuvent fournir les rivières de la région du Lac St-Jean ; on y fera d'intéressantes découvertes.

Voici en premier lieu, la Péribonca que l'on peut remonter en bateau à vapeur jusqu'à une quinzaine de milles de son embouchure, c'est-à-dire jusqu'au pied des Grandes-Chutes. Sur un parcours de cinq à six milles, la rivière se précipite, par une série de cascades successives, qui, réunies, pourraient développer un pouvoir hydraulique de 300,000 chevaux-vapeur.

Pour bien comprendre ce que représente une telle force, il faut savoir qu'à la fameuse chute Niagara, celle de toutes les chutes du

globe qui contient le plus fort volume d'eau, on n'utilise actuellement qu'un pouvoir de 50,000 chevaux ; il est vrai que l'on parle de créer un autre pouvoir de même force sur le côté américain, ainsi que deux de 125,000 chevaux chacun du côté du Canada, ce qui ferait en tout 350,000 chevaux. C'est là la limite extrême de ce que les chutes Niagara peuvent produire de force motrice. Il n'y a donc qu'une différence d'un septième en faveur de Niagara. Mais les chutes de Péribonca l'emportent de beaucoup pour ce qui regarde les facilités d'utilisation. A Niagara, il a fallu dépenser une somme énorme pour mettre à contribution les 50,000 chevaux qu'on utilise déjà, et il en coûtera des millions pour utiliser les 300,000 qui restent. A la Péribonka, au contraire, l'éclusage et les canaux pour amener l'eau aux usines coûteront comparativement une somme minime, sans compter qu'il y a à proximité de chaque chute des emplacements, on ne peut plus favorables, à l'érection de scieries et d'usines.

Sur la Mistassini, les premières chutes sont à environ 24 milles du débouché de la rivière dans le lac Saint-Jean. Il y a deux cas-

cades à moins d'un demi-mille l'une de l'autre. Réunies, elles peuvent fournir un pouvoir de 40,000 chevaux-vapeur.

La Mistassibi, affluent considérable, vient se jeter dans la Mistassini, après une succession de cascades dont on évalue la force motrice collective à environ 75,000 chevaux-vapeur.

De même pour porter ses eaux à la Mistassini, la rivière Aux-Rats descend par deux cascades de trente pieds et une chute de 60, qui peut produire une force motrice de 22,000 chevaux.

On pourrait encore faire une évaluation approvimative du pouvoir que fourniraient les rapides et les cascades de l'Assiemska, peut-être le plus puissant tributaire de la Mistassini ; mais, tout en laissant de côté ce calcul, on n'en constate pas moins qu'il reste encore sur les rivières Mistassini, Au-Rat et Mistassibi, dans un circuit de moins de quinze milles, des pouvoirs d'eau dont la force collective excède celle qui est actuellement utilisée à Niagara.

La rivière Chamouchouane, que l'on considère comme le cours supérieur du Saguenay, et qui se jette dans le lac Saint-Jean, à six milles au sud de la Mistassini, peut développer



Flottage du bois.—Grande Décharge, Chicoutimi

une force motrice de près de 100,000 chevaux-vapeur, fournie par plusieurs cascades et surtout par la chute de la Chaudière, saut de 120 pieds de hauteur que la rivière fait à 90 kilomètres de son embouchure.

La rivière Ouiatchouane a près de 100 kilomètres de longueur et parcourt une série de lacs, dont le plus grand est celui des Commissaires, qui présente un déploiement de 21 milles. A trois kilomètres de son embouchure, la rivière fait un saut énorme de 236 pieds de haut, qui offre à la fois, aux touristes, le spectacle d'une des plus belles chutes qu'il puisse contempler, et à l'industriel une force utilisable de 33,000 chevaux pour la fabrication de ses produits.

La Métabetchouane, longue de 125 kilomètres, opère une décente de 225 pieds formée par plusieurs cascades et rapides, sur une longueur de près de quatre milles, à peu de distance de sa source.

Pour nous résumer, additionnons tous les pouvoirs moteurs que peuvent fournir les différents cours d'eau de la région du Lac-Saint-Jean uniquement, et nous obtiendrons le chiffre extraordinaire de 650,000 chevaux-vapeur ;

c'est là une quantité qui dépasse de beaucoup celle que peuvent fournir les rivières réunies de la Suède et de la Norvège, où l'industrie de la pulpe s'alimente cependant plus que dans toute autre partie du monde.

BOIS — MATIÈRE PREMIÈRE

Sur les dix-neuf millions d'acres qui constituent le territoire du Lac-Saint-Jean, moins de 500,000 acres sont en culture ou en défrichement, le reste est en forêts.

Ces forêts se composent pour les troisquarts d'épinette blanche, noire et rouge, bois particulièrement propre à la fabrication de la pulpe. Le dernier quart est formé de sapin, de bouleau, de cyprès et de pin, essences convenant également à cette fin, mais à un degré moindre.

La quantité de bois à pulpe, dans la région du Lac Saint-Jean, est pratiquement illimitée. Qu'on suppose une moyenne de cinq cordes à l'acre, on arrive à des chiffres fabuleux, qui démontrent tout simplement que cet immense territoire peut fournir une matière première à

peu près inépuisable à l'industrie de la pulpe et du papier.

C'est d'après la moyenne établie ci-dessus qu'on arrive au chiffre de 41,600,000 cordes d'épinette blanche et noire pour le bassin de la Grande-Péribonka, qui embrasse une étendue de 8,320,000 acres.

Le bassin de la Mistassini, qui comprend environ 4,800,000 acres donnerait 24,000,000 de cordes.

La contrée arrosée par la Chamouchouane renferme au moins 3,200,000 acres de forêt, dont on tirerait 16,000,000 de cordes.

Dans les étendues drainées par les rivières Ouiatchouane, Métabetchouane et autres, il existe une quantité de forêts de conifères, lesquelles donneraient aussi 16,000,000 de cordes à pulpe.

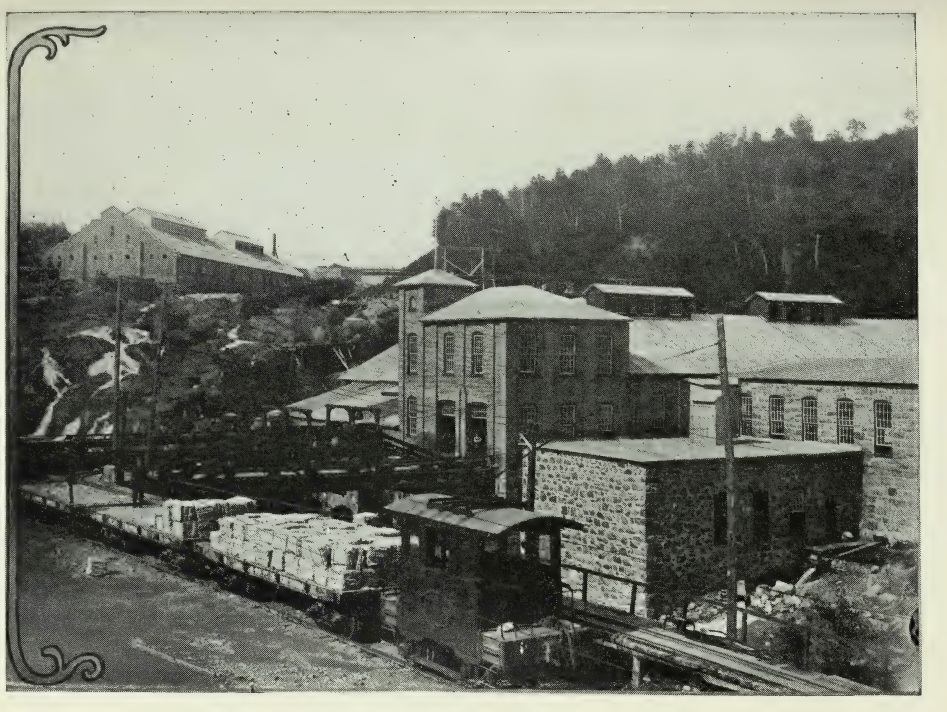
Résumons toutes ces données dans le tableau suivant :

Région	*Etendue*	*Cordes de bois à pulpe*
Péribonka..........	8,320,000 acres.....	41,000,000
Mistassini	4,800,000 "	24.000,000
Chamouchouane......	3,200,000 "	16,000,000
Ouiatchouane.........	3,200,000 "	16,000,000

En estimant à une corde et demie la quantité de bois requise pour faire une tonne de pulpe moulue, les 97,600,000 cordes de bois fournies par le territoire du Lac-Saint-Jean permettraient de fabriquer 65,666,666 tonnes de pulpe, ou 1,000,000 de tonnes par année pendant 65 ans, ce qui équivaut à dire que le territoire du Lac-Saint-Jean seul pourrait suffire à la production annuelle du bois nécessaire à la fabrication du papier, aux Etats-Unis, pendant 65 ans.

Outre le bois, d'autres matériaux nécessaires à l'industrie de la pulpe abondent encore dans la région du Lac-Saint-Jean. Il en est ainsi de la chaux, indispensable à la préparation de la pulpe chimique ; on la trouve en quantité considérable dans bon nombre d'endroits.

D'autre part, les matériaux à bâtir sont aussi très communs. Presque partout, on trouve des calcaires feldspathiques qui se fendent facilement en blocs rectangulaires, très propres à la construction. Quant à la glaise pour faire de la brique, elle existe en telle abondance qu'on ne pourrait vraiment pas dire où il n'y en a pas.



Manufacture de pulpe.—Chicoutimi

Frappés de tous ces avantages, des capitalistes montréalais ont formé une compagnie, au capital de 15,000,000 de francs, pour exploiter les forêts du territoire du Lac-Saint-Jean, et pour construire un chemin de fer électrique qui ferait le tour du lac et transporterait la matière première aux usines de Chicoutimi ou de la Grande-Baie, communément appelée baie de Ha ! Ha ! Cette baie, située à la tête de la navigation du Saguenay, à marée basse, mesure huit milles de profondeur sur deux de largeur, et est, à tout prendre, l'un des ports les plus avantageux de toute la province. Elle n'est éloignée que d'une cinquantaine de milles de Tadoussac.

Veut-on maintenant porter ses regards dans une autre direction, vers une partie de la province bien différente et bien éloignée de celle du Lac-Saint-Jean ? M. Holland, membre influent de la chambre de commerce de Montréal, a fait l'examen des pouvoirs hydrauliques situés dans un rayon de 45 milles d'Ottawa, provenant de la rivière de ce nom et de ses affluents. Le total se chiffre par 890,225 chevaux-vapeur, dans lesquels les petits pouvoirs de quatre ou cinq chevaux ne sont pas com-

pris. Les grands pouvoirs se divisent comme suit : rivière Outaouais, 664,000 ; affluents, rive gauche : Rideau, 1,300 ; Mississippi, 14,700 ; Madawaska, 20,600 ; Bonnechère, 3,400 ; affluents, rive droite : Petite-Nation, 2,000 ; Blanche, 2,000 ; Lièvre, 98,450 ; Petite-Blanche, 300 ; Quyon, 24,000 ; Gatineau, 31,675.

La construction du chemin de fer "Le Grand-Nord" a ouvert la riche forêt de conifères que traverse la rivière Maskinongé, ce pittoresque cours d'eau du nord qui fait sur son cours un saut de 180 pieds de hauteur, appelé la chute Sainte-Ursule, capable de produire une force motrice suffisante pour faire fonctionner une cinquantaine de manufactures.

CHAPITRE VI

LES MINES

Un ingénieur belge, M. George Kaiser, professeur de géographie industrielle à l'université de Louvain, qui a visité le Canada, il y a quelques années, dit que nulle part la nature n'a été plus libérale que dans les diverses formations géologiques qui constituent le terrain du Canada. La province de Québec a eu sa grosse part de cette munificence.

Une très faible portion de cette richesse minérale est actuellement exploitée. Ce qui a retardé jusqu'ici le développement des indus-

tries extractives, c'est l'absence de capitaux suffisants. Les capitaux disponibles ont été surtout consacrés à l'achat des terrains métallifères ; quant à l'extraction elle-même, elle n'a été encore tentée qu'en certains endroits et avec beaucoup de circonspection. Le champ est donc ouvert aux ingénieurs de mines et aux capitalistes.

Voici à grands traits, d'après les rapports de la Commission géologique d'Ottawa l'inventaire minéralogique de la province de Québec.

Les terrains laurentiens, qui traversent tout le territoire provincial, à partir du Labrador, renferment l'apatite ou phosphate, le fer magnétique et titanique, la plombagine, le mica le graphite, ainsi que les granits, les labradorites, les calcaires, peu exploités jusqu'à présent, mais aptes à fournir des matériaux de construction et d'ornementation. On y trouve aussi, à l'état critallisé, divers échantillons minéralogiques très curieux, grénat, béryl, olivine, spath fluor, etc.

Dans la région du lac Témiscamingue se trouvent des mines de plomb argentifère.

Dans les Cantons de l'Est, on rencontre le cuivre, le fer magnétique et l'oligiste, l'anti-

moine, le nickel, l'argent, l'or d'alluvion. En diverses localités de la même région, on exploite les schistes argileux comme ardoises. Les calcaires et granits fournissent de très bonne pierre de construction. Dans les mêmes formations paraissent les serpentines qui fournissent l'amiante, la "soapstone" ou stéatite et le fer chromé.

La richesse des alluvions aurifères de la Beauce est bien connue.

On a percé, en divers endroits de la province, des puits de gaz naturel et de pétrole dans la Gaspésie. Les dépôts de fer des marais, d'ocre, de tourbe, de marne, sont nombreux, de même que les sources d'eaux minérales. Les granits gris et blancs couvrent de grandes surfaces, particulièrement dans les comtés de Compton et de Stanstead, et les granits et syénites accompagnent les roches laurentiennes dans les comtés du nord du fleuve et le long du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. Les roches diorites, dolérite et trachyte forment les montagnes de Yamaska, Johnston, Rougemont, Montarville, Montréal, Rigaud, Brome et Shefford. L'argile à briques est exploitée sur les rives du Saint-Laurent, en plusieurs endroits.

Le mica est abondant dans les régions de l'Outaouais et du Saguenay.

D'après un récent rapport de M. Obalski, ingénieur des mines du Gouvernement provincial, les principales exploitations existantes embrassent le fer, l'amiante, le cuivre, l'or, le graphite, le mica, les mines de blomb, zinc et argent de l'île Calumet, l'ocre, la molybdénite, le feldspath et les phospathes de l'Outaouais.

On estime à plus de $2,000,000 la valeur de l'or extrait au simple lavage des alluvions de la Beauce. Deux compagnies locales font actuellement des travaux dans cette région, avec des résultats assez satisfaisants pour attirer l'attention des capitalistes. L'organisation de compagnies assez puissantes permettrait leur exploitation ; cette exploitation demanderait des machines onéreuses, mais, comme l'affirment les experts, elle serait à coup sûr lucrative.

Le fer est probablement le métal le plus abondant dans la province. On le trouve partout sous les formes les plus diverses, mêlé au sable des grèves, dans les marais, etc., à l'état de fer magnétique, oligiste, titané et chromé et d'hématite. Les deux principales exploita-

tions sont les hauts fourneaux de Radnor, sur le Saint-Maurice, et de Drummondville, au sud du fleuve, qui opèrent sur le fer des marais, et produisent de 6 à 7 mille tonnes de fonte par an. Les mines de fer chromé des Cantons de l'Est ont une production annuelle de plus de 2000 tonnes, qui trouvent un marché avantageux aux Etats-Unis. Le fer titané de Saint-Urbain, des Sept-Iles et du Lac-Saint-Jean, et les sables magnétiques du Golfe méritent une mention particulière, bien qu'ils n'aient pas été exploités jusqu'à aujourd'hui.

A Capleton, près de Sherbrooke, deux compagnies importantes extraient 30,000 tonnes de minérai de cuivre par année. L'amiante est exploité sur une grande échelle dans les mines de Thetford, du Lac-Noir et de Danville, ainsi que dans la région de l'Outaouais, avec un rendement dont le total dépasse 12,000 tonnes par année.

L'amiante (asbestos ou chrysotile) de la province de Québec est réputé le meilleur du monde entier ; les gisements connus de ce minérai comprennent au delà de 8,000 hectares répartis entre les cantons de Thetford, Coleraine, Shipton et Ireland.

Cette brève revue ne comprend pas, naturellement, les travaux de fouilles expérimentales qui se poursuivent sur les divers points de la province, non plus que les exploitations de matériaux de construction, qui sont en grand nombre.

D'après les chiffres officiels du Canada, qui n'indiquent pas la provenance des produits par provinces, on estime que l'exportation de l'amiante, du feldspath, du mica, de la fonte, du fer chromé, du cuivre, de l'ocre, du phosphate de chaux, du graphite et des matériaux de construction existant dans la province de Québec, représente une valeur de $2,700,000 par année, sans compter la consommation locale.

Comme nous le disions au début de ce chapitre, la province de Québec possède des richesses minières aussi importantes que variées, mais dont la véritable exploitation est encore à faire. Ce qui lui manque, ce sont les capitaux et les industriels capables d'utiliser habilement ces trésors.

La région des Laurentides au nord, à l'est et à l'ouest de Québec, n'est ni connue ni étudiée comme elle devrait l'être, pas plus que, il



Ferme à St-Joachim, près Québec

y a quelques années le Klondyke, le pays de la rivière Yukon n'étaient explorés, connus et recherchés.

Cependant, les rapports de la commission géologique, en dehors des lettres privées, sont là pour raconter ce que tous ces pays du septentrion valent au point de vue des minéraux précieux.

Ces livres contiennent les renseignements les plus précis sur la constitution géologique de zones de territoire qui ne sont pas propres à l'agriculture. Ils nous disent que l'argent, que l'or qui ne se trouvent pas dans la culture, à la surface du sol, se découvrent un peu plus bas.

Au nord de Québec, dans un pays que nous pourrions qualifier d'immense, si le qualificatif était suffisant, gît la plus ancienne formation géologique du monde entier. L'œuvre de cristallisation minéralogique y est donc très ancienne et elle a dû, étant donnés l'humus, la végétation, y prendre les formes les plus variées comme les plus précieuses. Si, sur la même ligne géographique, dans un pays aussi froid que le Yukon, le Klondike, on extrait des entrailles d'un sol rétif, parce qu'il est gelé

souvent à de grandes profondeurs, de l'or, de l'argent, du cuivre, du nickel, du plomb, du charbon, nous ne voyons pas pourquoi, sur la continuation de la même ligne, nous ne trouverions pas aussi dans les Laurentides jusqu'aux limites extrêmes du Labrador, des trésors minéralogiques aussi importants sur bien des points. En face de ce fait indéniable, une compagnie vient de s'organiser pour exploiter les richesses minières, non pas de toute cette étendue du pays, mais d'un district comparativement modeste, celui du lac Chibogamon.

Le district minier du lac Chibogamon est situé au nord-ouest de Roberval. Inutile de dire qu'il n'y a pas encore de voie ferrée qui s'y rende ; on y arrive par des sentiers ou des chemins de raquettes, et les seuls êtres vivants que l'on peut y rencontrer sont des Montagnais, des caribous, des orignaux, des castors, des lièvres, des perdrix blanches, etc., avec de temps à autre un ours, comme variété.

M. McKenzie, qui connait le pays et est l'âme de l'entreprise, a déjà mis en route tout un parti d'explorateurs et de mineurs. Explorateur lui-même, il a découvert dans toute la région des filons aurifères, des gisements de

cuivre et de fer et des formations d'amiante.

Nous signalons ces faits à tous ceux qui s'occupent de l'exploitation des mines, et si la perspective les tente, ils ont besoin de se hâter, car des capitalistes américains ont déjà les yeux sur cette partie du pays.

Dans le dernier rapport des opérations minières de la province nous puisons les renseignements suivants ;

Les deux compagnies Canada Paint Co. et Champlain Oxyde Co., préparent l'ocre à St-Malo, comté de Champlain, ont produit 1555 tonnes d'ocre calcinée, estimées à $18,-175, qui ont été utilisées au Canada ou expédiées aux Etats-Unis et en Angleterre. La Canada Paint Co. a aussi continué à exploiter la mine de sulfate de baryte de Hull, produisant 353 tonnes, que cette compagnie emploie dans son industrie de la peinture, à Montréal.

CHROME

Pour ce qui concerne cette matière, les mines situées à Colraine et appartenant à MM. Nadeau, R. Copping, Lemelin et Carrier, à la Boston Chrome ont été en exploi-

tation. Il en a été de même pour celles appartenant à la International Chrome Mining & Milling Co., à la Montreal Chrome Co., qui travaille au petit Lac St- François.

L'expédition totale du chrome, pendant l'année 1903, tant en concentré qu'en roches, a été de 900 tonnes, considérées comme de première classe, et valant à la mine $13,000; il reste en mains environ 300 tonnes de première qualité, et une grande quantité de minerai brut. Les prix se sont maintenus sensiblement les mêmes.

Il a été expédié de Buckingham 83 tonnes de ferro-chrome préparé avec le minerai de Colraine.

CUIVRE

Les seuls producteurs de minerais de cuivre, pendant l'année 1903, ont été les Compagnies Eustis et Nichols, de Capelton, avec une petite quantité extraite de la mine Ascot, et quelques chars d'échantillons expédiés de la mine Memphrémagog. La production a été de 31,938 tonnes de 2,000 livres, valant $121,170 à la mine. De cette quantité, 13,152 tonnes

ont été expédiées aux Etats-Unis, et le reste a été utilisé à Capelton.

Une nouvelle mine dans le comté de Matane est en opération sous le nom de The Matane Gold Copper Mining Co., et grâce à des travaux considérables et à un outillage perfectionné, les exploitants semblent aujourd'hui très contents de leurs efforts et des résultats obtenus.

AMIANTE

Il se fait toujours de bonnes affaires dans l'exploitation des Mines d'amiante, l'amiante de la province de Québec étant réputée de première qualité.

L'expédition totale de l'amiante, pour la province, se chiffre comme suit, d'après les rapports des compagnies, en tonnes de 2000 livres et valeur à la mine ;

1ère (crude).......	1319	ton.	val.	$ 140,401
2me do	3131	"	"	305,312
Fibre.............	15502	"	"	421,388
Paper stock.......	10682	"	"	203,869
	30634			$1,161,970
Asbestic...........	9764	"	"	12,738
Total......	49,398			$1,174,708

Il y a eu 1800 hommes employés en 1903 pendant des périodes variant de 4 à 12 mois, et la somme des salaires payés représente $532,000.

Ce produit est une spécialité de la Province de Québec qui fournit environ 80% de la consommation du monde entier. Il y a une vingtaine d'années, les usages de l'amiante étaient limités, et l'Italie était à peu près le seul pays producteur, les prix restant très élevés. Depuis, ses qualités comme non conducteur de chaleur, son état fibreux, son incombustibilité, l'ont fait rechercher pour certains usages industriels tels que le garnissage des pistons de machines à haute pression, la couverture des tuyaux de vapeur et des chaudières à vapeur, le filtrage des acides, etc. La demande a considérablement augmenté et l'amiante est devenu dans l'industrie mécanique un produit de première nécessité.

Lorsque l'amiante fut découvert au Canada vers 1878, les manufacturiers étrangers comprirent vite son importance, et la production qui au début était de quelques centaines de tonnes par an, s'élevait en 1888 à 4,000 tonnes, et en 1904 à 35,479 tonnes de 2000 livres avec en

plus 13,149 tonnes du produit accessoire appelé asbestic, le tout représentant une valeur, au point d'expédition près des mines, de 1,300,000 dollars. La situation de ces mines est telle que les frais de transport sont réduits au minimum ; en effet, les mines de Broughton, de Thetford et du Lac-Noir sont traversées par le chemin de fer Québec Central, tandis que la mine de Danville est reliée à la ligne du Grand Tronc par une branche spéciale.

Les compagnies qui exploitent l'amiante dans la province sont :

Bell Asbestos Co.,	Thetford
King Bros. Asbestos Co.,	"
Johnson Asbestos Co.,	"
Beaver Asbestos Co.,	"
American Asbestos Co.,	Lac Noir
Standard Asbestos Co.,	"
Glasgow & Montreal Asbestos Co.,	"
Manhattan Asbestos Co.,	"
Union Asbestos Mine,	"
Syracuse Asbestos Co.,	"
James Reed,	"
Broughton Asbestos Co.,	East Broughton
Quebec Asbestos Co.,	"
Asbestos & Asbestic Co.,	Danville.

Les mines des Cantons de l'Est sont en opération depuis vingt-sept ans, ayant produit au delà de deux cent cinquante mille tonnes d'amiante qu'on peut évaluer à environ douze millions de dollars.

En réalité, on peut dire que la quantité en vue est illimitée, et avec le matériel existant, la facilité et le prix limité de la main-d'œuvre ainsi que les facilités d'expédition, il n'y a guère de concurrence à redouter, et un bel avenir est réservé à cette industrie.

MICA

Les quantités de mica (thumb trimmed) exportées pendant l'année 1903 se chiffrent comme suit, et représentent environ ⅓ de la production totale.

64,464	Livres	valant	$ 7,634
27,861	"	"	7,201
27,296	"	"	10,756
11,772	"	"	7,578
890	"	"	820
540	"	"	585
Total. 132,822			$34,301



Grands magasins de fourrures.—J.-B. Laliberté, Québec

TOURBES

La province de Québec possède un grand nombre de tourbières qu'il a été surtout question de mettre en exploitation depuis la grève des mineurs du charbon anthracite.

Voici une liste de quelques tourbières de la province de Québec, d'après le rapport de la Commision Géologique :

Trenville ; Harrington ; Seigneurie Mille-Isles ; Seigneurie St-Sulpice et Assomption ; Seigneurie Lavaltrie et Lanoraie ; Fief St-Etienne ; Seigneurie Champlain à 3 milles du Saint-Laurent ; Fief d'Auteuil, entre le Cap Santé et le village de l'Enfant-Jésus ; Lacotte à l'ouest de la rivière Richelieu ; Longueil ; St-Dominique ; Seigneurie de la Rivière-Ouelle ; Seigneurie Rivière-du-Loup ; Seigneurie de l'Isle-Verte ; Rimouski ; Duquesne et Macpes ; Matane et MacNider ; Madawaska ; Anticosti.

Parmi ces tourbières, il en est qui couvrent 8.000, 9.000 et 10.000 acres.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Granit.—Le granit a été exploité dans les régions qui ont été signalés précédemment, c'est-à-dire à la Rivière-à-Pierre, Stanstead, Saint-Samuel, Saint-Philippe d'Argenteuil, Mont Johnson- Cette industrie est en progrès et les compagnies fournissent un très-beau granit pour la construction de nos édifices et de nos ponts, ainsi que pour les monuments de cimetières.

Ciment.—La Compagnie " Crescent Cement Work," qui manufacture près de Montréal, a augmenté sa production et doit encore agrandir son usine.

Une compagnie canadienne, " *The National Portland Cement Co.*, (*Limited*) *Toronto*," est actuellement à construire à Hull, une usine à ciment, qui emploiera la roche calcaire et l'argile des environs. Cette compagnie a déjà un établissement à Durham (Ontario), et se propose d'avoir une forte production à Hull, cette année. Cette industrie du ciment est très-importante pour le Canada, car la consommation augmente avec le développement du pays, et si nous manufacturons un produit

comparable au ciment importé et de prix égal, nous arriverons à créer une nouvelle industrie nationale.

Il y a des dépôts importants de marne calcaire qui existent en plusieurs points de notre province, notamment dans les comtés de Rimouski et Bonaventure, et qui fourniraient une excellente matière première pour la fabrication du ciment Portland.

Ardoise.—La carrière de New Rockland a été en opération pendant la plus grande partie de l'année, produisant une bonne quantité d'ardoises de couverture.

Pierres à dalles.—M. F. B. Bishop a continué l'exploitation de ces pierres à Dudswell avec beaucoup de succès.

Chaux.—La fabrication de la chaux suit le développement général de l'industrie, mais il y a une demande régulière pour des dépôts calcaires pouvant fournir une chaux grasse, pure, pour la fabrication de la pulpe chimique de bois. De nombreux dépôts calcaires qui ont été signalés dans des rapports officiels existent dans différents points de la province.

Briques.—L'industrie de la brique continue à se développer ; la nouvelle compagnie

"Eastern Townships Brick & Manufacturing Co.," de Sherbrooke, est capable de manufacturer 5 à 6 millions de briques ordinaires par an.

En principe, les mines appartiennent au gouvernement de la Province sur tous les terrains non vendus et sur ceux vendus depuis 1880, mais dans tous les cas, l'or et l'argent sont toujoursréservés, quelle que soit la date de la vente du terrain.

Le gouvernement accorde des permis de recherche sur les terrains où les mines lui appartiennent, donnant aux porteurs de ces permis le premier droit à l'achat des mines ; sur les terrains où la surface est vendue, le propriétaire de la surface peut être exproprié, s'il se refuse à un arrangement amiable. Les mines une fois découvertes peuvent être achetées ou louées du gouvernement. Le prix de vente est de 2 à 10 dollars par acre selon la nature des minerais et leur proximité des lignes de chemin de fer, le minimum vendu à la fois à une seule personne étant de 100 acres, le maximum de 400 et, dans des cas spéciaux, de 1000 acres. Le loyer est de 1 dollar par acre et par an, par lots de 200 acres. Ces permis d'exploita-

tion sont pour un an, renouvelables et transférables. Les mines une fois vendues, le gouvernement ne réclame aucune royauté ni aucune redevance, sauf les droits de police et de protection.

PRODUCTION POUR L'ANNÉE 1903

NATURE DES MINERAIS (Tonnes de 2,000 lbs.)	Quantités expédiées ou utilisées	Valeur brute
Minerai de fer titané	112	$ 300
Minerai de fer des marais	12,055	34,985
Fer chromé	3,020	45,300
Minerai de cuivre	26,481	109,875
Amiante	29,261	919,970
Asbestic	9,606	13,292
Mica (thumb trimmed)	145	74,119
Ocre calcinée	1,746	20,440
Feldspath	20	37
Sulfate de Baryte	440	2,640
Phosphate	1,187	8,124
Or (onces	55	1,000
Ardoises (squares)	5,510	22.040
Pierres à dalles (vgs. car.)	3,000	2,550
Ciment (barils)	40,000	66,000
Granit		160,000
Chaux (minots)	1 million	140,000
Briques	120 "	625,000
Pierres de taille		530,000
Total		$ 2,772,762

CHAPITRE VII

PÊCHERIES

C'EST un fait reconnu que les pêcheries du Canada sont plus vastes que celles d'aucun autre pays ; elles comprennent une immense étendue de côtes maritimes, outre d'innombrables lacs et rivières. La côte bordière des Provinces Maritimes, depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle, offre un parcours de 5,600 milles, pendant que la Colombie anglaise montre un développement de côtes de 7,180 milles, ce qui donne plus que le double de l'étendue des côtes maritimes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande réunies.

Les eaux salées de l'intérieur, indépendamment des baies et cours d'eau de petite dimension, offrent une superficie de 1,500 milles carrés.

Quant à la partie des Grands Lacs qui appartient à la Confédération Canadienne, on l'évalue à 72,700 milles en superficie.

Les pêcheries du Canada peuvent se diviser en deux grandes catégories : les pêcheries maritimes et les pêcheries d'eau douce.

Officiellement, elles sont divisées en sept régions :

1. De la baie de Fundy à la côte du Labrador.

2. Pêcheries intérieures et côtières des Provinces Maritimes ;

3. Rivières et Lacs des Laurentides ;

4. Lacs du Nord-Ouest ;

5. Pêcheries des fleuves de la région des Montagnes Rocheuses ;

6. Côte du Pacifique ;

7. Pêcheries de la MacKenzie et de la Baie d'Hudson.

La valeur annuelle des pêches fluviales et maritimes du Canada peut varier beaucoup, par suite des fluctuations auxquelles cette

Campement dans la forêt

industrie est exposée ; mais on ne saurait, en aucun cas, la porter à moins de trente-deux millions de dollars, soit plus de cent soixante millions de francs.

Les relevés officiels et la chose est généralement admise, accusent plutôt une moins-value, attendu qu'il se consomme d'énormes quantités de poisson dont il est extrêmement difficile de faire une énumération exacte, et qu'il s'opère dans des régions bien lointaines des captures assez considérables, dont il n'est pas rendu compte aux autorités. Généralement, les pêcheurs mettent de la mauvaise volonté à faire connaître d'une façon précise la quantité et la valeur de leurs prises, et souvent, spécialement sur les grands lacs, les navires américains achètent des pêcheurs canadiens des cargaisons de poissons qui n'entrent pas dans la statistique fédérale.

Le développement des pêcheries a été prodigieusement rapide. En 1850, leur valeur ne dépassait pas $150,000 ; en 1859, elle s'élevait à $1,407,000, tandis que, dix ans plus tard (1869), elle atteignait $4,376,526. En 1877, elle était de $12,005,934 ; de $18,386,103 en 1887, et l'estimation officielle la porte à $20,-

407,424 pour 1896 et à 25,737,154 en 1903. Et encore ce chiffre ne couvre pas la valeur du poisson consommé par les Indiens et les colons des lointaines régions du Canada.

Au reste, les fluctations dans le commerce du poisson sont parfois surprenantes: on peut s'en convaincre en consultant les tableaux des statistiques officielles pour une période de trente-quatre années s'étendant de 1869 à 1903; on y trouvera, par example, que l'écart dans la production a atteint jusqu'à un million de dollars entre deux années.

Voici les produits des pêcheries par province en 1903.

Ontario	$1,428,079
Québec	2,174,459
Nouvelle-Ecosse	7,989,548
Nouveau Brunswick	4,193,264
Territoires et Manitoba	958,410
Colombie Anglaise	7,942,771
Prince Edouard	1,050,623
Total	$25,737,154
Soit, en francs	128,685,670

Si l'on veut savoir à combien s'est élevée la production totale, depuis trente ans,

pour la province de Québec, on trouvera le chiffre de 60 millions de dollars ou environ 300 millions de francs.

Cette production se décompose suivant les différentes espèces de poissons, comme l'indique le tableau suivant pour 1903 :

Poissons	*Québec*
Saumon	$248,009
Maquereau	187,020
Hareng	134,565
Morue	910,720
Aigrefin	12,770
Homard	165,584
Flétan	15,901
Eperlan	19,635
Sardine	7,959
Total	$1,702,163
Autres espèces, y compris les phoques, etc.	472,296
Grand total	2,174,459

Il faut ajouter à ces chiffres les produits de la pêche dans les rivières qui ont atteint en 1903 le chiffre de plus de 22,000,000 de francs.

Il est bon de se rappeler que le chiffre de

$25,737,154, donné plus haut comme représentant la valeur de la production des pêcheries de la Confédération, ne correspond qu'à la quantité de poisson préparée pour le commerce d'exportation et pour l'alimentation de quelques marchés intérieurs. En dehors de cette quantité, il y a encore la consommation domestique qui, évaluée à cent livres par tête, donne près de six cents millions de livres. Prenons quatre centins ou vingt centimes comme prix moyen de chaque livre, et nous arrivons à la somme de 120 millions de francs. Ajoutons cette dernière somme à la valeur du poisson préparé pour le commerce, et nous obtiendrons un grand total de deux cents cinquante millions defrancs pour la valeur réelle des pêcheries canadiennes de 1903.

Il importe de remarquer que les pêcheries côtières canadiennes de l'Amérique, qui embrassent une étendue de plus de 15,000 milles carrés, sont exploitées non pas seulement par nos pêcheurs, mais encore par ceux des Etats-Unis, en vertu des traités internationaux. Les grands lacs sont aussi, pour la plupart, divisés entre les Etats-Unis et le Canada ; les prises canadiennes, accusées par la statistique, ne sont,

dès lors, qu'une partie du rendement total de ces eaux.

On comptait en 1902, dans la province de Québec seulement, 4254 bateaux pêcheurs recevant un "bonus" du gouvernement avec 8017 hommes. Dans la même année, le gouvernement fédéral a dépensé pour la protection des pêcheries la somme de $549,670.

L'industrie du saumon en conserves, dans la Colombie Anglaise seulement, a donné du travail à 18942 personnes et la pêche du homard et sa mise en boîte à 15315 hommes en 1903.

Les principaux pays d'exportation des produits de la pêche sont :

Angleterre (1903)	6,374,877
Etats-Unis	4,184,237
Antilles	1,702,625
France	442,631
Brésil	435,237

PÊCHERIES MARITIMES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Avant de passer en revue les pêcheries des lacs et des rivières, disons quelques mots sur les pêcheries maritimes de la province.

Les pêcheries maritimes de la province de Québec sont toutes comprises dans cette partie des eaux canadiennes à laquelle on donne le nom de "Division du Golfe" et de "Division du Saint-Laurent." La première englobe la vaste péninsule de Gaspé et le comté de Bonaventure, outre l'île d'Anticosti et les Iles-de-la-Madeleine, qui sont des subdivisions distinctes. La deuxième embrasse toute la côte nord du Saint-Laurent, sur une longueur de cinq cents milles, depuis la Pointe-des-Monts jusqu'au Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, qui s'ouvre sur l'Atlantique.

On donne le nom de "Grand Nord" ou de "Labrador canadien" à la moitié de la côte du Saint-Laurent, qui s'étend de Kegashka, 61°, 20′ de longitude, jusqu'au Blanc-Sablon 57°,7′ de longitude est.

A leur tour, les grandes subdivisions indiquées ci-dessus se partagent, pour les fins de l'administration maritime, en "districts" de pêche, qui ont eux-mêmes une étendue considérable.

Tels sont, pour la division du Saint-Laurent, les districts de :

1° "Moisie, qui s'étend de la baie Des Rochers à la Pointe-Saint-Charles ;

2° "Mingan", de Sheldrake à la Pointe-aux-Esquimaux.

Ce dernier endroit est le quartier général des chasseurs de phoques. Il est le seul, sur toute la côte, qui ait une organisation municipale et qui soit érigé en paroisse civile et religieuse. Tous les autres ne sont que des missions ou des "postes", où se groupent quelques familles seulement, pour y habiter le plus souvent temporairement.

3° Natashquan : de la Pointe-aux-Esquimaux à la rivière Natashquan ;

4° Saint-Augustin : du cap Whittle à Chicatica ;

5° Bonne-Espérance : de Chicatica à Blanc-Sablon.

Aux Iles-de-la-Madeleine, les habitants s'adonnent beaucoup à la pêche du homard ; mais si le gouvernement n'y met des obstacles sérieux, la pêche à outrance que l'on fait à cet excellent crustacé, menace de rendre cette industrie de moins en moins fructueuse. Sur un nombre total de 99 homarderies établies

dans la province de Québec, on en compte soixante-trois aux Iles-de-la-Madeleine.

En dehors des pêcheries maritimes proprement dites, il y a encore deux grandes divisions baignées par les eaux salées du Saint-Laurent, et qui s'étendent, l'une sur la rive nord du grand fleuve, depuis Godbout jusqu'à Québec, offrant environ 260 milles de côtes ; l'autre sur la rive sud, de Cap-Chat à Lévis, avec un développement de côtés de près de trois cents milles.

REMARQUES À PROPOS DES PÊCHERIES INTÉRIEURES

Ce n'est que depuis 1883 que le service des pêcheries intérieures, comprenant les lacs et les rivières, est passé sous le contrôle du gouvernement provincial. A cette époque, la location ou l'affermage des lacs et des rivières ne produisait encore qu'un revenu de 2,126 dollars. En 1895, ce revenu avait atteint la somme de $20,365 ; en 1898, $35,155; en 1902, $57,504 et en 1904, $65,155.



Jardin zoologique du Kent House, propriété de M.M. Holt & Renfrew, marchands de fourrures de Québec

L'augmentation si considérable et si rapide de ce revenu est attribuée particulièrement à la vigilance et à la méthode éclairée que le commissaire actuel des Terres, Forêts et Pêcheries apporte dans l'administration des affaires de son ministère. La location des droits de chasse est également devenue une attribution du gouvernement provincial, depuis quelques années. Les réformes qu'on a introduites dans ces deux services ont rendu sensibles les bienfaits qu'entraîne une protection active du poisson et du gibier. Rien n'a été négligé pour inculquer aux populations, habituées de longue date à la liberté absolue de la chasse et de la pêche en tout temps, l'idée de respecter la loi et de protéger le gibier et le poisson. Aussi, malgré l'impopularité qui s'attache à des mesures de protection dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé que l'est la province de Québec, le gouvernement n'a pas craint d'agir avec toute l'énergie possible dans le but de réprimer des abus qu'une trop longue tolérance fait naître.

La sauvegarde des territoires de chasse, en certains endroits de la province, est intimement liée à celle des pêcheries maritimes du

littoral. Aussi, grâce aux pouvoirs qui ont été reconnus aux provinces en ce qui concerne les pêcheries de l'intérieur et du littoral maritime, y a-t-il lieu de voir s'agrandir et fructifier de plus en plus un vaste champ d'exploitation jusqu'ici négligé, ou bien souvent abandonné à l'imprévoyance et au pillage.

LA CHASSE

Il y a longtemps que la province de Québec est reconnue comme le paradis des Nemrods amateurs, comme le pays par excellence pour les chasseurs et les pêcheurs de profession. Il y a longtemps que le superbe orignal, le plus grand des fauves du continent américain, haut de sept à huit pieds, quadrupède géant des forêts, qui porte lui-même une forêt sur sa tête, dont l'encolure est celle du lion, la force et la rapidité égales, les jambes comme des flèches rasant le sol et le sabot aussi dur, aussi meurtrier qu'un boulet de canon, est l'objet des exploits cynégétiques des "sportsmen" les plus audacieux des deux

mondes. Il y a longtemps que le noble caribou, ce dandy des montagnes, svelte, élégant, gracieux, qui court dans les clairières des bois, le long des lacs et des précipices, avec le souci de l'art et la correction du gymnaste, qui ne se laisse jamais prendre qu'avec des précautions infinies et une astuce raffinée, qui, lorsqu'il est blessé se défend avec fureur, et dont l'ouïe est si délicate que les coureurs de bois sont obligés, pour arriver jusqu'à lui, de se traîner à plat ventre sur la neige, partage avec l'orignal la gloire d'être la plus magnifique victime, marquée d'avance aux coups des chasseurs infatigables et convoitée par-dessus toutes les autres. A un degré moindre, le grand cerf, le chevreuil, l'ours, le loup, la loutre, le carcajou, le lynx, et enfin le castor, modèle vivant de l'industrie et de la sagacité, le plus précieux des quadrupèdes pour les trappeurs dans leurs longues courses d'hiver, à travers les forêts ; et, toujours en diminuant dans l'échelle des proportions, mais non de l'utilité, la martre, le renard, le putois, le vison, l'hermine, l'écureuil gris, font et feront encore longtemps l'objet des plus estimables convoitises et livreront, avec leur luxueuse fourrure, un élément indispen-

sable de bien-être, de confort et d'élégance. (A. Buies.)

La province de Québec a fait une magnifique figure à l'Exposition de chasse et de pêche de "l'Association Américaine des Sportsmen," qui a été tenue à New York, au mois de février 1899, et pour laquelle le ministre des Terres, Forêts et Pêcheries avait fait préparer les plus remarquables échantillons du gibier canadien. Il en a été de même à l'Exposition de Paris en 1900 où la province a obtenu les plus hautes récompenses.

Le gouvernement délivre gratuitement une brochure donnant en détail la description des régions de chasse et de pêche. Elle commence par les environs de Québec, le lac Saint-Charles, le lac Beauport, la rivière Montmorency, la rivière Sainte-Anne, les lacs Joachim et Philippe, le Parc National des Laurentides, la rivière Jacques-Cartier et les lacs voisins, lac des Neiges, lac Vert et lac des Roches, le lac à Noël, le lac Long, le lac à La Coupe, le lac Fraser, le lac Régis, le grand lac à l'Epaule, le grand lac Jacques-Cartier, la rivière Sautoriski.

Puis vient le district du Lac-Saint-Jean.

Inutile de refaire la liste des innombrables lacs et cours d'eau de cette région, où, déjà, les clubs abondent. Le club Triton a, par exemple, bâti une maison de $10,000 sur sa concession du lac Batiscan. Les clubs Métabetchouane et Bostonnais ont leurs quartiers près du lac Kiskisink. Un club de riches Philadelphiens est installé sur la rivière Métabetchouane. La Grande et la Petite-Décharge, la rivière des Aulnaies, qui conduit au lac Tschotagama, la rivière Shipshaw qui se jette dans la Grande-Décharge, le lac Pipmaukin, source de la rivière Betsiamis, le haut de la Péribonka, le lac Manouan, la rivière et le lac des Aigles, la Mistassini, l'intérieur de la vallée de l'Ashuapmouchouane jusqu'au lac Mistassini, toutes ces régions lointaines commencent à perdre leur cachet mystérieux, car les chasseurs et les pêcheurs y vont de plus en plus. Au sud-est du lac Saint-Jean, la Belle-Rivière, le lac aux Ecorces et le lac Kenogami sont des endroits réputés pour la belle qualité de leur poisson.

Dans la région du Saint-Maurice, près de Sainte-Thècle, se trouve le lac Maketey, loué par un club trifluvien. Le club Shawinigan

contrôle tout un groupe de lacs, dont le principal est le lac Pizagouk ; les lacs " à la Pêche " sont concédés au club des Laurentides. Un autre groupe a pour centre le lac Fou. Un grand lac, appelé Saccacomi, est à vingt-quatre milles de Louiseville. On atteint les lacs Mastigouche par Saint-Gabriel de Brandon. Partout le poisson abonde ; ici, la truite dans toutes ses variétés ; ailleurs, le brochet, la perche, etc.

Passons à l'Outaouais et la Gatineau. Toute la région de la Gatineau est semée de lacs dont le nombre est encore inconnu, et dont plusieurs attendent des touristes pour les baptiser. Le livre officiel en mentionne plus de soixante, qu'on peut à présent atteindre par le chemin de fer de la Gatineau. Dans le comté de Pontiac, célèbre par ses grands lacs Kippewa et Témiscamingue, il n'y a pas un lac sur cent qui soit loué, et les cours d'eau de premier ordre y sont nombreux. Et quelles belles courses aventureuses du côté du lac Abbitibi, ou par le lac des Quinze, l'Expanse et le Grand-Victoria, un voyage circulaire de 600 milles seulement ! On signale particulièrement aux chasseurs la route des lacs Keka-

bonga et des Allumettes, où l'orignal, le caribou, la perdrix abondent. Il s'est fait des chasses phénoménales dans la vallée des rivières du Moine et Managacipi. Au nord de Mattawa, la forêt vierge est de plus en plus invitante pour les amateurs sérieux.

Au sud du Saint-Laurent, la rivière Richelieu avec son brochet, son achigan et son maskinongé ; le lac Brome, le lac Memphrémagog, le lac aux Araignées sont, avec leur système de cours d'eau, des centres d'attraction déjà bien connus. Au-dessous de Québec, on pêche le bar à l'embouchure de la rivière du Sud ou au large des îles Madame, Marguerite, etc. Le lac Pohénégamook, fameux par sa truite, est prés de la frontière américaine.

Peu de gens connaissent la région du lac Témiscouata et des Squatteck. Le lac Témiscouata est une superbe nappe d'eau de 28 milles de longueur. Il y a encore la rivière Taloudi, très profonde et la rivière des Aigles, et enfin les célèbres lacs Squatteck près desquels abonde l'orignal. Puis, en arrière de Rimouski, les lacs de ce nom, dont quelques-uns sont loués ; on peut les atteindre des stations de l'Intercolonial, dans la vallée de la

Métapédia. Mentionnons encore les sources de la rivière Rimouski, de la rivière Métis, de la Métapédia, ainsi que les lacs Supérieur, de Croix, Humqui, Taché, du Milieu, et Mistigouèche. C'est le pays des caribous.

Enfin, la péninsule Gaspésienne, avec son système hydrographique, sa Cascapédia, l'une des meilleures rivières du monde pour le saumon, et ses forêts intérieures peuplées d'orignaux. Au nord du Saint-Laurent, l'immense région connue des Montagnais et des Blancs, avec ses grandes rivières Saint-Paul, Saint-Augustin, petite et grande Mécatina, Coacoachoo, Musquarro, Washeecootai, Saint-Jean, Moisie, Sainte-Marguerite, Trinité, et dont plusieurs sont déjà, tous les étés, fréquentées par des clubs. Et la région du Saguenay, célèbre par ses jardins de caribous de Charlevoix ! !. . .

Il reste encore un grand nombre de rivières à louer dans le Saguenay, dans les comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, des centaines de lacs dans la région de Charlevoix, une multitude de lacs et de rivières en arrière des comtés de Champlain, Saint-Maurice, Maskinongé, Berthier et Joliette, ainsi que dans l'Outaouais et le Pontiac.



Elans dans la prairie

La liste est-elle épuisée? Non, certes, car l'Amérique du Nord tout entière, et en particulier la province de Québec, est par excellence le pays des lacs de toutes les dimensions, de toutes les formes, nous allions presque dire de toutes les couleurs. Ces éternels réservoirs de fraîcheur, de reproduction et de vie pour de multiples variétés de poissons, en même temps que pour l'agrément et l'utilité de l'homme, renferment une richesse immense qui, exploitée avec méthode et opportunité, finirait par constituer un élément appréciable de la fortune publique.

CHAPITRE VIII

COMMERCE — MANUFACTURES

La province de Québec comme les autres provinces a eu sa large part de la prospérité qui règne en Canada depuis une dizaine d'années, et son commerce, tout aussi bien que ses manufactures, n'ont cessé de se développer d'année en année.

Les dimensions de ce volume ne permettent pas d'entrer dans tous les détails qu'il serait nécessaire de mentionner pour bien exposer la situation. Il nous faudra donc nous contenter de quelques statistiques pour faire ressortir approximativement la vérité.

D'après les données officielles, voici d'abord le montant des importations et des exportations de la province de 1898 à 1902.

	Importations.	*Exportations.*
1898	$62,650,000	$73,327,000
1899	72,230,000	70,311,000
1900	79,308,000	76,791,000
1901	76,716,000	93,540,000
1902	82,014,000	91,057,000

Les rapports annuels du port de Montréal, qui est le principal port du Dominion et qui se trouve situé au cœur de la Province, peuvent aussi nous servir de guide.

Nombre de navires et tonnage.

1900	726	1,393,886
1901	742	1,453,048
1902	757	1,339,404
1903	802	1,890,904
1904	796	1,856,697

De plus, la navigation intérieure a apporté dans le port de Montréal, en 1904, 2,348,496 tonnes de fret, tandis que la statistique des années précédentes donne les chiffres suivants :

	Vaisseaux	*Tonnage*
1900	8310	1,659,616
1901	8435	1,680,182
1902	9358	1,875,668
1903	10408	2,410,908

Quant à l'exportation des produits de la la ferme et au développement qui s'est produit, les tableaux suivants parlent par eux-mêmes.

	Fromage	
Année	*Boîtes*	*Valeur*
1903	2,395,932	$21,563,388
1902	2,109,171	17,928,000
1901	1,791,613	12,541,291
1900	2,077,000	26,560,000
1899	1,896,496	14,698,000
1898	1,900,000	12,065,000
1897	2,102,985	14,195,000
1896	1,726,237	11,605,000

D'après ces chiffres, nous voyons donc que si, en 1895, le port de Montréal exportait pour un peu plus de 55 millions de francs de fromage, huit années plus tard, il en exportait près du double, soit en chiffres ronds 107 millions de francs.

Mais cette progression est encore beaucoup plus sensible si nous regardons ce qui s'est passé pour le beurre. Voici des données officielles pour les dernières années.

	Boîtes.	*Valeur.*
1904.........	490,300	$6,324,870
1903.........	338,277	4,803,533
1902.........	539,845	7,936,121
1901.........	410,000	6,027,000
1900.........	256,000	3,640,000
1899.........	451,050	5,998,000
1898.........	270,000	3,307,500
1897.........	200,000	2,697,000
1896.........	157,321	1,890,000

Ainsi en 1896, Montréal exportait pour environ 9,500,000 francs de beurre, tandis qu'en 1904, il en a été expédié en Europe pour plus de 31 millions de francs.

L'augmentation du commerce qui s'est fait sentir à Montréal a eu également lieu dans les autres ports du Canada, mais il n'est que juste de remarquer ici que le beurre exporté provient pour la plus grande partie de la province de Québec, Ontario étant plus spécialement producteur de fromage.

Si nous exportons pour $21,000,000 de fromage, il n'y a pas de raison pour que l'exportation du beurre n'atteigne pas un chiffre plus élevé, car comme le dit le rapport des exportateurs, le public anglais connaît et prise les produits de notre industrie laitière et il se montre de plus en plus disposé à acheter notre beurre.

Il est parti du port de Montréal en 1903, 154,322 boîtes d'œufs contre 160,244 boîtes en 1902.

Le tableau suivant donne l'exportation du port de Montréal pour les animaux de la ferme.

Année	*Bestiaux*	*Moutons*	*Chevaux*
1904..............	112,661	48,075	315
1903..............	147,216	61,017	373
1902	77,193	45,831	548
1901..............	73,791	54,538	7,385
1900..............	92,180	34,838	6,582
1899..............	81,804	58,277	4,739
1898..............	99,049	34,991	5,827
1897..............	117,237	60,638	10,051
1896..............	96,448	76,520	10,421
1895..............	94,972	210,707	13,303
1894..............	88,635	139,780	5,623
1893..............	83,322	3,743	1,650

Il a été aussi exporté, en 1903, 236,203 barils de lard contre 212,376 en 1902, 146,664 boîtes de viandes en 1903 contre 136,697 en 1902.

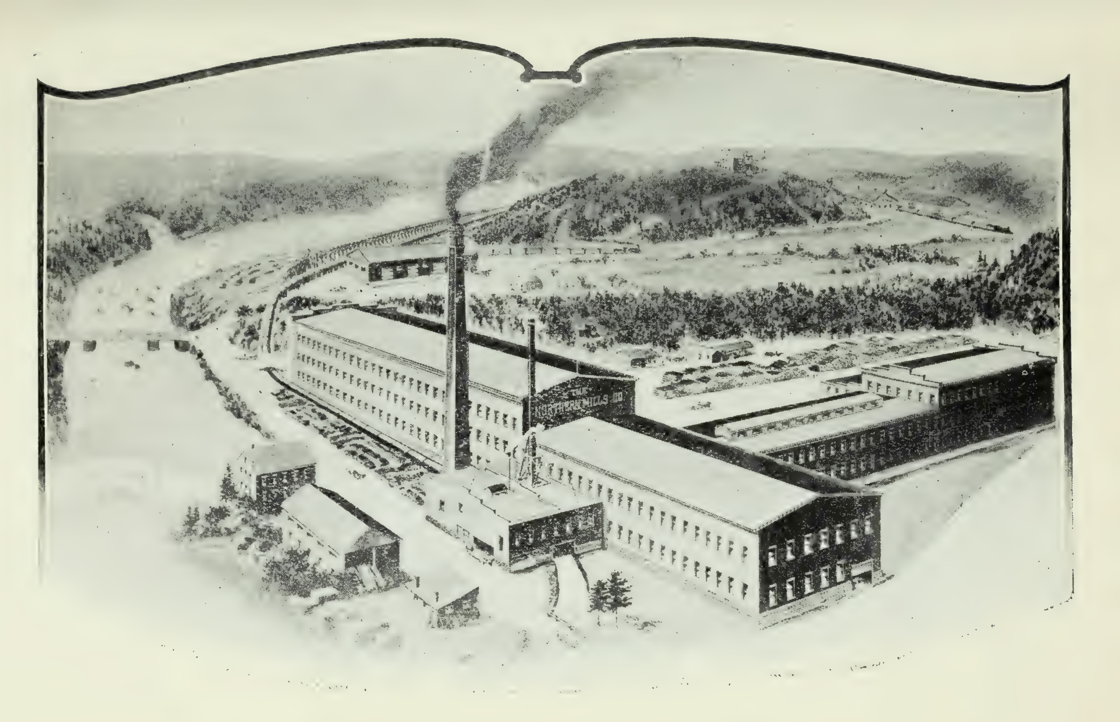
L'on sait aussi de quelle faveur jouissent à l'étranger, les pommes du Canada. L'on admet volontiers qu'il n'y en a de meilleures nulle part ailleurs. Montréal en a fait un fort commerce d'exportation au cours de ces dernières années.

Il en a été exporté.

	Barils	*Caisses*
1903	716,233	106,842
1902	483,496	54,144

L'exportation totale des différentes provinces en 1904 a dépassé le chiffre de 22 millions de francs.

Le tableau suivant donne d'ailleurs une idée précise du développement du commerce au Canada, la province de Québec ayant recueilli sa large part de la prospérité qui règne dans l'Amérique du Nord.



Manufacture de papier Rolland.—Ste-Adèle

1904	$251,460,737	$213,521,235
1903	233,787,325	225,849,744
1902	202,791,595	211,540,286
1901	181,237,988	196,487,632
1894	113,093,983	117,524,949
1894	108,180,644	91,406,496

Dans une période de dix ans (1894 et 1904) le commerce extérieur a doublé puisqu'il n'était que de $221,500,000 en 1894 et qu'en 1904 il a atteint le chiffre de $464,600,000 soit une moyeune par tête de population en 1894 de $44,30 et en 1904 de $77.

Quant au bois, voici les exportations des principaux ports de la province en 1903 :

Montréal	231,228,693	pieds
Québec	109,688,817	"
Trois Rivières	44,601,070	"
Autres ports	60,163,378	"
Total	445,681,950	"

Le tableau suivant nous montre les principaux pays qui font affaires avec le Canada et le chiffre de ces affaires en 1903 et 1904.

IMPORTATIONS

	1902	1903	1904
Angleterre	$49,206,062	$58,893,710	$61,770,375
Etats Unis	120,814,750	137,605,195	180,826,519
Australie	152,883	96,909	99,759
Antilles	1,611,114	1,799,681	1,196,800
Terreneuve	1,117,400	1,197,581	1,076.667
Allemagne	10,823,169	12,282,637	8,175,604
Belgique	1,711,599	2,800,179	3,129,513
France	6,672,194	6,580,029	6,206,525
Japon	1,495,766	1,428,416	1,947,231
Indes	1,619,383	2,137,078	3 164,717

EXPORTATIONS

Angleterre	$109,347,345	$125,199,980	$110,120,892
Etats Unis	66,567,784	67,766,362	66,856,885
Afrique	3,840,730	1,931,541	2,318,859
Australie	2,574,759	2,898,049	2,585.805
Antilles	1,922,098	2,097,332	2,150,396
Terreneuve	2,269,601	2,443,614	2,762,358
Allemagne	1,298,654	1,618,517	1,358,910
France	1.300,798	1,316,713	1,539.462
Belgique	1,363 068	1,658,163	830,174
Japon	287,806	324,938	338,685

MANUFACTURES

Lorsque l'on voit le développement du commerce du Canada en général et de la province de Québec en particulier dans le cours de ces dix dernières années, il est facile de supposer que les industries et les manufactures ont, elles aussi, prospéré. En donnant ici ce qu'elles étaient en 1901, lors du derniers recensement, le lecteur pourra facilement se faire une idée de ce qu'elles doivent être aujourd'hui, quand le commerce du Canada, dans le cours des dix dernières années a plus que doublé.

MANUFACTURES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1901

MANUFACTURES	Nombre	Valeur de la production
Eaux minérales	23	369,760
Instruments aratoires	41	1,162,245
Armuriers	3	414,906
Abris, tentes et voiles	8	135,360
Haches et outils	5	102,594
Sacs de toiles	3	662,000
Poudres de cuisines et essences ...	4	95,654
Caoutchouc	4	408,715
Forges	4	29,070

MANUFACTURES	Nombre	Valeur de la production
Machines à vapeur	14	917,537
Chaussures	114	14,052,632
Fournitures pour cordonniers ...	6	211,127
Boîtes à cigares	4	127,900
Caisses en bois	30	957,235
Cartons	10	481,597
Mouleurs de cuivre	4	295,000
Biscuits, boulangeries	103	3,566,535
Poteries	90	793,953
Brosses et balais	4	55,200
Beurreries et fromageries	3,992	27,880,000
Cartonneries	3	147,000
Voituriers	126	1,367,659
Matériaux pour chemins de fer ...	9	3,968,122
Ornements d'églises	3	39,381
Tailleurs pour hommes	161	2,433,682
Habillem. tout faits pour hommes..	38	4,255,256
Drap-tailleurs pour dames	89	1,253,750
Habillements tout faits pour dames.	7	773,000
Café et épices	10	679,663
Cercueils	8	119,313
Tonneliers	6	100,900
Corsets	4	180,700
Coton	5	6,149,680
Coutelleries	4	42,900
Droguistes	6	422,077
Teintures	3	60,000
Appareils électriques	9	1,814,738
Lumière électrique	17	646,563
Poisson en boîtes	121	565,527
Minotiers	35	3,195,911
Fonderies	81	4,112,398
Conserves de produits alimentaires.	9	348,744
Articles de toilette	22	2,969,420
Meubles	42	1,341,235

MANUFACTURES	Nombre	Valeur de la production
Gaz	4	922,777
Gants	6	224,500
Selleries	26	1,120,542
Chapeaux et fourrures	58	3,813,661
Foin pressé	4	484,000
Bonneteries	9	397,480
Articles de tapisseries	5	125,250
Articles en fer et acier	10	3,455,578
Bijouteries	9	380,317
Formes de cordonniers	5	45,431
Tanneries	55	4,531,978
Fours à chaux	53	96,26R
Liqueurs	13	1,511,753
Vins	5	106,150
Scieries	622	10,391,638
Bois de construction	106	2,334,366
Allumettes	4	293,655
Matelas	5	300,300
Mica	4	95,226
Monuments funéraires	17	319,065
Instruments de musique	9	212,750
Vitres	3	103,000
Peintures et vernis	8	2,021,592
Drogues	11	582,119
Papier	12	2,621,071
Photographie	4	69,858
Matériel de photographie	4	69,300
Cadres	5	84,625
Articles de plombiers	103	2,786,243
Reliures	15	434,897
Imprimeurs-éditeurs	91	3,074,677
Machines de chemins de fer	6	516,600
Matériel pour couvreurs	3	306,590
Habillements de caoutchouc	6	401,000
Balances	3	37,000

MANUFACTURES	Nombre	Valeur de la production
Constructeurs de navires	7	591,654
Argenteries	4	68,760
Abattoirs	9	3,079,440
Savon	7	422,361
Tabac, cigares et cigarettes	39	2,480,430
Tabac à fumer et à priser	14	5,750,522
Vinaigre	6	222,500
Papier à tapisser	3	717,200
Articles de buanderie	3	20,500
Articles en cire	3	71,250
Fils de fer	6	1,213,239
Bois de pulpe	14	2,421,068
Tourneurs et mouleurs	8	96,282
Marchandises en laine	22	2,327,382
Divers	113	20,003,933
Total	4,845	158,287,994

CHAPITRE IX

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'INSTRUCTION publique, dans la province de Québec, est essentiellement confessionnelle, c'est-à-dire que les écoles primaires sont catholiques ou protestantes, suivant le culte auquel appartient la majorité des enfants qui les fréquentent.

Le système actuel de l'instruction publique a été considéré jusqu'à aujourd'hui comme le plus rationnel et le plus propre à maintenir la liberté de l'instruction, de même que la bonne entente entre les éléments divers de la population de la province. Grâce à ce régime,

en effet, les catholiques ou les protestants, indifféremment, ne peuvent empiéter sur les droits les uns des autres, dans les municipalités où ils se trouvent en majorité.

Il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province et toutes les écoles, quelle que soit leur dénomination religieuse, sont organisées d'après cette loi.

En tête de l'organisation scolaire se trouve le Conseil de l'Instruction publique, dont le rôle est de faire les règlements scolaires, de choisir les inspecteurs d'écoles, les professeurs, les principaux d'écoles normales et les examinateurs chargés d'accorder des brevets d'enseignement, d'approuver les livres classiques, etc.

Le Conseil est divisé en deux comités, l'un formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants. Ces membres comprennent les évêques catholiques des divers diocèses de la province, un nombre de laïques catholiques égal au nombre des évêques, et un nombre de membres protestants égal à celui des membres laïques catholiques.

Chaque comité, catholique et protestant, a ses sessions distinctes, dont il fixe l'époque et

Attelage d'été à Québec

le nombre ; il nomme aussi son président et son secrétaire.

Tout ce qui, dans les attributions du Conseil de l'Instruction publique, concerne spécialement les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique, de même que tout ce qui concerne particulièrement l'instruction publique des protestants est de la juridiction exclusive du comité protestant.

Les règlements adoptés par les deux comités sont à peu près identiques et ils deviennent en vigueur par la sanction du lieutenant-gouverneur et leur publication dans la *Gazette officielle*

Le Surintendant.— Le Surintendant de l'Instruction publique est nommé par le lieutenant-gouverneur. Il fait partie du Conseil de l'Instruction publique et en est le président de droit. Dans l'exercice de ses attributions, il doit se conformer aux instructions qui lui sont données par les comités, catholique ou protestant, du Conseil.

Le Surintendant est revêtu des pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la loi de l'éducation.

Il y a appel des décisions du Surintendant au Conseil de l'Instruction publique.

La municipalité scolaire.— La municipalité scolaire est une institution distincte, établie pour le fonctionnement des écoles et placée sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles.

Les limites de la municipalité scolaire sont généralement celles de la paroisse religieuse ou de la municipalité locale.

Les municipalités scolaires sont érigées à la demande des contribuables par le lieutenant-gouverneur sur l'avis du Conseil des Ministres.

L'organe de la municipalité scolaire est la "commission scolaire," composée de cinq commissaires élus par les contribuables de chaque municipalité.

Les commissaires d'écoles imposent et perçoivent les taxes nécessaires à l'entretien des écoles de leur municipalité : ils doivent faire ériger une école convenable dans chacun des arrondissements qui composent la municipalité scolaire, veiller à son entretien, la pourvoir des meubles nécessaires, munir les classes de toutes les fournitures indispensables aux leçons du maître, engager les instituteurs et

les institntrices, en un mot faire tous les règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école.

Au nombre des pouvoirs très étendus, très importants qui sont conférés aux commissaires d'écoles, et des devoirs qui leur incombent, mentionnons encore les suivants : ils peuvent régler les différends qui surviennent entre les parents ou les enfants et les instituteurs ; ils peuvent diviser la municipalité en plusieurs arrondissements scolaires, changer les limites de ces arrondissements, établir des écoles séparées de filles et de garçons ; ils sont obligés de suivre, quant aux comptes et registres tenus par leur secrétaire-trésorier, les instructions du Surintendant ; il leur incombe aussi de faire un recensement annuel des enfants de leur municipalité et de faire rapport au Surintendant ; les contribuables qui se prétendent lésés par les décisions des commissaires peuvent en appeler à celui-ci.

Écoles dissidentes. — Les clauses de la loi qui se rapportent aux écoles dissidentes témoignent plus que toute autre chose, de l'esprit de libéralité et de tolérance dans lequel ont été conçues les lois de l'instruction publique en

vigueur dans la province de Québec. Dans toute municipalité scolaire, les propriétaires, locataires ou occupants qui professent une croyance religieuse différente de celle de la majorité des contribuables de la municipalité, en quelque petit nombre qu'ils soient, peuvent signifier par écrit au président des commissaires d'écoles un avis par lequel ils font part de leur intention de se soustraire au contrôle de sa commission scolaire, afin de former une corporation séparée sous l'administration de syndics d'écoles.

Les officiers des écoles dissidentes s'appellent "syndics" au lieu de "commissaires." Les syndics d'écoles ont les mêmes pouvoirs que les commissaires et sont élus de la même manière. Eux seuls ont le droit d'imposer et de percevoir les cotisations qui doivent être prélevées sur les dissidents.

Inspecteurs d'écoles. — Les inspecteurs d'écoles sont nommés par le lieutenant-gouverneur, sur la recommandation des comités du Conseil de l'Instruction publique. Les devoirs de ces inspecteurs sont d'examiner les institutions et de visiter les écoles des municipalités scolaires placées sous leur contrôle,

d'examiner les comptes des secrétaires-trésoriers et de constater si la loi et les règlements scolaires sont observés.

Bureau d'examinateurs.— Il existe un bureau d'Examinateurs central pour l'examen des candidats à l'enseignement. Ce bureau donne des brevets de capacité valables pour les écoles élémentaires, modèles et académiques. Il est composé de dix membres nommés par le lieutenant-gouverneur, sur la recommandation du Conseil.

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT

Les institutions d'éducation de tous les degrés et des différentes catégories qui participent du système d'enseignement de la province de Québec se divisent en trois catégories, comme suit :

1° Les institutions d'éducation supérieure dont font partie les universités et les collèges classiques ;

2° Les écoles primaires supérieures, comprenant les académies et les écoles modèles, et les écoles primaires élémentaires ;

3° Les écoles spéciales.

INSTITUTIONS D'EDUCATION SUPERIEURE

On compte trois universités: une française et catholique, l'université Laval, de Québec qui a une succursale très florissante à Montréal, et deux anglaises protestantes, l'université McGill, à Montréal, et le Collège Bishop, à Lennoxville.

Université Laval. — L'université Laval a été fondée en 1852 par le séminaire de Québec. Elle comprend des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, cette dernière se subdivisant en deux sections, les sciences et les lettres. Les cours y sont de quatre ans pour la théologie et la médecine et de trois ans pour le droit. Il n'y a pas de cours réguliers pour la faculté des arts. Elle délivre pour chacune de ses facultés des diplômes de bachelier, de licencié ou maître et de docteur.

Cette institution est complètement indépendante du gouvernement. La haute surveillance y est dévolue à un conseil supérieur composé des archevêques et évêques de la province, présidé par l'archevêque de Québec lequel en est aussi, de droit, le " visiteur."

Pendant l'année scolaire 1902-03 les deux

branches de l'université Laval comptaient 112 professeurs et 1131 élèves.

Les musées d'anatomie et d'ethnologie et les collections géologiques, minéralogiques, entomologiques, zoologiques et botaniques de cette université sont fort remarquables. La bibliothèque de la maison mère, à Québec, qui contient probablement la collection la plus complète qui existe des ouvrages publiés sur le Canada et toute l'Amérique, ne renferme pas moins de 160,000 volumes choisis avec soin. La galerie de tableaux renferme aussi un certain nombre de toiles de maîtres assez remarquables.

Université McGill.—L'université McGill ainsi appelée du nom de son fondateur qui lui légua des biens-fonds d'une valeur considérable, a été, de fait, fondée en 1811, quoique sa charte ne date que de 1827. Elle est protestante, mais sans distinction de secte, et est administrée par douze directeurs nommés par l'Exécutif. Le gouverneur général du Canada en est, de droit, le "visiteur."

Les cours y sont de quatre ans pour les arts, la médecine et les sciences appliquées aux arts et de trois ans pour l'étude du droit.

Un cours polytechnique est aussi donné par cette institution, qui a également sous sa direction une école normale pour les filles et les garçons.

En 1902-03, 196 professeurs enseignaient dans cette université dont 1,083 élèves suivaient les cours.

Collège Bishop. — L'université de Lennoxville, plus connue sous le nom de College Bishop, fut fondée en 1845 par le Dr Mountain, mais sa charte ne lui fut octroyée qu'en 1852. Elle est sous la direction de l'Eglise anglicane. On y suit des cours pour les arts, la médecine et même la chirurgie dentaire.

Cette institution comptait 21 professeurs et 108 élèves, en 1902-03.

COLLÈGES CLASSIQUES

La province de Québec compte 19 collèges classiques catholiques dirigés par des ecclésiastiques. Ils sont affiliés, pour la plupart, à l'université Laval.

Ces collèges sont ceux de l'Assomption, Chicoutimi, Joliette, Lévis, Loyola (Montréal), Nicolet, Québec, Rigaud, Rimouski, Sainte-



Ecole ménagère.—Roberval

Anne de la Pocatière, Saint-Hyacinthe, Saint-Laurent, Sainte-Marie (Montréal), Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Sulpice (Montréal), Sainte-Thérèse, Sherbrooke, Trois-Rivières et Valleyfield.

En 1903, ces collèges classiques catholiques avaient 559 professeurs, dont 527 ecclésiastiques ou religieux et 32 laïques, et 6,174 élèves.

La plupart des collèges classiques ont un cours commercial, qui a été suivi par 2,417 élèves l'année dernière (1904).

ÉCOLES PRIMAIRES

1. Académies. (Ecoles primaires supérieures).

Les académies, qui sont classées comme écoles primaires supérieures, sont de trois catégories, savoir: les académies de garçons, les académies de filles et les académies mixtes (de garçons et de filles). Le cours qui est suivi dans ces écoles est de deux ans. Ces écoles sont au nombre de 178, soit 140 catholiques et 29 protestantes. Elles sont fréquentées par 39,334 élèves.

Les académies catholiques sont indépendantes. Elles comptent 447 instituteurs, dont 405 appartiennent à des congrégations religieuses et 42 seulement sont laïques, et 1,163 institutrices, dont 1,112 sont des religieuses.

Les académies protestantes sont dirigées par 62 instituteurs, dont 4 sont des membres du clergé protestant, et par 153 institutrices.

2. *Ecoles modèles.* (*Ecoles primaires intermédiaires*).

Les écoles modèles, ou primaires intermédiaires, sont divisées en trois catégories (écoles modèles de garçons, écoles modèles de filles et écoles modèles mixtes). Le cours dure, comme dans les académies, deux années.

Il y en a 555. Sur ce nombre 511 sont catholiques, soit 142 écoles de garçons, 179 écoles de filles et 190 écoles mixtes. Elles sont dirigées par 171 instituteurs laïques et 1,289 institutrices religieuses.

Les 44 écoles protestantes sont toutes mixtes ; 15 instituteurs et 107 institutrices y enseignent.

Les écoles modèles ont été fréquentées par 81,792 élèves en 1903.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Les écoles élémentaires donnent des cours de deux degrés, le premier degré comprenant les trois premières années, et le second, la quatrième année d'enseignement.

Il y a 5,379 écoles, recevant 205,067 élèves des deux sexes et des deux croyances religieuses.

L'enseignement est donné par 6,301 instituteurs et institutrices, savoir : 165 instituteurs et 5,022 institutrices catholiques, dont 131 instituteurs et 431 institutrices appartiennent à des corporations religieuses, et 31 instituteurs et 1,083 institutrices sont protestants.

Quoique les écoles du soir ne fassent pas, à proprement parler, partie du système régulier d'enseignement, vu qu'elles ont une administration spéciale et ne sont pas subventionnées sur le fonds des écoles publiques, elles n'en méritent pas moins d'être comptées au nombre des écoles élémentaires.

Pendant l'année scolaire 1902-03, ces écoles, au nombre de 162, ont été fréquentées par 3,323 élèves et ont coûté 12,000 dollars à l'Etat.

ÉCOLES SPÉCIALES

Comme écoles spéciales, en outre des écoles polytechniques placées respectivement sous la direction immédiate des universités Laval et McGill à Montréal, on compte : les écoles des arts et métiers, les écoles d'agriculture, les écoles de medecine vétérinaire, une école de navigation, les instituts des sourds-muets, des sourdes-muettes et des aveugles, etc., et plusieurs institutions d'éducation pour les deux sexes sous le contrôle de différentes sectes protestantes.

Les écoles normales, établies en 1856, sont au nombre de trois ; l'école normale Laval, à Québec, les écoles normales Jacques-Cartier et McGill, à Montréal. Les deux premières sont catholiques et françaises, et la troisième, anglaise et protestante, sans distinction de sectes.

Ces institutions reçoivent collectivement du gouvernement une subvention de 48,000 dollars, partagée également entre elles.

Les écoles des arts et métiers, établies dans les principaux centres de la province de Québec, sont au nombre de neuf. Pendant l'année

1902-03 elles comptaient collectivement 33 professeurs et 1,167 élèves. Elles reçoivent une subvention de 15,000 dollars.

Les écoles d'agriculture sont au nombre de trois : une à Oka, dans la région de Montréal ; une autre à Compton, dans l'est de la province de Québec, et une troisième, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Il y a en outre, une école dite ménagère, pour les filles, sous la direction des Ursulines, à Roberval.

Montréal compte trois établissements destinés à l'éducation des sourds-muets. Les catholiques ont un de ces instituts pour les garçons et un autre pour les filles, et les protestants n'en ont qu'un seul pour les deux sexes.

Les écoles spéciales protestantes indépendantes sont :

1° Le High Shoool pour les garçons, de Lennoxville.

2° L'école de Stanstead, connue sous le nom de Wesleyan College.

3° Les collèges de jeunes filles de Compton et de Dunham, qui, l'un et l'autre, sont sous le contrôle de l'église anglicane.

MUSÉE

Quoique de création assez récente, il n'en est pas moins l'un des plus intéressants de l'Amérique.

Ses collections botaniques, entomologiques et minéralogiques sont des plus complètes. La faune des forêts, la partie ichtyologique, les essences de bois spéciales aux différentes régions du vaste territoire canadien y sont particulièrement bien représentées.

SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

Education supérieure	$87,410 00
Ecoles publiques	160,000 00
Aide aux municipalités pauvres	20,000 00
Inspection des écoles	36,000 00
Ecoles normales	48,000 00
Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire	13,000 00
Livres pour être donnés en récompense dans les écoles	2,000 00
Publication des journaux de l'Instruction publique	6,064 00
Conseil des arts et manufactures	15,000 00
Ecoles des sourds-muets et des sourdes-muettes	13,000 00
Ecole pour les aveugles, (asile Nazareth)	1,390 00

Institut MacKay pour les sourds-muets et les aveugles	3,000 00
Ecoles du soir	12,000 00
Ecoles d'agriculture	20,000 00
Autres allocations distribuées pour des fins spéciales	150,100 00

Donnant un total de 586,964 dollars, ou environ 3,022,864 francs.

SUBVENTIONS DES MUNICIPALITES

Les contribuables fournissent 1,935,113 dollars pour le maintien des écoles publiques. Leurs contributions sont reparties comme suit :

Taxe annuelle	$1,510,071 00
Taxes spéciales	164,195 00
Contributions mensuelles	260,847 00
	$1,935,113 00

Soit environ 9,965,832 francs.



Attelage d'hiver à Québec

CHAPITRE X

QUÉBEC ET MONTRÉAL

QUÉBEC, capitale de la Province et siège du gouvernement, est une des villes les plus vieilles et les plus intéressantes de l'Amérique. Par la beauté de son site et de ses environs, la curiosité de ses fortifications, la grandeur et la poésie de son histoire, elle les surpasse toutes. Sa position géographique lui donne une importance spéciale dans l'Amérique du Nord au point de vue militaire et commercial.

Les points de vue admirables de la "Vieille Capitale" sont renommés dans le monde entier.

On l'a surnommée le "Gilbraltar de l'Amérique" avec cette particularité, que ce n'est pas seulement un promontoire fortifié, mais une montagne habitée, ayant des palais et des faubourgs surmontés de coupoles et de minarets qui lui donnent un aspect oriental. Ville aux escaliers, aux terrasses et aux jardins, elle est en conséquence devenue la Mecque des touristes.

Le Château Frontenac, hôtel princier et spacieux sans rival en Amérique, est bâti le long de la "Terrasse Dufferin;" il commande la vue du port et de toutes les campagnes environnantes avec leurs montagnes et leurs vallées, avec leurs îles et leurs rivières, dans un panorama d'une beauté incomparable.

La terrasse Dufferin est une des plus belles promenades du monde ; on y jouit d'une vue incomparable.

La ville est bâtie en partie sur le sommet et sur le flanc le moins abrupt du promontoire et en partie sur les rives du fleuve St. Laurent et de la rivière St Charles, d'où sa division en ville haute et en ville basse.

Québec est un des grands ports de mer du St-Laurent et de l'Atlantique, parce qu'il est à la tête de la navigation à eau profonde.

Son hâvre a dix milles de longueur et sa largeur varie de 2,000 à 6,000 pieds. Dans son voisinage immédiat, il y a des chûtes de très grande beauté : la chûte Montmorency et de la Chaudière, qui se déversent dans le hâvre, et les chûtes de la rivière Ste-Anne et de la rivière Jacques Cartier qui en sont peu éloignées. On a utilisé ces pouvoirs d'eau pour la création de l'énergie électrique fournissant la force motrice aux manufactures de toutes sortes.

En 1535, Jacques Cartier débarqua sur les rives de la rivière St-Charles, mais la fondation de Québec date seulement de 1608, quand Samuel de Champlain en prit possession pour et au nom du Roi de France.

Pris par Kirke en 1629, il fut remis à la France en 1633. Il fut encore menacé par Phipps en 1690, par Walkem en 1711 et capitula en 1759 après la célèbre bataille des Plaines d'Abraham. En 1775, Québec fut assiégée par les Américains sous Arnold et Montgomery, mais l'attaque n'eut pas de succès et la ville demeura aux Anglais.

Par ses institutions religieuses d'éducation et de charité, Québec occupe une très haute position. On y compte vingt églises et cha-

pelles catholiques et douze protestantes, et un grand nombre d'institutions religieuses qui sont vouées à l'éducation et aux œuvres de charité.

Les maisons d'éducation de la cité sont très prospères. L'université Laval occupe la première place des corps enseignants dans la Puissance. Le collège Morrin, affilié au collège McGill de Montréal, est une autre institution de première classe. L'instruction élémentaire et secondaire est très suivie au Petit Séminaire, au High School, à l'Ecole normale, à l'Ecole des arts et manufactures, aux classes du soir du Gouvernement.

La ville possède à peu près quinze hôpitaux, refuges et asiles, où les malades pauvres reçoivent les secours et les remèdes que requière leur état. L'Hôtel Dieu de Québec, une institution religieuse catholique, l'hôpital Général établi en 1693 par Monseigneur de St. Valier, le second évêque de Québec, et le Jeffery Hale Hospital, une institution protestante établie et entretenue par des legs et des donations de personnes charitables, sont les trois principaux hôpitaux de la cité. " L'Asile des Aliénés de Beauport " fondé et maintenu

par le Gouvernement, est aussi une institution de Québec.

Québec fait à présent de rapides progrès dans le commerce et l'industrie. Quatre banques locales ont leurs bureaux chefs dans la ville et un grand nombre d'autres banques y ont ouvert des successales et bâti de magnifiques édifices. Les banques locales sont : la Banque de Québec, la Banque Union, la Banque Nationale, la Caisse d'Economie qui font, comme les succursales de banques étrangères, de très payantes affaires.

Vers le milieu du siècle dernier, la construction des navires en bois était l'une des principales industries locales et l'exportation du bois carré se faisait sur une grande échelle, mais l'installation de nombreuses scieries dans les campagnes et la décentralisation du commerce d'exportation ont fait grand dommage au port de Québec. Toutefois, quoique la construction des navires n'existe plus depuis longtemps, l'exportation du bois marchand se fait toujours sur une grande échelle, par plusieurs grandes compagnies qui font un chiffre d'affaires considérable.

Autrefois; le bois s'exportait sans être

débité, aujourd'hui il se transporte sous une forme plus commerciale, en madriers, planches, trouvant un écoulement facile sur les marchés de la Grande Bretagne et ailleurs. L'exportation du bois a augmenté considérablement durant les dernières années et elle se chiffre par plusieurs millions de dollars annuellement. Depuis la complète disparition de la construction des navires, plusieurs autres industries ont surgi. D'après les statistiques, la ville possède actuellement 22 manufactures de chaussures, sans faire mention de celles de Lévis et de Lorette, au nombre de 7, et leur production annuelle est d'environ 9,000,000 de paires, ou près de la moitié de la consommation du Canada, qui est évalué à 20,000,000 par année. Des milliers d'ouvriers trouvent de l'emploi dans ces manufactures.

Plusieures autres manufactures et industries importantes se sont implantées à Québec et avec succès : nous voulons parler des manufactures de coton, de fourrures, de hardes faites, de tabac et de cigares, des brasseries,etc. Mentionnons spécialement les entrepôts et établissements où sont manufacturées et étalagées les magnifiques fourrures, qui ont

rendu Québec célèbre. Deux de ces établissements sont universellement connus de tous les touristes et visiteurs de la cité ; leur réputation vient de la beauté et de la richesse de leurs produits. Ces établissements sont dirigés par MM. Holt, Renfrew & Co., rue Buade, Haute-Ville et J.-B. Laliberté, rue St. Joseph. On peut voir dans ces établissements, les fourrures les plus superbes et les plus dispendieuses. A citer encore parmi les institutions locales les plus florissantes : la maison Z. Paquet, la compagnie du Gaz, la compagnie des Bateaux traversiers, la "Quebec Steamship Co.". la compagnie de chemin de fer Mégantic et Lotbinière. L'exportation de la pulpe à papier en Europe, se fait sur une large échelle.

La Commission du Havre de Québec est actuellement à faire d'immenses travaux d'amélioration dans le port pour agrandir le bassin et prolonger les quais qui sont sous son contrôle.

Québec est le terminus de quatre chemins de fer : Le Pacifique Canadien, le Grand Nord, le Québec et Lac St. Jean et le Québec Montmorency Charlevoix qui conduit à Ste-Anne de Beaupré. Il y a encore, l'Intercolonial, le

Grand Tronc, le Québec Central, etc., qui arrêtent actuellement à Lévis, en face de Québec, mais qui prochainement viendront à Québec par le pont que l'on achève et qui traverse le St. Laurent. Un autre chemin de fer important est le " Chemin de fer électrique du district de Québec " qui est l'un des mieux équipés de tous les chemins de fer électriques de la Puissance. Il est mis en opération par la Quebec Power and Light Co. Une autre compagnie d'électricité fait affaires à Québec ; c'est la compagnie Jacques Cartier, qui prend sa force motrice aux chûtes de la rivière de ce nom, où sont installées ses usines, à environ vingt milles de Québec. C'est une compagnie puissante, qui a l'éclairage des rues, des édifices publics et d'un grand nombre de résidences privées.

L'idée de relier tous les chemins de fer dans le voisinage de Québec par le moyen d'un pont sur le St-Laurent, à son endroit le plus étroit, près de la ville, est à présent presque un fait accompli. La compagnie, formée pour réaliser le projet, pousse activement les travaux de ce pont qui sera inauguré en 1906. Le

Hôtel Viger.—Montréal

lecteur en trouvera la description à la page 54 et suiv.

La population de Québec, qui avait été stationnaire depuis longtemps avec 63,000 âmes est, d'après le recensement de 1901, de 70,000, soit une augmentation de plus de onze pour cent. Ceci ne comprend cependant que la population de la ville même, laissant en dehors la population des faubourgs et villages adjacents qui forment déjà partie de la ville sans qu'ils y soient légalement incorporés.

CITÉ DE MONTRÉAL

Montréal, la plus grande des villes des possessions britanniques dans le Nouveau-Monde, est la métropole commerciale de la Puissance du Canada, le siège de ses plus fortes institutions financières, le centre de la plus grande activité industrielle, la porte par où s'écoule la plus grande partie de son commerce extérieur. Située au milieu du continent, à près de mille milles de l'Atlantique, Montréal est un grand port océanique de l'est comme elle est la porte de l'Ouest Canadien. Son passé

se rattahe aux premiers jours de la colonie, alors que le pays était à l'état inculte, habité par des sauvages ; sa population est en majeure partie composée des descendants des pionniers français qui les premiers jetèrent les germes de la civilisation dans la vallée du St. Laurent et qui ont attaché leurs noms à l'histoire de ce continent. Le visiteur voulant étudier la manière de vivre du peuple Canadien, son développement industriel et intellectuel, ses aspirations et ses promesses d'avenir, trouvera dans la ville de Montréal tout ce qu'il faut pour l'intéresser et l'aider dans sa tâche.

La ville de Montréal est située au sud-est dans l'île triangulaire formée par les embouchures de la rivière Ottawa, qui, après une course de 600 milles, se jette dans le Saint-Laurent. La longueur de l'île est de 30 milles et sa plus grande largeur de 7 milles. Les eaux du St-Laurent et de la rivière Ottawa baignent ses rives au sudet à l'est. La montagne Mont Royal, sise directement en arrière de la ville à laquelle elle a donné son nom, possède les plus beaux parcs naturels du continent. La ville de Montréal et ses faubourgs se trouvent

situés entre la rivière et le pied de la montagne et s'étend de droite à gauche. Au nord et à l'ouest de la montagne, la campagne est généralement plane.

Située au confluent de deux grandes rivières et accessible aux transatlantiques, Montréal était destiné à devenir un grand centre d'affaires. La région des grands pins du Canada, quoique exploitée depuis plusieures années, possède encore dans ses sombres forêts des richesse incomparables dont le débouché naturel est la rivière Ottawa. A leur confluent près de Montréal, l'Ottawa et le St.-Laurent forment une voie navigable de première classe pour les transatlantiques. Les premiers français qui firent la traite de la pelleterie n'avaient pas manqué de reconnaître les avantages naturels de l'endroit et longtemps avant de créer des établissements permanents sur l'île, c'était leur coutume de venir y planter leurs tentes à chaque saison pour y attendre la venue des sauvages, du sud et de l'ouest, arrivant avec leurs canots chargés des produits de la chasse.

Montréal aujourd'hui, est entouré de faubourgs ne formant avec elle qu'un même centre industriel et commercial.

La population de Montréal et de ses faubourgs, suivant les recensements de 1891 et de 1901, s'élevait aux chiffres suivants :

	1901	1891
Montréal...........	267,730	219,615
Ste-Cunégonde.....	10,912	9,291
St-Henri...........	21,192	13,413
St-Louis............	10,933	3,970
Vestmont...........	8,856	3,587
Maisonneuve.......	3,958	1,226
Outremont	1,148	.408
DeLorimier.........	1,379	.450
Verdun............	1,898	.296
	327,906	251,363

Montréal a un parcours de 180 mille de rues, et il y a dans ces rues 666,900 verges carrées de pavage permanent. Le revenu civique annuel est de plus de trois millions de dollars.

En 1902 le revenu s'est chiffré à $3,379,-219 et les dépenses d'administration à $3,-305,867.

Le port de Montréal est le plus à l'ouest des ports accessibles aux vaisseaux océaniques de tonnage ordinaire sur le St. Laurent.

Voici pour 1903, la nationalité et le tonnage des transatlantiques qui l'ont fréquenté :

Nationalité	Vaisseaux	Tonnage
Anglais	556	1,200,274
Norvégiens	165	285,991
Allemands	14	28,665
Américains	20	21,369
Danois	2	4,453
Australien	1	,520

Montréal est abondamment pourvu de chemins de fer qui mettent la ville en communication directe avec toutes les parties du Canada, et les centres commerciaux et industriels des Etats-Unis par leur connexions avec les lignes américaines. Cinq grandes voies ferrées entrent dans la ville de Maisonneuve. Ce sont le Grand Tronc, le Pacifique Canadien, l'Intercolonial, le Canada Atlantique et le Grand Nord.

La ligne principale du Grand Tronc part de Portland, sur l'océan Atlantique, dans l'Etat du Maine, et s'étend à l'ouest à travers les Provinces de Québec et d'Ontario, poursuivant sa course sur le territoire américain jusqu'à Chi-

cago, sur le lac Michigan. Les branches de son réseau pénètrent jusqu'au centre du Canada et se relient avec les principaux chemins de fer des Etats du Nord et de l'Ouest.

Ses lignes passent à travers les parties les plus riches de la Province de Québec, pour se rencontrer à Montréal. De là, elles se dirigent vers l'ouest, à travers la Province d'Ontario passant par Kingston, Toronto, Hamilton et London et s'étendent jusqu'a Buffalo, Détroit et Chicago dans les Etats-Unis. Plusieures branches s'élancent de cette voie principale et couvrent pratiquement la partie la plus ancienne d'Ontario. La route Canadienne et ses branches de la Nouvelle-Angleterre s'étendent jusqu'à Boston et New London sur l'Atlantique par le Vermont Central qui est sous le contrôle du Grand Tronc. Le terminus de toutes ces artères est Montréal, où sont situés les bureaux et les ateliers de la compagnie. qui a son siège principal à Londres, Angleterre.

Le Pacifique Canadien est le grand transcontinental de la Puissance et relie entre elles toutes les Provinces de la Confédération. Sa ligne principale s'étend dans l'est depuis St. Jean, un port de la Province du Nouveau-

Brunswick sur l'Atlantique, à Vancouver dans la Colombie Anglaise, sur les côtes du Pacifique, passant par Montréal, Ottawa, Winnipeg, traversant les grandes prairies de l'Ouest et les Montagnes Rocheuses et arrivant ainsi jusqu'à Vancouver. Son système de transport se continue par une ligne de vaisseaux océaniques de cet endroit jusqu'au Japon et en Chine. Une de ses branches part de Montréal, longeant les rives du St. Laurent jusqu'à la ville de Québec ; une autre, par le sud-est de la Province jusque dans la Nouvelle-Angleterre, assure le service entre Montréal, Boston et les autres centres Américains. Au sud-ouest de Montréal par voie de Toronto et London à Détroit, dans l'Etat du Michigan, il touche à toutes les lignes américaines. Ses branches sillonnent la province d'Ontario.

Il traverse les grands champs de blé du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest reliant ainsi tout le pays avec le port de Montréal. Le bureau chef et les ateliers du Pacifique Canadien sont aussi à Montréal.

Le chemin de fer Intercolonial, comme le chemin de fer de l'Isle du Prince Edouard appartient au Gouvernement fédéral ; il a été

construit dans le but de relier les Provinces Maritimes au centre du Canada. Son terminus de l'est est à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un port de l'Atlantique. De là il s'élance dans la direction du nord-ouest traversant la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick jusqu'à ce qu'il touche le fleuve St. Laurent dont il longe la vallée sud jusqu'à Montréal.

Montréal possède encore une ligne la mettant en rapport avec les grands lacs. C'est le chemin de fer Canada Atlantique. Son terminus actuel de l'ouest est Parry Sound, un excellent havre de la Baie Georgienne. Le "Grand Nord" pénètre aussi dans Montréal.

Des tramways sillonnent l'Ile de Montréal, dans toutes les directions, la mettant en rapport avec plusieurs bourgades voisines. Ces tramways ont un parcours total de 103 milles. Ils ont transporté durant l'année dernière 50,622,-967 passagers et encaissé : recettes brutes, $2,041,197 ; profits nets, $912,185.



Panorama de Montréal

MONTREAL COMME CENTRE MANUFACTURIER

Montréal est le centre financier du Canada, le siège des banques, des compagnies d'assurance et autres institutions financières florissantes. Il y a dans le Canada 35 banques incorporées, dont 19 ont leur bureau chef ou une succursale à Montréal. Le capital payé de ces 35 banques se monte à $74,883,880.

Le montant d'affaires de banque fait à Montréal durant trois années est indiqué dans l'état suivant, produit par la " Montréal Clearing House ".

	1900	1901	1902
Janvier	$62,853,000	$71,115,000	$ 76,995,000
Février	54,250,000	51,138,000	74,009,000
Mars	54,882,000	69,580,000	79,989,000
Avril	55,915,000	69,132,000	106,427,000
Mai	62,332,000	84,507,000	101,028,000
Juin	65,543,000	79,746,000	90,827,000
Juillet	61,293,000	80,198,000	89,071,000
Août	58,229,000	71,723,000	91,712,000
Septembre	57,686,000	78,368,000	100,015,000
Octobre	65,983,000	78,250,000	107,848,000
Novembre	68,656,000	85,581,000	92,701,000
Décembre	63,933,000	75,141,000	88,348,000
	$730,933,000	$889,479,000	$1,098,970,000

Moutréal est le plus grand centre manufacturier du Canada. Ses industries représen-

tent le plus fort capital placé dans des entreprises canadiennes. Des sommes considérables ont été engagés dans la fabrication d'articles, où le fer et l'acier sont employés comme matière première et les manufactures sont très prospères. Les deux grandes compagnies de chemin de fer ont leurs usines à Montréal, où elles construisent leurs locomotives et leurs wagons. Sont aussi localisés à Montréal, plusieurs fabriques d'engins à vapeur, d'appareils électriques, des laminoires, des manufactures de clous, de haches, de faux, de scies, des fonderies de fer et cuivre.

Montréal occupe une place marquante dans la fabrication des tissus et elle a pratiquement le contrôle de la production canadienne des cotons. Il y a quatre manufactures de coton dans la ville, et l'une d'elles emploie dix-huit cents mains.

De tout le Canada, c'est la ville de Montréal qui a été la première à manufacturer la toile cirée et les linoleums et aujourd'hui cette industrie est des plus payantes. On y manufacture aussi une grande quantité de chemises et différents articles pour hommes, pardessus imperméables, ouate, cordage et autres articles

en chanvre. Un grand nombre de manufactures de chaussures desplus importantes s'y sont établies, ainsi que plusieurs établissements où l'onfabrique l'article en caoutchouc.

Plus de la moitié de l'importation canadienne du sucre brut est consignée aux raffineries de Montréal.

Nous y trouvons aussi tout ce qui entre dans le commerce général d'épicerie tel que : biscuits, confiserie, essences, poudre à pâte, etc.

L'industrie de la peinture, des huiles et des vernis à pris de l'importance, ainsi que celles du charronnage et de la pelleterie.

Mentionnons aussi le commerce et les manufactures de tabac, de cigares, de bières, de produits chimiques, etc. etc.

Les derniers rapports démontrent une augmentation aussi considérable dans les affaires que celle mentionnée antérieurement au sujet de la population. Les moyens de production de la ville ont été augmentées considérablement par l'électricité produite par les pouvoirs d'eau gigantesques qui l'avoisinent.

VILLES DE MOINDRE IMPORTANCE

A part les deux villes très importantes de Québec et de Montréal, il y a encore plusieurs villes dans la Province, qui, quoique de proportions moindres, contiennent des populations industrieuses et prospères de dix à quinze milles âmes, où les industries et les manufactures font d'admirables affaires. Dans ce nombre, on doit surtout mentionner Sherbrooke et St. Hyacinthe dans les cantons de l'est ; Lévis, Trois-Rivières et Sorel sur le St. Laurent et Hull sur la rivière Ottawa.

La ville de Sherbrooke est l'une des villes les plus entreprenantes et florissantes de la Province. Elle compte une population d'à peu près 13,000 âmes, autant anglaise que française. Elle est située sur la rivière Magog près des frontières américaines, à 100 milles au sud-est de Montréal. C'est le centre d'affaires de la région populeuse et fertile qu'on nomme les cantons de l'Est. Parmi ses industries, il y a un grand nombre de manufactures de tissus de laine et de coton. machineries, haches, sceaux, etc., à part des scieries, brasseries etc. Elle a son tramway électrique, des banques et

plusieurs autres institutions publiques. La Banque des Cantons de l'Est a son bureau principal à Sherbrooke.

La ville de St-Hyacinthe, avec une population de près de 14,000 milles âmes, en grande partie canadienne française est aussi un centre industriel très important.

Parmi ses principales industries sont les tanneries, manufactures de chaussures, d'instruments agricoles, d'orgues, d'engins à vapeur, de portes et châssis, de voitures, de corsets, des filatures, etc. Par suite de la fertilité de la campagne environnante, son marché est abondamment fourni des meilleurs produits de l'agriculture et le public acheteur y vient de partout.

La ville de Trois-Rivières située à mi-chemin entre Québec et Montréal, sur la rive nord du St-Laurent, à l'embouchure de la rivière St-Maurice, est une des villes les plus anciennes et des plus intéressantes du Canada. Fondée en 1634, elle fut sous le régime français, un des postes très importants du pays pour la traite de la fourrure. Aujourd'hui, c'est un des grands centres de l'industrie du bois dans la Province ; elle a aussi plusieurs manufac-

tures et une industrie spéciale des plus prospères dans la fabrication du fer en gueuse aux forges de Radnor. Son port est spacieux et accessible aux transatlantiques.

La ville de Hull avec sa population de 23,000 habitants est un autre grand centre manufacturier, où l'on fait le plus grand commerce de bois de la Province ; elle est renommée pour ses grandes scieries et ses fabriques de papier, ses manufactures d'allumettes et de seaux, etc. Elle est située sur la rivière Ottawa et près des chûtes de la Chaudière, qui, pour beaucoup de personnes, sont aussi importantes et belles que celles de Niagara.

CONCLUSION

Après avoir fait connaître les ressources du pays et montré la large part que prend l'administration pour aider le cultivateur et le colon qui s'installe sur une terre vierge, il n'est peut-être pas sans intérêt de révéler au lecteur le caractère de la population qui habite cette immense province de Québec et de laisser entrevoir à ceux qui seraient tentés de venir s'y établir, le milieu dans lequel ils auraient à passer leur existence.

Pour ne pas être accusé de partialité, l'auteur se gardera de rendre son propre jugement et il ne citera que quelques opinions, cueillies au hasard entre mille, opinions d'hommes n'ayant aucun intérêt à décerner des éloges à la

population canadienne-française, qui est, comme il a déjà été dit, l'immense majorité dans la plus ancienne province du Canada.

Et d'abord la presse anglaise d'Ontario, qui ne se pique pas de sympathie pour les Canadiens-français, ne peut cependant nier leurs progrès. Un journal de Toronto, le *Mail*, terminait ainsi un de ses articles :

" Nous nous plaignons, non sans raison, de nous sentir envahis par nos voisins ; mais au lieu de nous répandre en plaintes stériles et en invectives irritées et irritantes, observons ce qu'ils font, et faisons en même temps un retour sur nous-mêmes. Il est inutile de chercher à conquérir par la violence ou par des règlements, ce que l'on peut acquérir par la raison et par le travail ; si les Canadiens fondent des établissements agricoles prospères, s'ils réussissent mieux que nos cultivateurs à y vivre heureux et contents, c'est qu'ils ont sans doute quelques procédés ou quelques qualités qui sont cause de leurs succès. Pour nous, il nous semble qu'ils sont plus sobres que les nôtres, plus économes aussi de leur argent, et en même temps moins économes de leur travail et de leurs soins ; ils recherchent

Banque de Montréal

moins les distractions hors de leurs familles; ils ont enfin plus de modération dans les habitudes de leur vie, dans leurs désirs et dans leurs visées."

Dans son ouvrage "les Canadiens français," un littérateur anglais, M. Nicholson, s'exprime ainsi après avoir vanté diverses qualités du Canadien français.

"Mais il est une qualité que le touriste découvre chez lui parcequ'elle est la première à se trahir: c'est la politesse.

"Il est bien de la même souche que ces vieux gentilshommes de France qui, se trouvant face à face avec une armée anglaise rangée en bataille, levaient poliment leurs chapeaux et, avec un profond salut jusqu'au niveau de leurs selles, priaient messieurs les Anglais de leur faire l'honneur de tirer les premiers, proposition archi-courtoise qui, disons-le, à l'honneur des Anglais, ne fut pas acceptée, de sorte que de part et d'autre, on fit feu simultanément. Soit que vous visitiez les manoirs seigneuriaux, la résidence ou le douillet foyer de l'artisan aisé; que vous vous trouviez au milieu de la population grouillante d'un des grands centres d'activité commerciale, ou bien

au seuil de la modeste, mais pittoresque " maison d'habitant," loin du vacarme enfièvré des villes : partout c'est la courtoisie, ce sont les belles manières de ce peuple qui tout d'abord sautent aux yeux du visiteur frais arrivé des provinces voisines. Détail sans importance peut-être aux yeux de quelques-uns ; mais les Anglais de Québec, qui y résident en permanence, savent que cette bagatelle n'est pas l'un des moindres éléments de la cordialité et de la bonne entente qui règnent entre les deux races dans leurs mutuelles relations sociales et commerciales.

"La courtoisie dont il est question ne procède pas tant de la crainte de commettre un faux pas devant le monde que du désir de faire plaisir aux autres, ou comme une manière de leur dire : " Faites comme si vous étiez chez vous," au prix même de quelque sacrifice de ses propres habitudes ou de ses goûts personnels. Voilà ce qui fait de votre rencontre avec un Canadien français, une chose dont on aime à se souvenir. Vous l'avez trouvé si obligeant, et avec cela si peu gênant, que, lorsque vous êtes forcé de lui dire adieu, vous regrettez de ne pouvoir dire plutôt au revoir.

" L'hospitalité du Canadien français marche de pair avec sa courtoisie. De fait, ces deux qualités ne surgissent-elles pas de la même source ? Si pauvre qu'il puisse être, le Canadien français est toujours prêt à partager son dernier verre de vin, son dernier morceau de viande ou de pain avec son prochain, surtout si celui-ci est encore plus pauvre que lui-même. Et il y met tant de modeste bonne grâce, il donne de si bon cœur, non avec les façons de l'homme qui accorde une faveur, mais au contraire comme si on lui faisait un honneur en acceptant son hospitalité.

Enfin M. René Doumic dit :

" Voici seulement deux points qui m'ont semblé apparaître en toute évidence chez le Canadien français.

Le premier a rapport à l'âme même du peuple canadien. Le Canada est une force de tradition. C'est par là qu'il m'a tout de suite conquis. J'y ai vu une image de la France d'autrefois, telle que l'avaient formée le lent travail des siècles et le secours des institutions nationales. Nos mœurs, nos coutumes, notre esprit de famille, notre sentiment religieux, se sont conservés là-bas, mieux et plus

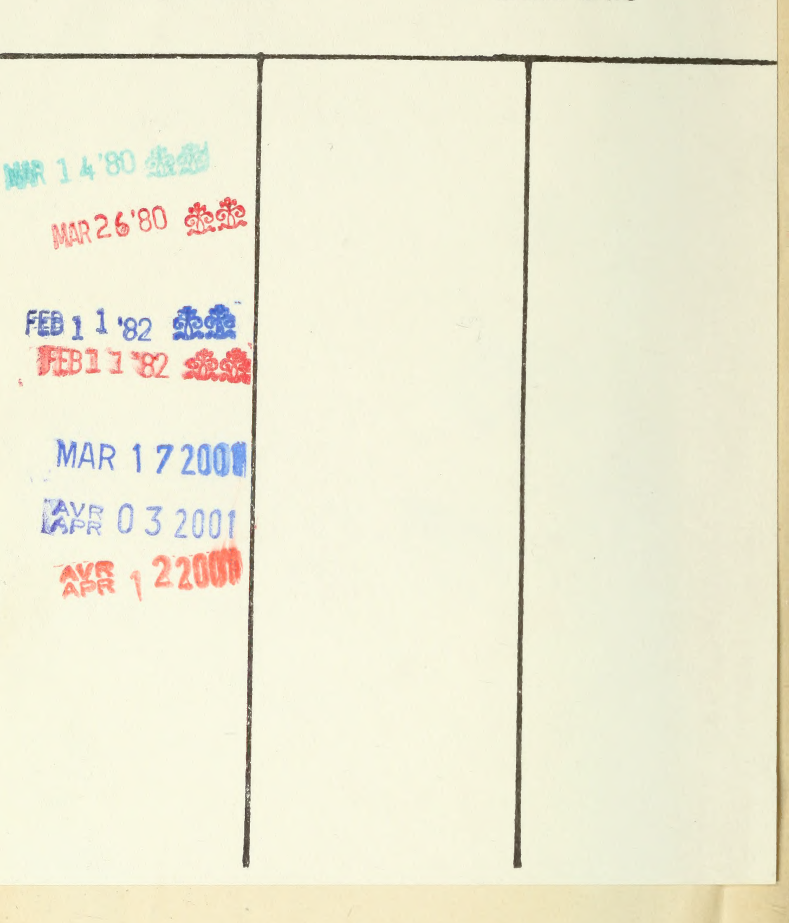
purement que chez nous. Pour comprendre certains traits de notre histoire et rentrer en communion avec notre passé, il est indispensable d'aller au Canada. Des choses mortes ailleurs et que nous ne retrouvons plus que par un effort de mémoire et d'imagination, sont là-bas vivantes. C'est là qu'est la force de la nation canadienne-française. Elle ne peut continuer d'être elle-même et résister à la pression du milieu anglais qu'en restant fidèle à sa tradition.

" L'autre est relatif aux rapports littéraires de la France et du Canada. Les Canadiens ont conservé notre langue. Ils la parlent, ils l'écrivent ; cela leur fait honneur et cela nous fait honneur. "

Ces opinions que nous pourrions multiplier à l'infini, ne laissent-elles pas entrevoir la réalisation de la parole de l'homme politique éminent qui préside aux destinées du Canada depuis 10 ans. ?

Si le 19e siècle, disait récemment M. Laurier, a été le siècle des Etats-Unis, le 20e siècle sera celui de mon pays, le Canada.

FIN


MAR 14 '80
MAR 26 '80
FEB 11 '82
FEB 11 '82
MAR 17 2001
AVR APR 03 2001
AVR APR 12 2001


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 13 03 05 16 2